



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUIN 2016

**ADOpte PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA FFVB – DIMANCHE 8 JANVIER 2017**

**PARIS/CNOSF**

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB  
Samedi 18 et Dimanche 19 juin 2016  
STRASBOURG

# PRESENCES DURANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB - SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUIN 2016

LIGUES	NOM DES DELEGUES PRESENTS	TITULAIRES (T) SUPPEANTS (S) SUPPLEANT VOTANT (SV)	VOIX ARRETEES AU 19/05/2016	VOIX AUTORISEES POUR L'AG DES 18 ET 19 JUIN 2016		GSA ARRETES AU 19/05/2016	GSA AUTORISES AU 19/05/2016	
ALSACE	Isabelle BROGLY	T	141	141	47	49	49	17
	André TROESCH	T			47			16
	Georges MEYER	SV			47			16
	Jacques TARRACOR	S						
	Nelly KEIFLIN	S						
AQUITAINE	Jacques MOREAU	T	178	178	60	67	67	23
	Michel DINEAUX	SV			59			22
	Daniel DUCROQUET	SV			59			22
AUVERGNE	Jeannine DRUET	T	46	46	23	24	24	12
	Bernard CANTALOUBE	SV			23			12
BOURGOGNE	Thierry GUENEAU	T	72	72	24	30	30	10
	Séverine LESAVRE PETRUZZI	T			24			10
	Bernard PLISSET	T			24			10
BRETAGNE	David QUINTIN	T	270	270	90	100	100	34
	Viviane LE THOMAS	T			90			33
	Charles Edouard LARRIBE	SV			90			33
CENTRE	Michel MARTIN-DOUYAT	T	92	92	31	34	34	12
	Florence BAINET	T			31			11
	Delphine VIALA	SV			30			11
CHAMPAGNE-ARDENNE	Franck JOLY	T	35	35	35	13	13	13
CORSE	Antoine MARCAGGI	T	13	13	7	6	6	3
	Santa SANTONI	T			6			3
	Marie-Ange MELI	S						
COTE D'AZUR	Gérald HENRY	T	176	176	59	60	60	20
	Geneviève CABIAUX	T			59			20
	Serge HAMICHE	T			58			20
FLANDRES	Didier DECONNINCK	T	218	218	73	83	83	28
	Pierre-Yves VANALDERWELT	T			73			28
	Bernard DEGANDT	SV			72			27
FRANCHE-COMTE	Non représentée		34	0	0	15	0	0
ILE DE FRANCE	Philippe VENDRAMINI	T	535	535	179	180	180	60
	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	T			178			60
	Yves MOLINARIO	SV			178			60
	Stéphane JUAN	S						

<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>	Linda ROYO	T	173	173	58	60	60	20
	Francis LAGUNA	T			58			20
	Jean-Pierre MEJAC	T			57			20
<b>LIMOUSIN</b>	Non représentée		2	0	0	1	0	0
<b>LORRAINE</b>	Albert CHARPENTIER	T	132	88	44	57	38	19
	Pierre MERCIER	SV			44			19
<b>MIDI-PYRENEES</b>	Pascal ALLAMASSEY	T	118	118	40	49	49	17
	Guillaume BITON	T			39			16
	René BARTHELEMY	T			39			16
<b>BASSE-NORMANDIE</b>	Hassan ALAOUI	SV	58	29	29	32	16	16
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>	Amine HACHELAF	T	68	68	23	27	27	9
	Pierrick LEBALC'H	T			23			9
	Philippe DAUCHEL	T			22			9
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	Françoise DE BERNON	T	265	265	89	96	96	32
	Claude GANGLOFF	T			88			32
	Pierre LOREAU	T			88			32
<b>PICARDIE</b>	Jean-Didier JAWORSKI	T	79	79	27	32	32	11
	Jean Jacques DEJONGHE	T			26			11
	Gaëtan CYRULIK	T			26			10
<b>POITOU-CHARENTES</b>	Didier SAPIN	T	119	119	40	50	50	17
	Françoise BRIZARD	T			40			17
	Marie-Christine LABORDE	T			39			16
<b>PROVENCE</b>	Alain ARIA	T	141	141	47	45	45	15
	Frédéric SIEGL	T			47			15
	Michel GUEVENOUX	SV			47			15
<b>RHONE-ALPES</b>	Nathalie TURIN	T	337	337	85	120	120	30
	Daniel MAISONNIAL	T			84			30
	Jean-Pierre VINOT	SV			84			30
	Michel CARRAS	SV			84			30
<b>GUADELOUPE</b>	Non représentée		27	0	0	12	0	0
<b>GUYANE</b>	Non représentée		23	0	0	11	0	0
<b>ILES DU NORD</b>	Non représentée			0	0		0	0
<b>MARTINIQUAISE</b>	Manuel PETRICIEN	T	28	28	28	14	14	14
<b>MAYOTTE</b>	Non représentée		27	0	0	13	0	0
<b>NOUVELLE CALEDONIE</b>	Jean Pierre IWANE	Non votant	13	0	0	30	0	0
<b>LA REUNION</b>	Stéphane MOUEZY	SV	67	67	67	20	20	20
<b>ST-PIERRE ET MIQUELON</b>	Non représentée		0	0	0	0	0	0
<b>WALLIS ET FUTUNA</b>	Non représentée		2	0	0	4	0	0

## AUTRES PRESENCES

Eric TANGUY	Président
Jean-Paul ALORO	vice-Président
Patrick KURTZ	vice-Président/Trésorier Général Adjoint
Yves LABROUSSE	vice-Président
Florence AVABY	vice-Présidente
Alain de FABRY	Secrétaire Général
Michelle AKILIAN	Secrétaire Générale Adjointe
Christine MOURADIAN	Secrétaire Générale Adjointe
Christian ALBE	Trésorier Général
Véronique CORTEGGIANI-CHENIER	Membre du Conseil d'Administration
Laurence LACHAISE	Membre du Conseil d'Administration
Laurent TORRECILLAS	Membre du Conseil d'Administration
Aline GEMISE FAREAU	Présidente du Conseil de Surveillance
Alain ARIA	Membre du Conseil de Surveillance/Président CCSR (délégué Provence)
Frédéric DUBOIS	Membre du Conseil de Surveillance
Alain GRIGUER	Membre du Conseil de Surveillance
Richard GOUX	Membre du Conseil de Surveillance/Président CCM
Patricia MAZZOLA	Membre du Conseil de Surveillance
Claude ROCHE	Membre du Conseil de Surveillance
Georges GUILLET	Président de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
René CORNIC	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Claude DENGREVILLE	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Elisabeth ROSSI	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Serge CORVISIER	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Rodolphe ADAM	Président de la CCS
Georges LOISNEL	Président de la CCDE
Annie PEYTAVIN	Présidente de la CCM
Stéphane JUAN	Président de la CCA (délégué suppléant Ligue Ile de France)
Jacques LAGNIER	Président du CS DNAGG
Vincent ROCHE	Membre de la CCEE représentant M. Jean-François MOLEY, Président de la CCEE
Gérard MABILLE	Membre du Groupe de Travail Modifications Statutaires et Règlementaires
Jean Paul DUBIER	Responsable Secteur Développement
Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux Comptes (Samedi uniquement)
Pierre VOUILLOT	Président de la Ligue Rhône-Alpes
Arnaud DAGORNE	Directeur Général
Sylvie PROUVÉ	Secrétaire de Direction
Thierry BOLOMEY	Informaticien
Justine PINON	Juriste
Laurie FELIX	Stagiaire au service juridique

# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

## STRASBOURG

**Samedi 18 juin 2016**

<b><u>Dès 14h00</u></b>	✓ Accueil des Délégués - Emargement
<b><u>A partir de 14h30</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB</li><li>✓ Accueil des personnalités – Discours protocolaires</li><li>✓ Rapport de la CSOEG (mandats, pouvoirs et quorum).</li></ul> <p><b>Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Allocution du Président</li><li>2. Présentation des Comptes arrêtés au 31/12/2015 - Rapport du Commissaire aux Comptes – Approbation du Rapport Financier (<b>vote 1</b>) Affectation du Résultat (<b>vote 2</b>)</li><li>3. Approbation des Montants des Droits et des Amendes - Tarifs saison 2016/2017 (<b>vote 3</b>)</li><li>4. Approbation du Budget Prévisionnel 2017 (<b>vote 4</b>)</li><li>5. Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 février 2016 – PARIS CNOSF (<b>vote 5</b>)</li><li>6. Rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du Conseil d'Administration</li><li>7. Rapport Moral 2015/2016 (<b>vote 6</b>) – Rapports d'activités 2015/2016</li></ol>

**Dimanche 19 juin 2016**

<b><u>A partir de 9h00</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Reprise de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB</li></ul> <ol style="list-style-type: none"><li>8. Modifications des Statuts de la FFVB (<b>vote 7</b>)</li><li>9. Modifications du Règlement Intérieur (<b>vote 8</b>)</li><li>10. Modifications des Règlements Généraux (<b>vote 9 à vote 13</b>)</li><li>11. Vœux (GSA) de modifications des règlements généraux (<b>vote 14</b>)</li><li>12. Modifications Règlement Disciplinaire Anti-Dopage (<b>vote 15</b>)</li><li>13. Modifications Règlement DNACG (<b>vote 16</b>)</li><li>14. Mandats du Conseil de Surveillance et de la CSOEG (<b>vote 17 &amp; 18</b>)</li><li>15. Questions diverses</li><li>16. Allocution de clôture par le Président de la FFVB</li></ol>
--------------------------------	---

**Eric TANGUY**  
Président de la FFVB

**COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS  
ELECTORALES ET ASSEMBLEES GENERALES**

**Relevé d'une décision concernant le décompte des licences des GSA pour l'assemblée générale du 18  
juin 2016**

**Licences prises en compte.**

Lors de sa réunion du 17 décembre 2015 préparatoire à l'assemblée générale du 27 février 2016 la CSOEAG s'est appuyée sur l'art 11a du RI qui indiquait que « seules les licences intégralement réglées à la FFVB à la date de l'application du barème seront comptabilisées pour l'attribution du nombre de voix ».

Considérant en effet :

- qu'un GSA ne peut pas à priori saisir une licence si le dossier du licencié est incomplet,
- que l'enregistrement de la licence vaut autorisation de jouer,
- qu'en général le RI complète et explicite les statuts, la commission avait considéré que seules les licences impayées seraient décomptées (art 11a du RI).

Pour l'assemblée générale du 18 juin 2016 la CSOEAG a pris une décision identique pour le décompte des voix attribuées aux GSA.

Relevé de décision en date du 23 mai 2016.

Georges GUILLET  
Président de la CSOEAG



## Samedi 18 Juin 2016

### **Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB à 14h30.**

**M. Eric TANGUY (Président FFVB)** ouvre la séance puis laisse la parole à M. KURTZ, Président de la Ligue d'Alsace :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à vous souligner ma fierté, la mienne et celle de mon équipe d'accueillir aujourd'hui à Strasbourg cette Assemblée Générale dernier format, puisque l'année prochaine, puisque vous le savez certaines Ligues se sont mariées. Je souhaiterai vous présenter quelques invités ici présents aujourd'hui. Je commence par mon ami Daniel SCHMITT, Président et Directeur du CREPS. Ensuite, Monsieur Raymond HAHN, Directeur du CROSA, qui nous rejoindra au cours de cette manifestation, Madame BEY, Conseillère Municipale Déléguée au Sport de la ville de Strasbourg, Monsieur DEBES, ami de jeunesse et ami de toujours, maire de Hœnheim, Vice-Président de l'Eurométropole, Conseiller Départemental. Ensuite, un autre grand plaisir pour moi d'accueillir l'entraîneur de l'Equipe de France Féminine, Laurence PLASMAN et Magali MAGAIL qui sont des locales aussi, plus au moins, hautes-rhinoises mais ce n'est pas grave. Ensuite, M. Laurent BURCKEL, que je salue au nom du Conseil Régional, donc la grande région. Merci à eux de consacrer cet après-midi à notre sport, sport préféré qui ira effectivement cette année aux Jeux Olympiques de Rio. Je tiens aussi à remercier les bénévoles qui m'ont donné un coup de main, je pense à Serge, Guy, Dédé qui et là-bas et ensuite les personnes qui nous donnent un coup de main cet après-midi. Je pense aussi bien sûr à Michel MALBLANC, qui ce matin, vous a guidé à travers Strasbourg, j'espère que cela vous a plu, très bien, merci pour eux. En ce qui concerne cette Assemblée Générale, il faudra qu'on se tienne absolument aux horaires, ce soir nous avons prévu une soirée très festive avec bien sûr une traditionnelle choucroute. Bonjour aussi à Madame la Commissaire aux Comptes qui s'est un petit peu égarée à Strasbourg. Voilà un petit peu donc ce que j'avais envie de vous dire en guise d'introduction. Un grand merci à vous tous et à vous toutes et tout à l'heure, merci ».*

**M. Eric TANGUY (Président FFVB)** remercie les délégués d'être présents, les bénévoles, dirigeants de la Ligue pour l'organisation, le Conseil Départemental de nous recevoir et de nous permettre de disposer de la salle. Puis, le Président procède à une Minute de silence respectée pour toutes les personnes disparues cette année. Remerciements aux Ligues et aux Comités Départementaux d'avoir invité le Président à leurs AG respectives. Salue le Directeur du Creps présent. Puis il donne la parole aux personnes représentant les diverses collectivités territoriales.

Allocution de **Mme BEY, Conseillère Municipale représentant M. Roland RIES, Maire de Strasbourg et Vice-Présidente de l'Eurométropole.**

Allocution de **M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg**

Allocution de **M. Vincent DEBES, Conseiller de l'Hôtel du Département**

Allocution de **M. Raymond HAHN, Président Honoraire du Cros d'Alsace**

**M. Eric TANGUY (Président FFVB)** remet les plaquettes fédérales aux collectivités locales et à Patrick KURTZ, Président de la Ligue organisatrice. Puis il donne la parole à **M. Georges GUILLET (Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales (CSOEAG))**.

### **Intervention de la CSOEAG (discours intégral) – Georges GUILLET (Président de la CSOEAG) :**

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les Invités, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous saluer. Hier lors de sa réunion qui précède l'Assemblée Générale, la Commission a unanimement souligné l'application des ligues à respecter les textes, vos textes et les délais d'inscription des délégués. Pour la première fois, la dernière ligue métropolitaine a inscrit ses délégués à j-35 alors qu'habituellement un nombre non négligeable de ligues sont à la limite du j-30 voire en retard de un ou deux jours. La proximité de la dernière Assemblée Générale, surtout la clarification et l'adaptation des textes sur la procédure des documents adressés ont sans doute favorisé cette nette amélioration. Merci et bravo pour votre discipline. Comme le dit Frédéric GROIS philosophe : «la discipline c'est l'impossible conquis par la répétition monotone et obstinée d'un possible ». La CSOEAG souhaite également que l'ensemble des ligues d'Outre-Mer puissent aussi progresser dans ce domaine du respect des délais.

Pour la présente AG :

- 2623 licences sur un potentiel de 92 704 licences (hormis les 26901 licences événementielles) n'ont pas été prises en compte faute de paiement,
- 455 licences soit 37 GSA (24 voix) n'ont pas été prises en compte faute d'un nombre minimum légal de dirigeants licenciés,
- 21 ligues Métropolitaines sur 23 sont présentes ou représentées,
- 3 ligues d'Outre-Mer sur 9 dont 2 votantes sont présentes ou représentées.

A l'ouverture de l'A.G. les 58 délégués présents disposent de 3249 voix soit 93 % sur un potentiel de 3489 voix.

1197 GSA sur 1371 sont représentés soit 87 %.

Le quorum pour la présente assemblée générale est largement atteint et celle-ci peut valablement délibérer.

Pour les décisions relevant de l'AGO la majorité est de 1625 voix et pour celles relevant de l'AGE. Les votes pour l'adoption des propositions doivent atteindre la double condition : 2/3 des voix et 2/3 des GSA soit 1197 voix et 798 GSA.

Merci de votre attention et bonne Assemblée Générale ».

**Eric TANGUY (Président FFVB)** déclare l'AG ouverte.

**Modification Ordre du jour en séance.** Le PV de l'AG du 27/02 passe en vote 1 au lieu du vote 5 tel que mentionné dans l'ordre du jour communiqué.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** fait procéder à un vote test afin de vérifier le fonctionnement des boîtiers électroniques.

**La Société de votes** explique l'utilisation des boîtiers de votes remis à chaque délégué votant.

**VOTE TEST:**  
**NOMBRE DE VOIX**

<b>POUR :</b>	<b>2288 voix (70,4%)</b>
CONTRE :	605 voix (18.62%)
ABSTENTIONS :	356 voix (10,96%)
<b>Soit un total :</b>	<b>3249 voix</b>

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Après accord de l'Assemblée Générale pour modifier la chronologie des points de l'ordre du jour, celui-ci soumet aux voix le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Paris/Cnosf le samedi 27 février 2016.

## **1. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB SAMEDI 27 FEVRIER 2016 – PARIS/CNOSF :**

**VOTE 1 : RATIFICATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB  
SAMEDI 27 FEVRIER 2016 - PARIS/CNOSF**

**NOMBRE DE VOIX**

<b>POUR :</b>	<b>3059 voix (96,29%)</b>
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	118 voix (3,71%)
<b>Soit un total :</b>	<b>3177 voix</b>

**LA RESOLUTION EST ADOPTEE**  
**LE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB DU 27 FEVRIER 2016 EST  
DEFINITIVEMENT APPROUVE**

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** laisse la parole à la Présidente du Conseil de Surveillance.

**VOTE 1 : RATIFICATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB**  
**SAMEDI 27 FEVRIER 2016 - PARIS/CNOSF – REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
2	André TROESCH	47	Pour		60	Manuel PETRICIEN	28	Abstention
3	Georges MEYER	47	Pour			<b>Total</b>	<b>118</b>	
4	Jacques MOREAU	60	Pour				<b>3,71%</b>	
5	Michel DINEAUX	59	Pour					
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour					
7	Jeannine DRUET	23	Pour					
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3059</b>						
		<b>96,29%</b>						

## 2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du Conseil de Surveillance) donne lecture du rapport :

« On le rappelle, la mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la Fédération par le pouvoir exécutif. Cette mission a été particulièrement intense puisque, à l'issue de l'Assemblée Générale et du vote de défiance du 30 mai 2015, le Conseil a été amené à participer directement à la gestion même de la Fédération en collaboration avec le Secrétaire Général démissionné.

Cette mission de gestion des affaires courantes, certes statutaire, n'était pas pour autant codifiée et il a fallu s'adapter au fur et à mesure, dans un climat qui n'était pas toujours serein.

13 réunions se sont ainsi déroulées entre le mois de juin et le mois de septembre. Toutes ont fait l'objet d'un compte rendu détaillé.

Nous devons remercier tous les Membres du Conseil, parfois sollicités en urgence, pour leur réactivité. Ce travail collectif a permis à la Fédération de fonctionner quasi normalement, facilitant ainsi la continuité et la transmission des dossiers à la nouvelle équipe. Merci également aux collaborateurs de la Fédération pour leur travail et leur aide pendant cette période.

L'arrivée d'une nouvelle équipe, élue pour une durée assez courte, a entraîné une remise en cause du travail effectué antérieurement et le contrôle par le Conseil de Surveillance en a été affecté.

Les réformes statutaires, imposées, d'une part par le Ministère, d'autre part, par la réforme territoriale ont mobilisées l'équipe en place. Le Conseil de Surveillance, dans le cadre de son action pour favoriser le dialogue entre les acteurs du Volley-Ball a proposé son aide, au cas où des difficultés pourraient se produire.

En ce qui concerne les réformes statutaires et règlementaires, le Conseil a bien sûr participé à celles-ci et fait un certain nombre de proposition auprès du Conseil d'Administration.

Le projet fédéral, suivi très attentivement par le Conseil a bien sûr été touché par l'arrivée de cette équipe. Le Conseil avait déjà souligné à plusieurs reprises les difficultés, voire les oppositions, entre le projet politique et le projet porté par la DTN au travers de la convention d'objectifs.

Celles-ci semblent avoir bien été prises en compte mais difficile de concevoir un véritable projet pour une durée aussi courte.

Pour le contrôle des finances fédérales, le Conseil n'a pu que suivre attentivement les efforts du Trésorier pour clarifier la comptabilité et organiser les services que sont en droit d'attendre les adhérents.

Depuis de nombreux mois, le Conseil de Surveillance réclamait de nouveaux tableaux de bord permettant un véritable suivi et un contrôle régulier.

La période de « nettoyage comptable » a été prioritaire et nous le comprenons. Les documents sont maintenant opérationnels et nous remercions tous ceux qui y ont contribué.

Un point satisfaisant concerne la nature des états et tableaux de bord, directement tirés du logiciel comptable, beaucoup plus fiables que ceux établis sur tableurs.

Un autre point important concerne le suivi du Budget de la Direction Technique Nationale, maintenant totalement intégré à la comptabilité de la Fédération.

Autre source de satisfaction, permettant un véritable outil de pilotage, la mise en place de la comptabilité analytique.

Une ombre au tableau, le Conseil déplore le mauvais fonctionnement de la Commission Financière, Commission pourtant particulièrement importante et souhaite que des améliorations soient apportées pour la rentrée. Des dysfonctionnements sont aussi constatés avec la commission des Statuts et Règlements.

Sur le mode de fonctionnement du Conseil, nous devons souligner la totale transparence des informations et la mise à disposition par l'exécutif de toutes celles que le Conseil souhaite pour mener à bien ses recherches.

En dehors des actions menées par le Conseil depuis plusieurs années (suivi des finances fédérales, suivi du projet de développement, suivi social), le Conseil a mis en place depuis quelques mois un contrôle des notes de frais, un rapport sera remis prochainement au Conseil d'Administration.

Un suivi régulier de ces notes sera désormais effectué fait par le Conseil.

Comme nous l'avons évoqué, le Conseil est également source de réflexions et de propositions. Il en est ainsi pratiquement à chaque Conseil avec le représentant de l'exécutif avec lequel des échanges intenses ont lieu.

Plus formellement, un rapport complet sur le CNVB et l'IFVB a été remis à l'exécutif, de même qu'un rapport sur le haut Niveau Féminin.

Pour l'année en cours le conseil va bien sûr poursuivre les contrôles réguliers mais réfléchit aussi aux contributions qu'il peut apporter à l'exécutif par la mise en chantier de plusieurs rapports qui sont en cours de réflexion.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans un remerciement pour les membres actifs de ce Conseil, qui régulièrement viennent travailler à la Fédération pour recueillir les informations et rencontrer les personnes en charge des différents secteurs.

**POUR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**Aline GEMISE-FAREAU**  
PRESIDENTE

***(Applaudissements)***

Alain de FABRY (Secrétaire Général) laisse la parole au Trésorier Général de la FFVB.

### 3. Présentation des Comptes arrêtés au 31/12/2015 - Rapport du Commissaire aux Comptes – Approbation du Rapport Financier (vote 1) Affectation du Résultat (vote 2)

Christian ALBE (Trésorier Général) intervient sur la partie financière 2015 et commente les différents documents présentés. Il indique que les comptes de la Fédération sont à disposition de tous pour les consulter.

EXERCICES FFVB COMPARES			
	2013	2014	2015
<b>Produits d'Exploitation</b>			
Ventes de marchandises	95 442	78 206	56 988
Production vendue, publicité, parrainage	578 543	507 068	559 923
Subvention d'Etat	1 118 943	1 216 896	1 099 014
Autres subvention d'exploitation	43 413	49 313	110 543
Reprises sur provisions - transferts de charge	148 108	146 151	170 001
Engagements transferts indem formations	1 627 786	1 721 253	1 711 957
Quote part pensions	431 165	396 504	395 423
Licences affiliations mutations	2 929 758	3 065 953	2 974 569
Autres produits	329 224	761 105	1 704 284
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>7 302 381</b>	<b>7 942 450</b>	<b>8 782 701</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Achats de marchandises, variation de stocks	76 223	130 854	-174
Achats non stockés de matières et fournitures	423 763	252 929	264 639
Assurances	152 651	178 783	166 696
Personnels et prestations extérieurs	352 660	561 890	491 562
Commissions et honoraires	227 490	254 521	182 516
Publicité, publication, relations publiques	140 284	427 420	183 244
Déplacements, voyages, hébergement	1 301 786	1 453 957	1 340 848
Arbitrage	526 111	537 980	514 088
Autres achats non stockés et charges externes	255 802	344 391	374 243
Impôts et taxes	145 175	123 837	147 331
Salaires et traitements	1 297 238	1 352 632	2 142 050
Charges sociales	533 732	570 832	635 429
Amortissements et provisions	216 962	244 446	293 782
Pensions	638 557	590 319	595 358
Subventions ligues, clubs, comités	823 271	821 102	685 520
Autres charges	125 708	301 139	220 529
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>7 237 413</b>	<b>8 147 032</b>	<b>8 237 663</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>64 968</b>	<b>-204 583</b>	<b>545 038</b>
Produits Financiers	18 679	21 063	17 939
Charges Financières	20 695	20 541	15 147
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 016</b>	<b>523</b>	<b>2 792</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>62 952</b>	<b>-204 060</b>	<b>547 830</b>
Produits Exceptionnels	184 223	142 605	179 044
Charges Exceptionnelles	110 371	164 710	248 220
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>73 852</b>	<b>-22 105</b>	<b>-69 177</b>
Impôt sur les bénéfices/produits financiers	2 258	1 968	1 590
<b>BENEFICE / PERTE</b>	<b>134 546</b>	<b>-228 133</b>	<b>477 064</b>

COMPTE DE RESULTAT FFVB SECTORIEL 2015 en K€

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + transferts			3 416
Redevance Clubs			1 214
Partenariats			520
Amendes			84
Fonctionnement FFVB	1 917		
Compléments salaires CT	156		
Communication	87		
Organisations	207		
Secteur Beach	138		
Sportive Coupe France jeunes + Finales séniors	254		
Arbitrage	514		
Aide aux Ligues	265		
DOM-TOM	147		
Boutique FFVB	32		57
Provisions/Litiges + Dépréciations	172		
<b>Totaux</b>	<b>3 889</b>	<b>0</b>	<b>5 291</b>
<b>Résultats courants</b>	<b>1 402</b>		
Primes WL + CE	1 101		1 432
<b>Résultats exceptionnels</b>	<b>331</b>		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	451	355	
Secteur Féminin	244	58	
Secteur Beach	326	78	
Aides personnalisées	280	280	
PES	985	221	395
Matériel	124		
Médical	290	172	
Formation	72	59	90
Fonctionnement DTN	137	73	
Développement	218	79	
International	22	4	
<b>TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	<b>3 149</b>	<b>1 379</b>	<b>485</b>
<b>Résultat DTN (Fonds propres)</b>	<b>-1 285</b>		
Régularisations sur exercices antérieures	140		169
<b>Résultats exceptionnels</b>	<b>29</b>		
<b>RESULTAT 2015</b>	<b>477</b>		

29/04/2016 / 14:41

## RAPPORT FINANCIER 2015

Avant de commenter les chiffres de 2015, je tiens à remercier le personnel comptable et administratif qui a pleinement contribué à l'indispensable mise à jour sur plusieurs exercices de la comptabilité Fédérale.

Le Compte de Résultat 2015 dégage un résultat bénéficiaire de 477 064 €.

Le total des produits s'élève à 8 979 684 € et le total des charges à 8 502 620 €.

Les titres de notre Equipe Séniors Masculine obtenus en 2015 ont largement influencé le résultat de cet exercice et la présentation du Compte de Résultat. En effet, les produits de la Ligue Mondiale et du Championnat d'Europe s'élèvent à 1 432 K€ et les charges à 1 101 K€.

Certains postes liés au fonctionnement fédéral ont diminué de façon significative par rapport au budget 2015, tel que les postes suivants :

- Relations publiques,
- Déplacements,
- Voyages.

Pour plus de compréhension du Compte de Résultat, vous trouverez ci-joint le Compte de Résultat sectoriel 2015.

Le bilan 2015, après affectation des résultats au compte « Fonds Associatif », fait ressortir une situation nette positive de 1 306 473,51 €.

L'actif circulant net s'élève à 4 985 445 € et les dettes à 4 177 173 €

**Christian ALBE**  
**Trésorier Général de la FFVB**

A la lecture des documents financiers, vous serez certainement amené à vous poser des questions, n'hésitez pas à me contacter ainsi que la Responsable Comptable pour obtenir les réponses à vos interrogations.

### **Interventions :**

**Sébastien GONCALVES-MARTIN (Ile de France)** intervient sur les résultats de l'année précédente, il souhaite avoir des explications sur la régularisation des recettes et dépenses.

**Christian ALBE (Trésorier Général)** dit qu'entre les deux équipes, il n'y a pas de différence importante de gestion, mais la gestion des affaires courantes a généré des économies, des frais de gestion en raison des absences de déplacements des dirigeants.

Entre 2014 et 2015 : accroissement du partenaire Generali au niveau des partenariats.

Sur les régularisations : constat que la comptabilité n'était pas du tout à jour, il y a des contrôles sur les années entre 2009 à 2014.

La comptabilité est maintenant à jour, c'est un outil de gestion.

La mise à jour a nécessité des régularisations sur exercices antérieurs.

**Hassan ALOUI (Basse-Normandie)** : La situation de la FFFVB s'améliore, l'emprunt baisse. Le résultat est positif cette saison du aux résultats de l'EDF. Si les résultats déclinaient, est-ce qu'il y aurait des risques.

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : La situation financière est saine. Les résultats de l'Equipe de France sont trop aléatoires, il n'est pas logique de tabler le prévisionnel sur les résultats des Equipes de France. Dans le budget, l'enveloppe des Equipes de France, nous avons tenu compte de toutes les possibilités, elles ont été chiffrées.

**Hassan ALOUI (Basse-Normandie)** : Pourquoi l'exercice comptable est sur l'année civile ?

**Christian ALBE (Trésorier Général)** rappelle l'historique de l'exercice comptable sur l'année civile et la saison sportive. Les comptes sont en année civile pour les subventions, cela est plus facile à affecter et à appréhender.

**Hassan ALOUI (Basse-Normandie)** : Les licences sont sur une année sportive.

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : Automatique au 30 juin, pas écritures à passer.

**Jean-Didier JAWORSKI (Picardie)** intervient sur la ligne « traitement et salaires entre 2014 et 2015

**Christian ALBE (Trésorier Général)** . L'Accroissement provient des autoentrepreneurs qui ont pris un statut de salariés en 2016, le secteur médical qui est passé en salaires, le recrutement d'un commercial, le recrutement du responsable des événements, le licenciement de la responsable des événements, les compléments de salaires au niveau des cadres techniques ou fonctionnaires.

**Albert CHARPENTIER (Lorraine)** : intervient sur la réversion des primes.

**Francis LAGUNA (Languedoc-Roussillon)** : les autoentrepreneurs sont passés salariés. Le coût est-il plus cher ?

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : Confirme qu'il n'y a pas de charges sociales, mais le régime fiscal est contraignant. L'équipe actuelle tend à faire disparaître les autoentrepreneurs.

**Eric TANGUY (Président)** : en cas de séparation, il indique que cela peut être requalifié en CDI. L'équipe en place a voulu sécuriser cette situation.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** laisse la parole à Mme MAHIEU pour la lecture de son rapport.

**FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL  
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
94600 CHOISY LE ROI**

---

**EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

---

**Sommaire****1. Comptes annuels**

Rapport de présentation des comptes annuels	1
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Annexe	6
ANNEXE	7
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>12</b>
Bilan détaillé	14
Compte de résultat détaillé	19

## Rapport de présentation des comptes annuels

## MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association  
FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL  
Pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	5 684 807
Total des ressources	616 912
<b>Résultat net comptable (Excédent)</b>	<b>477 064</b>

Fait à CHARENTON LE PONT  
Le 28/04/2016

BERNARD DEVIRGILLE  
Expert-Comptable

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles:				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	144 081	137 203	6 878	24 764
Immobilisations corporelles	1 382 485	690 033	692 452	762 748
Immobilisations financières	30		30	3 935
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 526 596</b>	<b>827 236</b>	<b>699 360</b>	<b>791 447</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	144 108	76 363	67 745	53 862
Avances et acomptes versés sur commandes	20 489		20 489	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	731 728	256 081	475 647	671 313
Autres	201 515		201 515	910 985
Valeurs mobilières de placement	921 844		921 844	765 986
Dépendances (autres que caisse)	3 180 697		3 180 697	1 941 569
Caisse	6 475		6 475	2 600
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 206 835</b>	<b>332 445</b>	<b>4 874 411</b>	<b>4 346 315</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	111 036		111 036	237 613
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>111 036</b>		<b>111 036</b>	<b>237 613</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 844 487</b>	<b>1 159 681</b>	<b>5 684 807</b>	<b>5 375 375</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres:		
Fonds associatifs sans droit de reprise	829 410	306 511
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	477 064	-228 133
Report à nouveau		751 032
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>1 306 474</b>	<b>829 410</b>
Autres fonds associatifs:		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle des tiers financeurs		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>1 306 474</b>	<b>829 410</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>201 161</b>	<b>103 211</b>
<b>FONDS DEBIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	359 850	407 605
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	570 359	765 350
Autres	1 043 742	1 012 715
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 973 951</b>	<b>2 185 670</b>
Produits constatés d'avance	2 203 222	2 257 085
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 684 807</b>	<b>5 375 375</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		308 437
Dont à moins d'un an (a)		3 868 735
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	56 988	78 206	-21 218	-27,13
Production vendue	559 923	507 068	52 855	10,42
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 209 557	1 266 209	-56 653	-4,47
Reprises et Transferts de charge	170 001	146 151	23 850	16,32
Cotisations:				
Autres produits:	6 786 232	5 944 815	841 418	14,15
Produits d'exploitation	8 782 701	7 942 450	840 251	10,58
Achats de marchandises	34 095	81 340	-47 246	-58,08
Variation de stock de marchandises:	-20 106	36 441	-56 547	-155,17
Achats de matières premières:				
Variation de stock de matières premières:	-14 163	13 072	-27 235	-208,34
Autres achats non stockés et charges externes:	3 517 837	4 011 870	-494 033	-12,31
Impôts et taxes:	147 331	123 837	23 494	18,97
Salaires et Traitements:	2 142 050	1 352 632	789 418	58,36
Charges sociales:	635 429	570 832	64 597	11,32
Amortissements et provisions:	293 782	244 446	49 336	20,18
Autres charges:	1 501 407	1 712 561	-211 154	-12,33
Charges d'exploitation	8 237 663	8 147 032	90 631	1,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	545 038	-204 583	749 621	-366,41
Opérations faites en commun:				
Produits financiers:	17 939	21 063	-3 124	-14,83
Charges financières:	15 147	20 541	-5 394	-26,26
Résultat financier	2 792	523	2 270	434,32
RESULTAT COURANT	547 830	-204 060	751 890	-368,47
Produits exceptionnels:	179 044	142 605	36 438	25,55
Charges exceptionnelles:	248 220	164 710	83 511	50,70
Résultat exceptionnel	-69 177	-22 105	-47 072	212,95
Impôts sur les bénéfices:	1 590	1 968	-378	-19,21
Report des ressources non utilisées:				
Engagements à réaliser:				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>477 064</b>	<b>-228 133</b>	<b>705 196</b>	<b>-309,12</b>

**Annexe**

## ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2015/2016 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2015/2016, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 94K€ (concernant des ligues, des partenaires et des clubs) sur l'exercice 2015.

Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 108 K€.

Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

### 3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

## ANNEXE

	<u>Début exercice</u>	<u>Aquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin exercice</u>
Immobilisations incorporelles	156 393	5 304	17 616	144 081
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	292 179	1 344		293 523
- Mat. bureau, infor.	229 064	14 072	78 244	164 892
- Matériels divers	154 131	14 173	12 236	156 068
	<u>1 443 376</u>	<u>29 589</u>	<u>90 480</u>	<u>1 382 485</u>
Immobilisations financières	3 935	30	3 935	30
<b>TOTAL</b>	<b>1 603 703</b>	<b>34 923</b>	<b>112 031</b>	<b>1 526 596</b>

**4. AMORTISSEMENTS :**

	<u>Début exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	131 629	23 191	17 616	137 203
Immobilisations corporelles				
- Constructions	277 762	26 624		304 386
- Agencements	124 130	24 353		148 483
- Mat. Bureau, infor.	159 685	26 641	78 244	108 083
- Matériels divers	119 051	22 361	12 331	129 081
	<u>680 628</u>	<u>99 980</u>	<u>90 574</u>	<u>690 033</u>
<b>TOTAL</b>	<b>812 256</b>	<b>123 170</b>	<b>108 190</b>	<b>827 236</b>

**5. STOCKS**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 144 K€.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 76.363 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 55.977 Euros.

## ANNEXE

**6. PROVISIONS :**

	<u>Débit</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Prov. dép. stocks	55 977	76 363	55 977	76 363
Prov. dép. clients	269 360	94 249	107 528	256 081
Prov. Pour litige	103 211	107 950	10 000	201.161
<b>TOTAL</b>	<b>428 548</b>	<b>278 562</b>	<b>173 505</b>	<b>533 605</b>

**7. PRODUITS A RECEVOIR :**

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 54.724 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 107.956 Euros
- « Disponibilités » pour 3.755 Euros.

**8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :**

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 111.036 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2016.

**9. CREANCES ET DETTES :**

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.

Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

**10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :**

La provision est de 201.161 Euros au 31/12/2015 contre 103.211 euros pour 2014 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 10.000 Euros.

**11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :**

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours. Le taux de l'emprunt a été renégocié en octobre 2015 à 2,65% contre 4,30% auparavant.

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	2,65 %
Capital restant dû au 31/12/2015 : 359.850 € dont :	
51.413 € à moins d'un an	
219.817 € de un à cinq ans	

## ANNEXE

88.620 € à plus de cinq ans  
Les intérêts restant à payer au 31/12/2015 se montent à 32.278 €

**12. CHARGES A PAYER :**

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs (dont honoraires commissaires aux comptes : 14.000 €)	159.066 €
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	99.970 €
- Personnel – Charges à payer	29.772 €
- Charges sociales sur provisions	75.376 €
- Autres dettes :	261.067 €
Dont Finales Jeunes	100.000 €
Dont Aides formation	14.800 €
Dont CNOSF JO 2024	20.000 €
Dont organisation AG	40.000 €
Dont Frais arbitrage DEC	46.640 €
Dont AIAC	29.710 €
Dont autres charges	9.917 €

**13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.203.222 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2015 et 2016, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2016 dont principalement :

1.339.392 € pour les licences  
600.222 € pour l'engagement clubs.  
118.019 € pour les transferts

**14. SUBVENTIONS D'ETAT :**

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2015, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2015 soit 1.099.014 €.

**15. SUBVENTIONS INDIRECTES :**

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes

**16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :**

Le résultat de l'exercice tient compte de :  
- Produits sur exercices antérieurs pour 169.044 Euros.  
- Des charges sur exercices antérieurs pour 140.173 Euros.

## ANNEXE

- L'incidence globale est donc positive de 57.246 Euros.

**17. AUTRES PRODUITS :**

- Redevances championnat pour 1.132.580 Euros.
- Pensions pour 395.423 Euros.
- Licences pour 2.766.657 Euros.
- Transferts pour 308.056 Euros.
- Ligue mondiale pour 1.272.495
- Autres produits pour 911.021 Euros.

Soit un total de 6.786.232 Euros.

**18. IMPOT SOCIETE**

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif.

**19. ENGAGEMENT DE RETRAITE**

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 58 % pour la catégorie cadres et 52 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées se monte à 117.970 euros au 31/12/2015.

**Détail des comptes**

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
2050000000 – LICENCES, PROGRAMMES INFO	83 443,82		83 443,82	100 555,89
2050010000 – LICENCES PROGRAMMES INFO	42 008,98		42 008,98	
2050100000 – LICENCES, PROGRAMMES DTN				37 208,98
2051000000 – DESSINS ET MODELES	18 628,12		18 628,12	18 628,12
2805000000 – AMORT. LICENCES, PROGRAMM		77 226,08	-77 226,08	-78 314,54
2805010000 – AMORT. LICENCES PROGRAMM		41 348,98	-41 348,98	-34 826,75
2805100000 – AMORT DESSINS MODELES		18 628,12	-18 628,12	-18 487,40
	144 080,92	137 203,18	6 877,74	24 764,30
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>				
2115000000 – TERRAINS BATIS CHOISY	153 600,00		153 600,00	153 600,00
	153 600,00		153 600,00	153 600,00
<i>Constructions</i>				
2131000000 – BATIMENTS	614 402,09		614 402,09	614 402,09
2813100000 – AMORT BATIMENTS		304 385,90	-304 385,90	-277 761,73
	614 402,09	304 385,90	310 016,19	336 640,36
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
2181400000 – INSTALL. AMENAGEMENT CHOI	293 522,56		293 522,56	292 178,56
2183000000 – MATERIEL BUREAU	10 174,62		10 174,62	10 174,62
2183050000 – MATERIEL DIVERS FFVB	33 960,66		33 960,66	22 563,84
2183100000 – MATERIEL VIDEO				2 191,60
2183150000 – MATERIEL VIDEO EXTERIEUR	2 908,90		2 908,90	14 509,38
2183200000 – MATERIEL INFORMATIQUE FFV	97 242,98		97 242,98	122 583,96
2183300000 – MATERIEL INFORMATIQUE CNV	2 560,62		2 560,62	4 275,59
2183400000 – MATERIEL INFORMATIQUE TOU	5 409,10		5 409,10	11 512,25
2183500000 – MATERIEL INFORMATIQUE EXT	40 738,20		40 738,20	50 701,29
2183600000 – MATERIEL INFO.POLE RESSOUR	5 857,66		5 857,66	13 115,08
2184000000 – MOBILIER FFVB	19 061,15		19 061,15	19 061,15
2185000000 – MATERIEL DE TRANSPORT				1 946,66
2186000000 – MATERIEL SPORTIF	52 597,23		52 597,23	50 940,23
2186050000 – TOUR DE TERRAIN	17 047,79		17 047,79	20 998,02
2186100000 – MATERIEL SPORT CNVB	1 808,35		1 808,35	1 808,35
2186210000 – MATERIEL BEACH	24 869,74		24 869,74	24 869,74
2186300000 – MATERIEL MEDICAL ET REEDU	5 089,40		5 089,40	10 309,20
2186320000 – MATERIEL MEDICAL CNVB	531,44		531,44	531,44
2186400000 – MATERIEL MEDICAL AUTRE	1 102,65		1 102,65	1 102,65
2818140000 – AMORT INSTALL.AMENAGT CH		148 483,30	-148 483,30	-124 130,40
2818300000 – AMORT MATERIEL DE BUREAU		27 212,52	-27 212,52	-20 738,52
2818310000 – AMORT MATERIEL VIDEO		2 391,48	-2 391,48	-16 505,33
2818320000 – AMORT MAT.INFORMATIQUE FF		48 617,75	-48 617,75	-60 520,18
2818330000 – AMORT MAT.INFORMATIQUE C		151,74	-151,74	-4 275,59
2818340000 – AMORT MAT.INFORMAT.TOULO		5 172,95	-5 172,95	-10 535,18
2818350000 – AMORT MAT.INFORMATIQUE E		36 245,52	-36 245,52	-45 448,68
2818360000 – AMORT MAT.INFO. POLE RESSO		5 857,66	-5 857,66	-13 111,88
2818400000 – AMORT MOBILIER FFVB		19 061,15	-19 061,15	-19 061,15
2818500000 – AMORT MATERIEL DE TRANSPO				-1 946,66
2818600000 – AMORT MATERIEL SPORTIF		66 684,40	-66 684,40	-62 343,59
2818610000 – AMORT MAT.SPORTIF CNVB				-1 808,35
2818621000 – AMORT MATERIEL BEACH		21 645,88	-21 645,88	-13 355,97

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
2818630000 - AMORT MATERIEL ET REEDUC.		2 488,64	-2 488,64	-7 450,36
2818632000 - AMORT MAT.MEDICAL CNVB		531,44	-531,44	-531,44
2818640000 - AMORT.MAT.MEDICAL AUTRE		1 102,65	-1 102,65	-1 102,65
	614 483,05	385 647,08	228 835,97	272 507,68
<b>Immobilisations financières:</b>				
<b>Autres immobilisations financières:</b>				
2755000000 - CAUTIONNEMENTS	30,00		30,00	3 935,00
	30,00		30,00	3 935,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 526 596,06</b>	<b>827 236,16</b>	<b>699 359,90</b>	<b>791 447,34</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Marchandises:</b>				
3710000000 - STOCKS SIEGE FFVB	57 381,15		57 381,15	37 274,98
3717000000 - STOCK BOUTIQUE	86 726,76		86 726,76	72 564,00
3970000000 - PR.DEP STOCKS MARCHANDISE		76 363,27	-76 363,27	-55 976,86
	144 107,91	76 363,27	67 744,64	53 862,12
<b>Avances et acomptes versés sur commandes:</b>				
4091000000 - FOURNISSEURS DEBITEURS	20 488,70		20 488,70	
	20 488,70		20 488,70	
<b>Créances</b>				
<b>Usagers et comptes rattachés:</b>				
4110000000 - LIGUES	750,10		750,10	4 103,11
4110200000 - CLUBS ASSOCIATIONS FFVB	142 038,91		142 038,91	87 990,74
4110300000 - ORGANISATION INTERNATIONA				10 500,00
4110400000 - PARTENAIRES	102 713,78		102 713,78	69 546,17
4110450000 - PARIS EN LIGNE	1 421,44		1 421,44	
4110500000 - ANNONCEURS INTERNET	388,66		388,66	
4110600000 - CLIENTS DIVERS	1 787,99		1 787,99	10 475,54
4110610000 - CLIENT LNV	7 980,65		7 980,65	
4110620000 - CLIENTS LNV-MORATOIRE	60 000,00		60 000,00	
4110800000 - BOUTIQUE FEDERALE	112,36		112,36	4 300,18
4112000000 - PENSIONNAIRES	35 239,78		35 239,78	21 354,22
4160000000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEU	15 658,90		15 658,90	37 989,50
4160100000 - CLIENTS DOUTEUX LIGUES	229 651,61		229 651,61	273 220,53
4160200000 - CLIENTS DOUTEUX CLUBS	9 000,00		9 000,00	25 930,56
4160300000 - CLIENTS DOUTEUX LNV	50 000,00		50 000,00	
4160500000 - PENSIONNAIRES DOUTEUX	20 259,98		20 259,98	
4181000000 - CLIENTS FACTURES A ETABLIR	54 723,83		54 723,83	395 262,71
4910100000 - PROV.DEPRECIATION LIGUES		161 162,35	-161 162,35	-218 129,25
4910200000 - PROV. DEPRECIATION CLUBS		9 000,00	-9 000,00	-22 652,56
4910400000 - PROV. DEPRECIATION PARTENA				-24 246,24
4910600000 - PROV. DEPRECIATION CLIENTS		15 658,90	-15 658,90	
4910610000 - PROV. DEPRECIATION LNV		50 000,00	-50 000,00	
4912000000 - PROV. DEPRECIATION PENSION		20 259,98	-20 259,98	-4 332,50
	731 727,99	256 081,23	475 646,76	671 312,71
<b>Autres créances:</b>				
4011000000 - ARBITRES LNV	56 061,44		56 061,44	
4098000000 - FRs AVOIRS A OBTENIR	3 219,80		3 219,80	44 778,36
4250000000 - PERSONNEL AVANCES ET ACO	3 484,87		3 484,87	4 500,00
4387000000 - ORGANISMES SOCIAUX P.A.R				2 326,78
4410000000 - ETAT SUBVENTIONS A RECEVO	5 412,57		5 412,57	
4456200000 - TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBI				292,00
4456460000 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE	79,93		79,93	
4456610000 - TVA DEDUCTIBLE/ABS/19.6%				4 947,54

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
4456620000 - TVA DEDUCTIBLE/ABS/7%				870,87
4456640000 - TVA DEDUCTIBLE/ABS/20%	21 473,85		21 473,85	51 212,27
4456650000 - TVA DEDUCTIBLE/ABS/5.5%	403,28		403,28	1 009,64
4456660000 - TVA DEDUCTIBLE/ABS/10%	8,36		8,36	9 140,20
4456700000 - CREDIT DE TVA A REPORTER				24 442,00
4458600000 - TVA SUR FACT.NON PARVENU E	1 641,71		1 641,71	475,60
4471000000 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	477,86		477,86	
4487000000 - ETAT PRODUITS A RECEVOIR				5 468,92
4670500000 - DEB./CRED. ARBITRES LNV				113 062,47
4673000000 - STAGES E.F.	1 295,00		1 295,00	2 311,96
4675000000 - DEB./CRED. CEV				6 028,86
4687000000 - PRODUITS A RECEVOIR	107 956,50		107 956,50	640 117,03
	201 515,17		201 515,17	910 984,50
<b>Divers:</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
5070000000 - BONS TRESOR BONS CAISSE C	571 844,02		571 844,02	765 985,63
5080000000 - AUTRES VALEURS MOBILIERES	300 000,00		300 000,00	
5080100000 - PARTS SOCIALES	50 000,00		50 000,00	
	921 844,02		921 844,02	765 985,63
<b>Disponibilités:</b>				
5110000000 - CHEQUES A ENCAISSER	190 602,58		190 602,58	316 068,66
5111000000 - PRELEVEMENTS A VENIR	49 300,00		49 300,00	
5123000000 - BNP BOUTIQUE	19 268,23		19 268,23	49 933,37
5124000000 - CREDIT MUTUEL	627 434,09		627 434,09	191 113,76
5124020000 - FFVB ORGANISATIONS	1 596,55		1 596,55	1 065,10
5124030000 - CREDIT MUTUEL ENCAISS INTE	778,27		778,27	12 409,73
5124100000 - CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU	82 805,49		82 805,49	82 078,34
5124110000 - LIVRET PARTENAIRE ASSOCIAT	2 113 780,06		2 113 780,06	1 268 680,63
5124120000 - CM- COMPTE A TERME	75 000,00		75 000,00	
5124360000 - FFVB EDF FEMININES TOULOUS	288,60		288,60	290,68
5124370000 - FFVB POLE IFVB TOULOUSE	542,02		542,02	629,06
5124390000 - CREDIT MUTUEL TROUVE CHOI	888,56		888,56	522,74
5124400000 - CREDIT MUTUEL CNVB DANIEL	480,01		480,01	46,61
5124410000 - CREDIT MUTUEL POLE RESS CH	427,73		427,73	864,75
5128050000 - CM-SOLIDARITE	1 437,14		1 437,14	942,14
5140000000 - CHEQUES POSTAUX	12 312,23		12 312,23	12 366,63
5187000000 - INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 755,37		3 755,37	4 557,00
5315000000 - CAISSE EUROS	4 627,27		4 627,27	753,17
5320000000 - CAISSE DEVICES	770,58		770,58	770,58
5324000000 - CAISSE DOLLARS	1 076,65		1 076,65	1 076,65
	3 187 171,43		3 187 171,43	1 944 169,60
<b>Charges constatées d'avance</b>				
4860000000 - CHARGES CONSTATEES D'AVAN	111 036,02		111 036,02	237 613,24
	111 036,02		111 036,02	237 613,24
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	5 317 891,24	332 444,50	4 985 446,74	4 583 927,80
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 844 487,30</b>	<b>1 159 630,66</b>	<b>5 684 806,64</b>	<b>5 375 375,14</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
1020000000 – FONDS ASSOCIATIFS	829 409,87	306 510,69
	829 409,87	306 510,69
<b>Report à nouveau</b>		
1100000000 – REPORT A NOUVEAU CREDITEUR		751 031,77
		751 031,77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	477 063,64	-228 132,59
<b>FONDS PROPRES</b>	1 306 473,51	829 409,87
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
<b>Provisions pour risques</b>		
1511010000 – PROVISION POUR LITIGE	201 160,67	103 210,67
	201 160,67	103 210,67
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	201 160,67	103 210,67
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Emprunts</b>		
1640000000 – EMPRUNT CREDIT MUTUEL	359 849,94	407 605,00
	359 849,94	407 605,00
<b>Emprunts et dettes auprès de: établissements de crédit:</b>	359 849,94	407 605,00
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés:</b>		
4010000000 – FOURNISSEURS	408 356,33	545 269,11
4010500000 – FOURNISSEURS DIVERS		6 490,25
4010510000 – FOURN CHEQUES PLUS D'UN AN	993,60	46 445,16
4012000000 – ARBITRES	1 943,00	3 848,52
4061000000 – FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	159 065,85	163 296,56
	570 358,78	765 349,60
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
4210000000 – PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	27 209,04	5 933,26
4261000000 – PROV PRIMES A PAYER		21 120,00
4282000000 – PROV. POUR CONGES A PAYER	99 970,08	108 199,06
4286000000 – PERSONNEL CHARGES A PAYER	29 771,84	21 408,10
4310000000 – URSSAF	164 465,00	79 873,19
4370000000 – AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 847,43	775,00
4373000000 – REUNICA	69 395,00	42 621,50
4373010000 – PREVOYANCE AGRR	1 716,00	1 318,00
4373300000 – G.A.N. / V.I.E.	5 799,00	4 213,71
4377100000 – INDEMNITES JOURNALIERES	262,30	547,40
4378000000 – MUTUELLES ALAC	7 899,02	794,34
4386100000 – ORG SOC. CH. A PAYER	75 376,46	96 920,33
4440000000 – ETAT IMPOTS SUR LES PROD.FINANCIERS	3 558,08	10 010,08
4455100000 – TVA A DECAISSER	13 101,00	
4457130000 – TVA COLLECTEE 19,6%	1 301,20	15 345,98
4457150000 – TVA COLLECTEE INTRACOMMUNAUTAIRE	79,93	
4457160000 – TVA COLLECTEE 20%	11 742,98	11 136,22
4457170000 – TVA COLLECTEE 10%		382,82
4458700000 – TVA SUR FACT A ETABLIR	9 791,72	61 505,70
4470000000 – FORMATION CONTINUE	19 272,00	23 612,48
4471100000 – TAXE SUR LES SALAIRES	25 611,30	8 875,00
4473400000 – PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION	6 448,53	5 317,69
4486000000 – ETAT CHARGES A PAYER		3 862,00
	576 617,91	523 771,86

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
<b>Autres dettes:</b>		
4110000000 - LIGUES	61 727,73	
4110100000 - COMITES DEPARTEMENTAUX	1 140,66	7 783,57
4110200000 - CLUBS ASSOCIATIONS FFVB	67 074,78	
4110210000 - CLUBS ANTERIEURS	38 686,54	
4110610000 - CLIENT LNV		11 628,84
4110700000 - VENTES COMPTANT		70,00
4198000000 - AVOIR A ETABLIR	23 522,83	6 952,88
4670000000 - DEBITEURS CREDITEURS DIVERS		1 802,23
4670030000 - TRANSFERTS JOUEURS INTERNATIONAUX		2 150,00
4670140000 - DEPLACEMENTS DIRIGEANTS	6 835,65	4 517,89
4670150000 - DEPLACEMENTS JOUEURS	6 936,37	2 019,40
4670200000 - DEB./CRED. - POLES ESPOIRS	132,45	1 336,59
4686000000 - CHARGES A PAYER	261 067,28	
4686100000 - DIVERS CHARGES A PAYER		450 681,91
	467 124,29	488 943,31
<b>Produits constatés d'avance</b>		
4870000000 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 203 221,54	2 257 084,83
	2 203 221,54	2 257 084,83
<b>DETTES</b>	4 177 172,46	4 442 754,60
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 684 806,64</b>	<b>5 375 375,14</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>				
7071100000 - VENTES DE CASSETTES		3 828,20	-3 828,20	-100,00
7071550000 - FONDAMENTAUX		12,50	-12,50	-100,00
7071900000 - DIVERS VENTES D'OUVRAGES		306,16	-306,16	-100,00
7072000000 - IMPRIMES ADMINISTRATIFS	8 097,86	1 357,45	6 740,41	496,55
7072200000 - DIVERS VENTES D'IMPRIMES		1 063,68	-1 063,68	-100,00
7072410000 - MAILLOTS LABELLISER	450,00		450,00	
7074000000 - VENTE BOUTIQUE FEDERALE	48 440,33	71 443,21	-23 002,88	-32,20
7079000000 - VENTES DIVERSES		195,13	-195,13	-100,00
	56 988,19	78 206,33	-21 218,14	-27,13
<b>Production vendue</b>				
7080000000 - PUBLICITE SITE INTERNET	9 134,44	6 186,16	2 948,28	47,66
7080200000 - PRODUIT PARRAINAGE	437 585,71	422 822,13	14 763,58	3,49
7080210000 - PARRAINAGE SANS TVA	50 000,00	50 000,00		
7080220000 - PARRAINAGE SANS TVA CEE	55 927,13	18 525,44	37 401,69	201,89
7082000000 - COMMISSIONS ET COURTAGE	2 405,67	3 878,40	-1 472,73	-37,97
7085000000 - PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES	4 870,54	5 656,27	-785,73	-13,89
	539 923,49	507 068,40	52 855,09	10,42
<b>Production stockée</b>				
<b>Production immobilisée</b>				
<b>Subventions d'exploitation</b>				
7400000000 - SUBVENTION D'ETAT	1 099 014,00	1 094 396,00	4 618,00	0,42
7401000000 - SUBVENTION CONSEIL REGION	10 176,34	55 833,34	-45 657,00	-81,77
7401100000 - SUBV. DIRECT. DEPT DES SPORT	1 280,31	36 666,67	-35 386,36	-96,51
7402000000 - SUBVENTIONS CONSEIL GENER.		1 500,00	1 500,00	
7403000000 - SUBVENTION MAIRIE	12 500,00	12 500,00		
7403100000 - SUBV MAIRIES ET COLLECTIVIT		30 000,00	-30 000,00	-100,00
7404000000 - SUBVENTION DIVERSES	29 085,90	16 366,76	12 719,14	77,71
7404010000 - SUBVENTIONS CNDS	49 000,00		49 000,00	
7404020000 - FINANCEMENT ETAT EMPLOI	7 000,00	20 446,72	-13 446,72	-65,76
	1 209 556,55	1 266 209,49	-56 652,94	-4,47
<b>Reprises et Transfert de charge</b>				
7817300000 - REP. PROV. STOCK	55 976,86	49 139,97	6 836,89	13,91
7817400000 - REP. PROV. CREANCES	107 528,15	78 463,87	29 064,28	37,04
7910000000 - TRANSFERT CHARGES EXPL.	6 495,63	18 547,15	-12 051,52	-64,98
	170 000,64	146 150,99	23 849,65	16,32
<b>Cotisations</b>				
<b>Autres produits</b>				
7510500000 - REDEVANCES MANIFESTATION	36 080,00	4 500,00	31 580,00	701,78
7511000000 - ENGAGEMENT CHAMPIONNAT F	1 132 580,00	1 126 560,00	6 020,00	0,53
7511100000 - ENGAGEMENT TOURNOI BEACH	3 050,00	7 000,00	-3 950,00	-56,43
7512000000 - ENGAGT COUPE FRANCE JEUNE	64 380,00	74 120,00	-9 740,00	-13,14
7512050000 - INRM ARBITRAGE FINALE JEU	14 820,00		14 820,00	
7512200000 - REDEVANCES CHPT VETERANS	250,00	925,00	-675,00	-72,97
7514000000 - TRANSFERT	308 056,25	406 080,00	-98 023,75	-24,14
7514010000 - INDEMNITES DE FORMATION	19 800,00	51 100,00	-31 300,00	-61,25
7514020000 - INDEMNITES S/TRANSFERTS CE	17 030,00	50 967,50	-33 937,50	-66,59
7514030000 - INDEMNITES S/TRANSFERTS FIV	23 903,29		23 903,29	
7514040000 - TRANSFERTS JOUEURS CLUBS	92 007,50		92 007,50	
7521000000 - QUOTE-PARTS PENSIONS	395 422,63	396 503,66	-1 081,03	-0,27
7580001000 - LICENCES-MUTATIONS-SURCLA	2 766 657,32	2 875 530,07	-108 872,75	-3,79
7580012000 - AFFILIATIONS CLUBS	161 656,50	167 626,45	-5 969,95	-3,56

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
7580013000 – ASSURANCES ATHENA LICENCI	46 255,09	22 796,83	23 458,26	102,90
7581000000 – DIVERS PROD. ORGANISATIONS	77,00	184 372,03	-184 295,03	-99,96
7581020000 – PRODUITS ORG CHPT D'EUROPE	120 000,00		120 000,00	
7581030000 – PDT ORG LIGUE MONDIALE	1 272 494,55	280 064,83	992 429,72	354,36
7582000000 – RECETTES BILLETTERIE	92 686,40	132 482,80	-39 796,40	-30,04
7583000000 – AUTRES PRODUITS DIVERS	6 702,09	2 784,90	3 917,19	140,66
7583030000 – DIVERS AMENDES & PENALITES	84 043,00	68 160,00	15 883,00	23,30
7583040000 – PRODUITS STAGES	90 015,68	79 970,00	10 045,68	12,56
7583050000 – REFACTURATIONS	36 340,83	9 826,48	26 514,35	269,83
7583070000 – DROITS AGREMENTS CFC	1 924,00	3 444,00	-1 520,00	-44,13
	6 786 232,13	5 944 814,55	841 417,58	14,15
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>8 782 701,00</b>	<b>7 942 449,76</b>	<b>840 251,24</b>	<b>10,58</b>
<b>Achats de marchandises</b>				
6071200000 – ACHATS BUVETTES		4 748,83	-4 748,83	-100,00
6072000000 – ACHAT IMPRIMES ADMINISTRA	1 818,60	716,40	1 102,20	153,85
6074000000 – TEE- SHIRTS		1 647,60	-1 647,60	-100,00
6077000000 – BOUTIQUE FEDERALE	27 276,22	40 710,56	-13 434,34	-33,00
6077100000 – ACHAT TENUES ARBITRES	4 999,68	33 516,92	-28 517,24	-85,08
	34 094,50	81 340,31	-47 245,81	-58,08
<b>Variation de stock de marchandises</b>				
6037000000 – VARIATION STOCKS FEDERAL	-20 106,17	36 440,91	-56 547,08	-155,17
	-20 106,17	36 440,91	-56 547,08	-155,17
<b>Achats de matières premières</b>				
<b>Variation de stock de matières premières</b>				
6031200000 – VARIATION STOCKS BOUTIQUE	-14 162,76	13 072,43	-27 235,19	-208,34
	-14 162,76	13 072,43	-27 235,19	-208,34
<b>Autres achats non stockés et charges externes</b>				
6061000000 – EDF – GDF	12 382,50	12 057,92	324,58	2,69
6061100000 – EAU	775,90	1 324,42	-548,52	-41,42
6063000000 – FOURNITURES PETIT EQUIPEME	16 317,49	9 019,04	7 298,45	80,92
6064000000 – FOURNITURES ADMINISTRATIV	11 423,31	10 371,58	1 051,73	10,14
6064100000 – FOURNITURES INFORMATIQUES	8 639,74	9 702,07	-1 042,33	-10,74
6064150000 – FRAIS DE PHOTOCOPIE	12 830,17	13 417,92	-587,75	-4,38
6064200000 – FOURNITURES DIVERSES	10 785,46	19 538,34	-8 752,88	-44,80
6065000000 – FOURNITURES MEDICALES	10 466,04	9 881,44	584,60	5,92
6065100000 – FOURNITURES DIETETIQUES	1 471,51	2 525,00	-1 053,49	-41,72
6066000000 – FOURNITURES SPORTIVES	21 230,16	17 715,99	3 514,17	19,84
6066100000 – TENUES A DISTRIBUER	15 782,48	5 169,04	10 613,44	205,33
6066110000 – TENUES EQUIPES NATIONALES	125 556,52	139 262,49	-13 705,97	-9,84
6067000000 – GADGETERIE	16 957,34	2 944,13	14 013,21	475,97
6132000000 – LOCATION IMMOBILIERES (PAR	7 717,10	408,00	7 309,10	NS
6132100000 – LOCATION IMMO. SPORTIVES	15 774,38	12 090,09	3 684,29	30,47
6134100000 – LOCATIONS DIVERSES	15 747,06	20 219,61	-4 472,55	-22,12
6134200000 – LOCATION APTS POLES	629,00		629,00	
6135000000 – LOCATIONS MOBILIERES / MAT	42 208,64	40 266,63	1 942,01	4,82
6135100000 – LOCATION VEHICULES	38 022,13	41 909,28	-3 887,15	-9,28
6152000000 – ENTRETIEN DES LOCAUX	21 792,17	15 137,25	6 654,92	43,96
6152010000 – ENTRETIEN DES MAILLOTS	1 804,42	948,90	855,52	90,16
6153000000 – REPARATIONS DIVERSES	14 836,40	5 509,16	9 327,24	169,30
6156000000 – MAINTENANCE	17 239,62	20 570,61	-3 330,99	-16,19
6161000000 – ASSURANCES GENERALES	122,48		122,48	
6162000000 – ASSURANCE S/IMMEUBLE	2 438,89	2 254,35	184,54	8,19

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6163800000 - GARANTIE S/ AUTRES BIENS	3 059,81	1 923,56	1 136,25	59,07
6166000000 - ASSURANCES DIRIGEANTS	552,25	1 656,75	-1 104,50	-66,67
6166500000 - ASSURANCE JOUEURS EQU. DE F	14 327,24	14 327,23	0,01	
6168000000 - ASSURANCES LICENCES	145 336,44	157 716,13	-12 379,69	-7,85
6169000000 - ASSURANCES VEHICULES	859,17	904,77	-45,60	-5,04
6181000000 - DOCUMENTATION GENERALE	362,95	478,47	-115,52	-24,14
6181100000 - ABONNEMENTS	9 907,68	7 843,37	2 064,31	26,32
6181150000 - DIVERS REVUE & JOURNAUX	25,60	54,58	-28,98	-53,10
6183000000 - DOCUMENTS DIVERS	8 158,92	12 863,80	-4 704,88	-36,57
6211000000 - PERSONNEL INTERIMAIRE	3 000,00	2 013,54	986,46	48,99
6212000000 - PRESTATIONS EXTERIEURES	285 359,62	325 608,77	-40 249,15	-12,36
6212010000 - PRESTATIONS ENTREPRENEURS	192 415,00	227 509,99	-35 094,99	-15,43
6212060000 - PRESTATION SUR SITE	4 968,00	408,44	4 559,56	NS
6212100000 - PROTECTION DE SOCIETES	2 238,65	2 348,78	-110,13	-4,69
6214000000 - PERSONNEL DETACHE OU PRET	3 581,18	4 000,00	-418,82	-10,47
6222000000 - COMMISSIONS ET COURTAGES	29 858,21	44 364,72	-14 506,51	-32,70
6226000000 - HONORAIRES		7 143,24	-7 143,24	-100,00
6226100000 - HONORAIRES C.C. E.C.	32 097,28	39 668,06	-7 570,78	-19,09
6226200000 - HONORAIRES JURIDIQUES	12 879,16	29 848,83	-16 969,69	-56,85
6226400000 - HONORAIRES REVUES		1 185,00	-1 185,00	-100,00
6226500000 - HONORAIRES PRESSE	60 126,64	74 120,00	-13 993,36	-18,88
6226600000 - HONORAIRES MEDICAUX HAUT	47 554,35	58 150,84	-10 596,49	-18,22
6227000000 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU		40,00	-40,00	-100,00
6231000000 - ANNONCES ET INSERTIONS	80 000,62	57 540,00	22 460,62	39,03
6231500000 - ESPACES PUBLICITAIRES	26 546,00	65 317,80	-38 771,80	-59,36
6231510000 - PUB.SUR ORGANISATION	33 136,18	205 873,45	-172 737,27	-83,90
6231520000 - PUBLICATIONS DE MARQUES	2 243,80	4 068,70	-1 824,90	-44,85
6234000000 - CADEAUX & RECOMPENSES	21 374,00	31 581,06	-10 207,06	-32,32
6236000000 - CATALOGUES ET IMPRIMES	15 599,20	36 126,03	-20 526,83	-56,82
6236100000 - CATALOGUES ET IMPRIMES DT	1 427,28	1 470,60	-43,32	-2,95
6237010000 - PUBLICITE DIVERSES	1 261,38	13 722,34	-12 460,96	-90,81
6237020000 - FRAIS PHOTOS REVUE	1 656,00	11 720,00	-10 064,00	-85,87
6241000000 - TRANSPORT SUR ACHATS	4 174,24	1 454,00	2 720,24	187,09
6244000000 - TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	5 545,51	10 109,54	-4 564,03	-45,15
6251000000 - VOYAGES ET DEPL. AVION	379 460,12	399 333,94	-19 873,82	-4,98
6251020000 - VOYAGES ET DEPL.TAXIS	9 503,83	5 668,99	3 834,84	67,65
6251030000 - VOYAGES ET DEPL. CAR GROUP	14 805,25	33 735,19	-18 929,94	-56,11
6251050000 - VOYAGES ET DEPL. NOTES DE F	116 639,30	167 928,14	-51 288,84	-30,54
6251100000 - VOYAGES ET DEPL. SNCF	170 602,74	159 229,47	11 373,27	7,14
6251150000 - VOYAGES ET DEPL. ABOONEME	60,00	1 035,00	-975,00	-94,20
6251500000 - FRAIS DE REPRESENTATION	1 070,00		1 070,00	
6252000000 - HEBERGEM. RESTAU. FOURNISS	416 659,19	388 056,89	28 602,30	7,37
6252030000 - FRAIS DE STAGES HERG+LOCAT	60 778,34	73 542,46	-12 764,12	-17,36
6252050000 - HEBERGEM. RESTAU. NOTES DE	113 135,26	131 474,73	-18 339,47	-13,95
6257000000 - RECEPTIONS	58 134,37	93 952,19	-35 817,82	-38,12
6258000000 - FRAIS D'ARBITRAGE	514 088,03	537 979,95	-23 891,92	-4,44
6260000000 - AFFRANCHISSEMENTS	28 350,61	27 155,08	1 195,53	4,40
6262000000 - FRAIS DE TELEPHONE	9 391,44	16 514,95	-7 123,51	-43,13
6262500000 - FRAIS DE TELEPHONES PORTAB	18 418,91	23 579,41	-5 160,50	-21,89
6263000000 - FRAIS SERVEUR MNITEL	19 124,23	15 330,50	3 793,73	24,75
6263100000 - FRAIS SERVEUR SITE INTERNET		755,88	-755,88	-100,00
6263200000 - SERVEUR FAX		5 087,50	-5 087,50	-100,00

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6270000000 - SERVICES BANCAIRES ASSIMIL	9 819,20	8 674,91	1 144,29	13,19
6278000000 - AUTRES FRAIS ET COM PREST S	29 204,80	40 405,25	-11 200,45	-27,72
6280000000 - DIVERS	280,00	350,00	-70,00	-20,00
6282000000 - COTISATIONS DROITS D'AUTEU		763,63	-763,63	-100,00
6285000000 - COTISATIONS C.N.O.S.F.	5 298,20	3 131,30	2 166,90	69,20
6285100000 - COTISATIONS F.I.V.B.	300,00	2 480,00	-2 180,00	-87,90
6285200000 - COTISATIONS C.E.V.	14 988,00	7 355,00	7 633,00	103,78
6285300000 - AUTRES COTISATIONS	35 122,24	2 944,18	32 178,06	NS
	3 517 837,33	4 011 870,23	-494 032,90	-12,31
<b>Impôts et taxes:</b>				
6310000000 - DIVERS TAXES		50,00	-50,00	-100,00
6311000000 - TAXES SUR LES SALAIRES	103 764,84	80 041,07	23 723,77	29,64
6313000000 - PARTICIPATION FORMATION CO	18 687,92	20 201,00	-1 513,08	-7,49
6313010000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	125,37	125,37		
6314000000 - TAXE EFFORT CONSTRUCTION	6 185,65	5 368,82	816,83	15,21
6351110000 - COTISATION FONCIERE ENTREP	3 148,00	2 894,00	254,00	8,78
6351120000 - COTIS.S/VALEUR AJOUTEE	267,00	269,00	-2,00	-0,74
6351200000 - TAXES FONCIERES	3 920,00	3 866,00	54,00	1,40
6351300000 - AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 014,00		1 014,00	
6351400000 - TAXE SUR LES BUREAUX	2 506,00	1 910,00	596,00	31,20
6354000000 - VISAS - DROITS D'ENREGISTRE	3 854,19	4 200,00	-345,81	-8,23
6358000000 - AUTRES DROITS		1 263,68	-1 263,68	-100,00
6378000000 - TAXES DIVERSES	3 858,46	3 773,88	84,58	2,24
	147 331,43	123 837,45	23 493,98	18,97
<b>Salaires et Traitements:</b>				
6411000000 - REMUNERATION DU PERSONNE	1 364 347,50	1 075 420,31	288 927,19	26,87
6411200000 - CONGES PAYES	-8 228,98	20 796,06	-29 025,04	-139,57
6411310000 - PRIMES LIGUES MONDIALES	92 911,91	101 470,99	-8 559,08	-8,44
6411350000 - PRIMES CHAMP EUROPE EXO	664 000,00		664 000,00	
6411360000 - PRIMES CHAMP MONDE EXO CH		135 554,72	-135 554,72	-100,00
6411400000 - IND.ET AVANTAGES DIVERS	7 762,05	6 759,14	1 002,91	14,84
6411500000 - IND. DE STAGE NON IMPOSABLE	9 057,80	12 630,94	-3 573,14	-28,29
6412100000 - INDEMNITES TRANSACTIONNEL	12 200,00		12 200,00	
	2 142 050,28	1 352 632,16	789 418,12	58,36
<b>Charges sociales:</b>				
6451000000 - COTISATIONS A L'URSSAF	399 284,38	332 455,62	66 828,76	20,10
6452000000 - COT. MUTUELLE AIAC	15 558,66	14 075,11	1 483,55	10,54
6453000000 - COTISATIONS REUNICA	104 657,83	82 490,32	22 167,51	26,87
6453010000 - COTISATIONS AGER	109,57	1 306,46	-1 196,89	-91,61
6453100000 - COTISATIONS LR.N.L.S.	1 416,68		1 416,68	
6453300000 - COTISATIONS G.A.N. - V.I.E.	17 919,96	13 777,71	4 142,25	30,06
6454000000 - COTISATIONS ASSEDEC	61 544,02	50 288,98	11 255,04	22,38
6457000000 - MEDECINE DU TRAVAIL	4 326,00	4 200,00	126,00	3,00
6458000000 - COTISATIONS CHARGES SLES DI	7,70	9 848,04	-9 840,34	-99,92
6475000000 - CHARGES SOCIALES A PAYER	15,62	33 809,61	-33 793,99	-99,95
6476000000 - FORMATION DU PERSONNEL	4 083,80	3 632,31	451,49	12,43
6480000000 - AUTRES CHARGES DE PERSONN	4 654,92	4 309,48	345,44	8,02
6481000000 - REMBOURSEMENT TRANSPORT	185,43		185,43	
6481500000 - ACHATS CHEQUES RESTAURAN	21 664,80	20 638,52	1 026,28	4,97
	635 429,37	570 832,16	64 597,21	11,32
<b>Amortissements et provisions:</b>				
6811000000 - DOT AMORT IMMOS INCORPOR	23 190,56	13 714,20	9 476,36	69,10

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6811200000 - DOT AMORT IMMOS CORPOREL	99 979,59	97 062,70	2 916,89	3,01
6817300000 - DOT. P/PROV. DEPREC. STOCK	76 363,27	55 976,86	20 386,41	36,42
6817400000 - DOT PRO DEPR CREANCES	65 658,90		65 658,90	
6817410000 - DOT.P/PROV.PENSIONS	15 927,48	4 332,50	11 594,98	267,63
6817420000 - PROV. DEPRECIATION LIGUES	3 662,44	39 950,94	-36 288,50	-90,83
6817430000 - DOT. P/PROV.S/PARTENAIRES		24 246,24	-24 246,24	-100,00
6817440000 - DOT PROV CREANCES CLUBS	9 000,00	9 162,56	-162,56	-1,77
	293 782,24	244 446,00	49 336,24	20,18
<b>Autres charges</b>				
6511000000 - REDEVANCES INTER. ORGANIS	63 760,22	101 505,10	-37 744,88	-37,19
6511100000 - REDEVANCES CHAMPT DE FRA		12 200,00	-12 200,00	-100,00
6516000000 - DROITS D'AUTEURS ET REPROG	947,76	1 637,73	-709,97	-42,83
6521000000 - PENSIONS	595 358,37	590 319,35	5 039,02	0,85
6530000000 - SUBVENTIONS VERSEES AUX LI	396 982,44	416 454,30	-19 471,86	-4,68
6531000000 - SUBVENTIONS VERS. AUX CLUB	253 587,29	314 230,97	-60 643,68	-19,30
6532000000 - SUBVENTIONS TIERS	15 150,00	1 533,00	13 617,00	888,26
6532010000 - REV INDEMNITES DE FORMATIO	15 840,00	40 880,00	-25 040,00	-61,25
6532020000 - SUBVENTION VERS AU C.DEPT		37 784,00	-37 784,00	-100,00
6532030000 - REV.INDEM. FORMATION AUX L	3 960,00	10 220,00	-6 260,00	-61,25
6541000000 - PERTES S/CREANCES IRRECOUV	26 201,48	4 450,00	21 751,48	488,80
6580000000 - CHG DIVERSES GESTION COUR	2 502,89	921,00	1 581,89	171,76
6580300000 - PENALITES CEV-FIVB	4 922,80	11 260,66	-6 337,86	-56,28
6581000000 - DIVERS CHARGES D'ORGANISA	77 777,62	110 538,40	-32 760,78	-29,64
6581030000 - CHARGES ORGANISATION A.G.	40 000,00	54 856,16	-14 856,16	-27,08
6581050000 - CHARGES D'ORGANISATION WS		3 750,00	-3 750,00	-100,00
6581100000 - BILLETERIES	4 415,74		4 415,74	
	1 501 406,61	1 712 560,67	-211 154,06	-12,33
<b>Charges d'exploitation</b>	8 237 662,83	8 147 032,32	90 630,51	1,11
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	545 038,17	-204 582,56	749 620,73	-366,41
<b>Opérations faites en commun</b>				
<b>Produits financiers</b>				
7640000000 - REVENUS VALEURS MOBIL PLA	17 890,80	21 063,41	-3 172,61	-15,06
7660000000 - GAINS DE CHANGE	48,24		48,24	
	17 939,04	21 063,41	-3 124,37	-14,83
<b>Charges financières</b>				
6611000000 - INTERETS SUR EMPRUNTS	15 084,83	18 584,21	-3 499,38	-18,83
6660000000 - PERTES DE CHANGE	62,06	1 956,64	-1 894,58	-96,83
	15 146,89	20 540,85	-5 393,96	-26,26
<b>Résultat financier</b>	2 792,15	522,56	2 269,59	434,32
<b>RESULTAT COURANT</b>	547 830,32	-204 060,00	751 890,32	-368,47
<b>Produits exceptionnels</b>				
7720000000 - PR EXCEPT EXERCICES ANTERI	169 043,77	102 881,72	66 162,05	64,31
7780000000 - AUTRES PRODUITS EXCEPTION		4 723,65	-4 723,65	-100,00
7875000000 - REPRISES PROV RISQ CHARG	10 000,00	35 000,00	-25 000,00	-71,43
	179 043,77	142 605,37	36 438,40	25,55
<b>Charges exceptionnelles</b>				
6712000000 - PENALITES AMENDES FISC PEN	97,22	1 208,00	-1 110,78	-91,95
6712100000 - PENALITES RETARD E/FOURNIS		55,00	-55,00	-100,00
6720000000 - CHARGES EXCEPT EXER ANTER	140 173,23	127 556,21	12 617,02	9,89
6875000000 - DOT PROV RISQUES CHARGES	107 950,00	35 890,67	72 059,33	200,77
	248 220,45	164 709,88	83 510,57	50,70
<b>Résultat exceptionnel</b>	-69 176,68	-22 104,51	-47 072,17	212,95

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Impôts sur les bénéfices</b>				
6950000000 – IMPOTS SUR BENEFICES		1 968,08	-1 968,08	-100,00
6952000000 – IMPOTS SUR LES PRODUITS FIN	1 590,00		1 590,00	
	1 590,00	1 968,08	-378,08	-19,21
<b>Report des ressources non utilisées</b>				
<b>Engagements à réaliser</b>				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>477 063,64</b>	<b>-228 132,59</b>	<b>705 196,23</b>	<b>-309,12</b>

Jacelyne MAHIEU  
Expert comptable  
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2015

**FFVB**

17, rue Georges Clémenceau  
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France  
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt  
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

Jocelyne MAHIÉU  
Expert comptable  
Commissaire aux Comptes

**FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

Association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau  
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France  
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL - 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt  
Tél. : 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Fédération a perçu des subventions versées par son ministère de tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour un montant total de 1.099.014 € conformément à la convention d'objectif signée pour 2015 (c.f. point 14 de l'annexe).

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions comptabilisées et, sur la base des documents faits en interne, de leur utilisation conformément aux objectifs fixés par le financeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 30 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes

**Ile de France, Expertise et Audit - IFEA**



Jocelyne MAHIEU

**FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL**  
**17 RUE GEORGES CLEMENCEAU**  
**94600 CHOISY LE ROI**

---

**EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

---

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Fonds commercial</b>				
Autres immobilisations incorporelles	144 081	137 203	6 878	24 764
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 382 485</b>	<b>690 033</b>	<b>692 452</b>	<b>762 748</b>
Immobilisations financières	30		30	3 935
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 526 596</b>	<b>827 236</b>	<b>699 360</b>	<b>791 447</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours (autres que marchandises)</b>				
<b>Marchandises</b>	<b>144 108</b>	<b>76 363</b>	<b>67 745</b>	<b>53 862</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	20 489		20 489	
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	731 728	256 081	475 647	671 313
Autres	201 515		201 515	910 985
Valeurs mobilières de placement	921 844		921 844	765 986
Disponibilités (autres que caisse)	3 180 697		3 180 697	1 941 569
Caisse	6 475		6 475	2 600
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 206 855</b>	<b>332 445</b>	<b>4 874 411</b>	<b>4 346 315</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	111 036		111 036	237 613
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>111 036</b>		<b>111 036</b>	<b>237 613</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 844 487</b>	<b>1 159 681</b>	<b>5 684 807</b>	<b>5 375 375</b>

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :		
--	--	--

**CRCC IFEA SA**  
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
 Commissaire aux comptes  
 44, avenue du Parc  
 95320 Saint-Leu-la-Forêt  
 Tél. : 0134180295  
 Fax : 0134180788  
 Siret : 394 698 112 0031

Voir rapport de l'expert comptable

## Bilan passif

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	829 410	306 511
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	477 064	-228 133
Report à nouveau		751 032
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>1 306 474</b>	<b>829 410</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>1 306 474</b>	<b>829 410</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	201 161	103 211
FONDS DEDIES		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	359 850	407 605
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	570 359	765 350
Autres	1 043 742	1 012 715
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 973 951</b>	<b>2 185 670</b>
Produits constatés d'avance	2 203 222	2 257 085
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 684 807</b>	<b>5 375 375</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	308 437
Dont à moins d'un an (a)	3 868 735
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



## Compte de résultat

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	56 988	78 206	-21 218	-27,13
Production vendue	559 923	507 068	52 855	10,42
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 209 557	1 266 209	-56 653	-4,47
Reprises et Transferts de charge	170 001	146 151	23 850	16,32
Cotisations				
Autres produits	6 786 232	5 944 815	841 418	14,15
Produits d'exploitation	8 782 701	7 942 450	840 251	10,58
Achats de marchandises	34 095	81 340	-47 246	-58,08
Variation de stock de marchandises	-20 106	36 441	-56 547	-155,17
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières	-14 163	13 072	-27 235	-208,34
Autres achats non stockés et charges externes	3 517 837	4 011 870	-494 033	-12,31
Impôts et taxes	147 331	123 837	23 494	18,97
Salaires et Traitements	2 142 050	1 352 632	789 418	58,36
Charges sociales	635 429	570 832	64 597	11,32
Amortissements et provisions	293 782	244 446	49 336	20,18
Autres charges	1 501 407	1 712 561	-211 154	-12,33
Charges d'exploitation	8 237 663	8 147 032	90 631	1,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	545 038	-204 583	749 621	-366,41
Opérations faites en commun				
Produits financiers	17 939	21 063	-3 124	-14,83
Charges financières	15 147	20 541	-5 394	-26,26
Résultat financier	2 792	523	2 270	434,32
RESULTAT COURANT	547 830	-204 060	751 890	-368,47
Produits exceptionnels	179 044	142 605	36 438	25,55
Charges exceptionnelles	248 220	164 710	83 511	50,70
Résultat exceptionnel	-69 177	-22 105	-47 072	212,95
Impôts sur les bénéfices	1 590	1 968	-378	-19,21
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>477 064</b>	<b>-228 133</b>	<b>705 196</b>	<b>-309,12</b>



**Annexe**

**CRCC IFEA SARL**  
Commissaire  
aux comptes

COMPAGNIE  
REGIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES  
MOSELANES

44, avenue du Parc  
95320 Saint-Leu-la-Forêt  
Tél. : 0134180295  
Fax : 0134180788  
Siret : 394 698 112 0031

## ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2015/2016 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2015/2016, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 94K€ (concernant des ligues, des partenaires et des clubs) sur l'exercice 2015.

Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 108 K€.

Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

### 3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

## ANNEXE

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	156 393	5 304	17 616	144 081
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	292 179	1 344		293 523
- Mat. bureau, infor.	229 064	14 072	78 244	164 892
- Matériels divers	154 131	14 173	12 236	156 068
	<u>1 443 376</u>	<u>29 589</u>	<u>90 480</u>	<u>1 382 485</u>
Immobilisations financières	3 935	30	3 935	30
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 603 703</u></b>	<b><u>34 923</u></b>	<b><u>112 031</u></b>	<b><u>1 526 596</u></b>

**4. AMORTISSEMENTS :**

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	131 629	23 191	17 616	137 203
Immobilisations corporelles				
- Constructions	277 762	26 624		304 386
- Agencements	124 130	24 353		148 483
- Mat. Bureau, infor.	159 685	26 641	78 244	108 083
- Matériels divers	119 051	22 361	12 331	129 081
	<u>680 628</u>	<u>99 980</u>	<u>90 574</u>	<u>690 033</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>812 256</u></b>	<b><u>123 170</u></b>	<b><u>108 190</u></b>	<b><u>827 236</u></b>

**5. STOCKS**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 144 K€.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 76.363 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 55.977 Euros.

## ANNEXE

**6. PROVISIONS :**

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Prov. dép. stocks	55 977	76 363	55 977	76 363
Prov. dép. clients	269 360	94 249	107 528	256 081
Prov. Pour litige	103 211	107 950	10 000	201.161
<b>TOTAL</b>	<b>428 548</b>	<b>278 562</b>	<b>173 505</b>	<b>533 605</b>

**7. PRODUITS A RECEVOIR :**

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 54.724 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 107.956 Euros
- « Disponibilités » pour 3.755 Euros.

**8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :**

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 111.036 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2016.

**9. CREANCES ET DETTES :**

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.  
Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

**10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :**

La provision est de 201.161 Euros au 31/12/2015 contre 103.211 euros pour 2014 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 10.000 Euros.

**11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :**

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours. Le taux de l'emprunt a été renégocié en octobre 2015 à 2.65% contre 4.30% auparavant.

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	2.65 %
Capital restant dû au 31/12/2015 ; 359.850 € dont :	
51.413 € à moins d'un an	
219.817 € de un à cinq ans	

## ANNEXE

88.620 € à plus de cinq ans  
Les intérêts restant à payer au 31/12/2015 se montent à 32.278 €

**12. CHARGES A PAYER :**

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :	
- Fournisseurs	159.066 €
(dont honoraires commissaires aux comptes : 14.000 €)	
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	99.970 €
- Personnel – Charges à payer	29.772 €
- Charges sociales sur provisions	75.376 €
- Autres dettes :	
Dont Finales Jeunes	261.067 €
Dont Aides formation	100.000 €
Dont CNOSF JO 2024	14.800 €
Dont organisation AG	20.000 €
Dont Frais arbitrage DEC	40.000 €
Dont AIAC	46.640 €
Dont autres charges	29.710 €
	9.917 €

**13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.203.222 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2015 et 2016, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2016 dont principalement :

- 1.339.392 € pour les licences
- 600.222 € pour l'engagement clubs.
- 118.019 € pour les transferts

**14. SUBVENTIONS D'ETAT :**

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2015, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2015 soit 1.099.014 €.

**15. SUBVENTIONS INDIRECTES :**

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes

**16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :**

Le résultat de l'exercice tient compte de :

- Produits sur exercices antérieurs pour 169.044 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 140.173 Euros.

- L'incidence globale est donc positive de 57.246 Euros.

**17. AUTRES PRODUITS :**

- Redevances championnat pour 1.132.580 Euros.
- Pensions pour 395.423 Euros.
- Licences pour 2.766.657 Euros.
- Transferts pour 308.056 Euros.
- Ligue mondiale pour 1.272.495
- Autres produits pour 911.021 Euros.

Soit un total de 6.786.232 Euros.

**18. IMPOT SOCIETE**

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif.

**19. ENGAGEMENT DE RETRAITE**

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 58 % pour la catégorie cadres et 52 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées se monte à 117.970 euros au 31/12/2015.



**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2015

**FFVB**

17, rue Georges Clémenceau  
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France  
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles  
BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt  
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr  
S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

**FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

Association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris - Île-de-France  
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles  
BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue de Paris - 95220 Saint-Leu-la-Rivière  
Tél : 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.50 - Email : ifea@severindas.fr  
S.A.F. - Le Centre de 39 090 Paris - Tél 334 495 119 09081 - Courriel 390907@SAF.fr - 33234454012

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 30 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes

**Ile de France, Expertise et Audit - IFEA**



*Jocelyne MAHIEU*

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : souhaite soumettre un texte pour un changement de méthode 2016/2017. La licence va courir jusqu'au 31 Août 2016.

Pour l'année à venir la licence senior va démarrer du 1<sup>er</sup> Septembre jusqu'au 31 Août de l'année suivante. Du fait du changement, nouvelle proposition afin d'imputer les produits licence, affiliations, mutations à hauteur de 50% sur 6 mois. On ne tient pas compte du report de la période de la licence au niveau comptable.

**Jocelyne MAHIEU (Commissaire aux Comptes)**: pense que c'est la moins mauvaise solution.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : passe au vote sur l'approbation du Rapport Financier.

## VOTE 2 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

### NOMBRE DE VOIX

**POUR :** 3191 voix (97,26%)

CONTRE : /

ABSTENTIONS : 90 voix (2,74%)

**Soit un total :** 3281 voix

**LE RAPPORT FINANCIER EST APPROUVE**

## VOTE 2 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER – REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
2	André TROESCH	47	Pour				2,74%	
3	Georges MEYER	47	Pour					
4	Jacques MOREAU	60	Pour					
5	Michel DINEAUX	59	Pour					
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour					
7	Jeannine DRUET	23	Pour					
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAINET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELIAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOU	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3191</b>						
		<b>97,26%</b>						

**VOTE 3 : AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE FOND ASSOCIATIF**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :**                    **3198 voix (97,26%)**

**CONTRE :**                /

**ABSTENTIONS :**        90 voix (2,74%)

**Soit un total :**        **3288 voix**

**L’AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE FOND ASSOCIATIF EST APPROUVEE**

**VOTE 3 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE FOND ASSOCIATIF**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
2	André TROESCH	47	Pour				2,74%	
3	Georges MEYER	47	Pour					
4	Jacques MOREAU	60	Pour					
5	Michel DINEAUX	59	Pour					
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour					
7	Jeannine DRUET	23	Pour					
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAQUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3198</b>						
		<b>97,26%</b>						

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : afin de clôturer la saison, nous continuons sur le point Rapport Moral de l'ordre du jour.

## **4. RAPPORT MORAL 2015/2016 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2015/2016**

Pour mon premier rapport moral, je voudrais reprendre les événements survenus depuis un an et toutes les orientations prises par le Conseil d'Administration et vous en faire un compte rendu.

### **1 – Un fonctionnement de notre Fédération dans la concertation**

Nous avons multiplié, lors de cette année qui vient de s'écouler, les échanges avec nos clubs et avec les instances décentralisées de notre Fédération.

Conformément à nos engagements, nous avons consulté le Conseil National des Ligues sur tous les sujets importants et ainsi nous avons pu rétablir le dialogue, permettant aux élus de nos clubs de donner leurs avis sur des sujets primordiaux comme la réforme territoriale, l'évolution des statuts de la FFVB, le budget, les futures zones sportives, les diverses aides de la FFVB etc ...

Depuis le début de notre mandat, le Conseil National des Ligues s'est réuni quatre fois, avec aussi une nouveauté, le séminaire des Comités Départementaux tenu à l'occasion de l'A.G. Fédérale de février, qui fut l'occasion d'échanges riches et intéressants sur une journée.

A plusieurs reprises, j'ai eu aussi l'occasion de dialoguer directement avec nos clubs lors de mes déplacements sur les terrains ; cette proximité que nous avons voulue avec nos clubs et nos instances nous semble, au vu des premiers résultats, indispensables.

En cette période très délicate pour notre pays depuis les actes terroristes de l'année 2015, notre devoir est de se rassembler pour concevoir et continuer notre mission de promotion de notre sport et de ses valeurs essentielles, dont le partage et la solidarité.

### **2- Un bilan sportif exceptionnel pour le Volley-Ball Français**

Cette saison marquera l'histoire du Volley-Ball Français :

Pour la 1ère fois de son histoire, la France est vainqueur de la Ligue Mondiale.

Pour la première fois de son histoire, notre pays est Champion d'Europe de Volley-ball masculin.

Notre équipe de France de Beach Volley U18 masculine composée de Timothée PLATRE et Remi BASSEREAU est devenue Championne d'Europe.

La paire Arnaud LOISEAU et Arnaud GAUTHIER-RAT est Vice-Championne d'Europe en U20 masculin.

La paire Maxime THIERCY et Romain DI GIANTOMMASO est Vice-championne d'Europe U22 masculin.

Plus récemment, la qualification pour les championnats d'Europe de nos équipes de France juniors masculine et féminine et cela dès le 1<sup>er</sup> tour.

Et enfin, nous sommes, comme tous les volleyeurs et le public français, dans l'attente de la qualification pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro de notre équipe de France masculine qui joue en ce moment au deuxième Tournoi de Qualification Olympique au Japon.

En Beach, notre 1<sup>ère</sup> paire masculine a atteint les quarts de Finale du Grand Chelem à Rio, un résultat historique ; toutefois, la concurrence est telle que nos espoirs de qualification olympique vont porter dorénavant sur le tournoi de la Continental Cup disputé fin juin.

### **3 La médiatisation et la visibilité du Volley-Ball**

Ces derniers mois ont vu grandir l'exposition médiatique du Volley-Ball.

Le rendez-vous hebdomadaire sur **L'EQUIPE 21** a permis au grand public de suivre les divisions professionnelles des championnats de France de Volley-Ball.

La diffusion de manière régulière des rencontres de notre Equipe de France masculine pour ses grand rendez-vous a battu des records d'audiences :

- 900 000 téléspectateurs en finale des championnats d'Europe sur **France 4** avec 1 300 000 personnes lors du point victorieux.
- 1 000 000 de téléspectateurs avec un pic à 1 300 000 en ½ finale du TQO France Pologne sur **L'EQUIPE 21**.
- 1 224 000 téléspectateurs et un pic d'audience à 1 700 000 lors de la finale du TQO France / Russie, battant le record historique de la TNT HD qui était détenu par le Ballon d'Or de Football avec 1 153 000.

Ces audiences doivent conduire à réviser le décret du 22 Décembre 2004 sur la liste les évènements d'importance majeure sur laquelle le Volley-Ball ne figure pas.

**BEIN SPORTS** sera le diffuseur de la Ligue Mondiale 2016, ce qui permettra comme depuis 2 saisons de suivre l'ensemble de cette compétition.

**EUROSPORT** sera notre diffuseur des 3 rencontres jouées à Rennes par l'Equipe de France féminine en Ligue Européenne.

Au travers de cette diversité de l'offre Volley-Ball à la télévision, nous pouvons mesurer l'attrait de notre sport, et le constat est extrêmement positif.

Ces résultats sportifs et cette exposition renforcée nous permettent de conclure de nouveaux contrats de partenariats, 5 depuis Décembre dernier.

La recherche de nouvelles ressources et d'autres partenaires doit se poursuivre afin de financer les actions et projets prioritaires.

### **4 -La nouvelle stratégie financière**

Le Conseil d'Administration a fait le choix d'une réorientation budgétaire afin de concentrer les moyens de notre Fédération sur les Objectifs sportifs et sur la structuration du Volley-Ball.

Aussi, l'enveloppe des aides aux Ligues et Comités a été portée de 265 à 400 000 € soit + 51%

Le budget du secteur masculin a été porté de 451 à 646 000 € soit + 43%

Le budget du secteur féminin a été porte de 244 à 418 000 € soit +71%

Le budget du secteur Beach a été porté de 326 à 472 000 € soit +45%

Le budget développement de la DTN qui passe de 218 à 267 000 € soit + 22%

Ces choix doivent nous permettre de réaliser nos ambitions que ce soit pour notre équipe de France masculine et nos équipes de Beach pour aller performer aux Jeux Olympiques, mais aussi afin de lancer un projet féminin avec comme première étape le retour en Ligue Européenne cette année, puis comme second objectif de l'année la qualification aux championnats d'Europe lors du TQCE de septembre.

Pour financer ces choix, il ne sera pas fait appel aux licenciés ni aux clubs, car il n'y aura pas d'augmentations cette année, certains tarifs seront même à la baisse.

## **5 La Vie associative et la modernisation de l'outil Fédéral**

Nous avons fait le choix de privilégier notre action sur les terrains et sur les objectifs sportifs de nos équipes de France, ce qui a conduit à ne pas remplacer certains départs de nos salariés et donc interrompre la structuration professionnelle de notre outil fédéral. Ce fonctionnement a conduit certains services à assumer plus de tâches avec les mêmes effectifs.

Concernant l'Outre-mer, la coordination permanente et la relance des échanges grâce à l'action du Conseil d'administration sont à souligner ; nous voulons que nos compatriotes ultra marins se sentent pleinement intégrés dans la famille du Volley-Ball.

Notre volonté est de moderniser nos outils, et cela afin de faciliter la vie des dirigeants, parce que si nos dirigeants passent moins de temps pour accomplir des tâches administratives, ils pourront redonner du temps pour le développement de nos sports.

Dès la rentrée, nous mettrons à disposition un outil de dématérialisation de la saisie des licences, simple et accessible à tous, permettant de diminuer le temps de saisie des données et simplifiant l'envoi des pièces obligatoires.

Dans un deuxième temps, nous lancerons la feuille de match électronique qui est actuellement en voie de développement, avec un fonctionnement simple et adapté à tous les niveaux.

Le grand dossier de cette année est la mise en place de la réforme territoriale, notre organisation métropolitaine passera dès la fin de l'année de 23 ligues à 13.

C'est un profond changement de notre fonctionnement, c'est parfois perçu comme une contrainte ; par contre, il est de notre responsabilité de transformer cette contrainte en un avantage, c'est une occasion de redéfinir beaucoup de choses et d'adapter notre Volley-Ball aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle.

Le monde scolaire est aussi un enjeu fondamental de développement ; un plan d'actions est en cours de conception par notre Responsable du Développement et nos élus et chargés de missions. Nos clubs pourront maintenant s'appuyer sur les signatures récentes d'une nouvelle convention avec l'UNSS et d'un avenant de la convention avec la FFSU.

Nous pouvons tous nous féliciter de constater une hausse du nombre de nos licenciés de 8% ; ce n'était pas arrivé depuis très longtemps, sachons saisir cette chance d'accueillir dans nos clubs de nouveaux pratiquants pour ensuite les conserver et les fidéliser.

## **6 Un projet rassembleur**

Cela fait maintenant 30 ans que notre Fédération n'a plus organisé d'évènements majeurs du Volley-Ball mondial et européen : aussi le Conseil d'Administration a, à l'unanimité, décidé de déposer une candidature pour l'Euro 2019, candidature que nous allons porter avec la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Le pré dossier a été déposé et nous allons dans les semaines qui viennent défendre notre candidature devant la CEV.

Les Jeux Olympiques de 2024 doivent aussi nous mobiliser, cela fera 100 ans que la France n'aura plus accueilli les Jeux. Ce rendez-vous sera important pour le Volley-Ball, et les projets que nous lançons doivent nous conduire à avoir des équipes nationales performantes pour cette échéance.

## **7 Des échéances importantes**

Dans les mois qui viennent, nous voulons développer des projets importants pour le Volley-Ball Français.

1 / Poursuivre notre investissement sur le secteur féminin par la mise en place d'un vrai projet 2016/2024

Cette période, correspondant à deux olympiades, sera aussi le temps du prochain plan de performance fédéral qui sera déposé dans les 6 mois qui suivront les élections fédérales.

2 / Lancer l'organisation de « La Tournée des Sables », tournée événementielle de Beach volley de 6 à 8 dates entre mai et juillet, avec l'aide certaine de deux de nos nouveaux partenaires, Point P TP et Appart City.

3 / Nous devons aussi nous projeter sur d'autres projets internationaux comme par exemple le retour d'une étape de World Série de Beach en France, manifestation d'envergure qui rentrerait dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Des contacts ont déjà été pris avec le Président de la FIVB, le Docteur Ary GRACA, qui nous a donné un accueil favorable, et une première réunion de travail avec le Directeur Général de la FIVB, Fabio AZEVEDO, a eu lieu début mai à notre siège de Choisy le Roi.

Le succès populaire des matchs amicaux organisés en France depuis Septembre (France / Brésil à Tours et Paris ; France/Belgique en Décembre, France/Iran à Tourcoing et Harnes ainsi que les 2 matchs de nos Bleues, France /Hongrie en Alsace en mai) constituent des encouragements à organiser de grands évènements.

4 / Pour la vie associative, nous voulons améliorer le service envers les adhérents et notamment dans le secteur sportif, nous avons la volonté d'améliorer son fonctionnement car la participation de nos clubs dans les compétitions fédérales dans de bonnes conditions est une priorité.

Dans le même esprit, nous voulons étudier et faire des propositions d'adaptation de nos coupes de France et Championnats nationaux afin de rendre la pratique du Volley-Ball moins chère pour nos clubs, pour cela une étude à partir du logiciel OPTI MOVE est en cours.

Ce sera aussi, et enfin, le déploiement dès septembre des services civiques sur tout le territoire.

Bien évidemment avant toute mise en place une grande concertation sera organisée car pour satisfaire le maximum de monde, il faut d'abord les écouter.

5 / Nous voulons réussir la mise en œuvre de la réforme territoriale pour poursuivre les échanges et la concertation avec les représentants des clubs : le futur Conseil d'Administration avec un représentant élu directement par les clubs instaurera définitivement ce fonctionnement démocratique de notre Fédération.

6 / Nous allons encourager et inciter les clubs à poursuivre et mener, grâce à l'aide de la DTN, des actions vers d'autres publics, via le volley assis, le soft volley et tout ce qui concerne le sport santé. Ces initiatives peuvent d'ailleurs être labellisées par GENERALI via la démarche « Sport Responsable ».

7 / Un autre projet que nous souhaitons porter avec la Ligue Nationale de Volley-Ball est la création d'une division promotionnelle qui serait plus adaptée à la réalité de la situation économique des clubs Français ;

Nous voulons proposer une division « semi-professionnelle » moins coûteuse, tout en étant un véritable tremplin vers le professionnalisme, car il faut aussi que le Volley-Ball possède un secteur professionnel fort.

Je voudrais terminer mon rapport moral en remerciant l'ensemble des bénévoles travaillant régulièrement pour la FFVB, notre outil fédéral aujourd'hui a besoin de plus d'une centaine de passionnés pour fonctionner.

Je remercie particulièrement les membres de l'exécutif qui m'ont soutenus et aidés pour l'ensemble des travaux de la Fédération Française de Volley-Ball.

Je remercie aussi le personnel de la FFVB qui, dans des situations pas toujours aisées, fait son maximum pour satisfaire nos membres.

Je remercie l'ensemble de nos cadres techniques de la Direction Technique Nationale qui, dans leurs différentes missions, font leur maximum pour faire évoluer nos disciplines.

Je remercie nos partenaires privés, tout d'abord les historiques qui soutiennent le Volley-Ball depuis de très nombreuses années, et aussi les nouveaux qui rejoignent notre sport permettant par leurs contributions financières de faire en sorte que notre Volley-Ball grandisse et gagne dans notre société la place qu'il mérite.

Tous nos remerciements vont également aux Ligues, Comités Départementaux, clubs, à leurs dirigeants et bénévoles ayant permis :

- les organisations fédérales réussies à Mougins (Volleyades), en Mayenne (Mini-Volleyades), à tous les organisateurs des finales de Coupe de France jeunes et de N2/N3, à Arnas (Finales de

Competlib) et toutes celles accueillant les compétitions de Beach Volley (Coupe de France et Championnat)

- les matchs amicaux et officiels de nos Equipes de France seniors dans le Nord (Tourcoing et Harnes), en Alsace (Mulhouse et Ensisheim), en Bretagne (Rennes pour la Ligue Européenne) et en Lorraine (Nancy en WL)

Le dernier remerciement sera pour les milliers de dirigeants bénévoles de nos 1425 clubs et des diverses structures fédérales, car ils sont la colonne vertébrale de notre sport ; sans eux, rien ne serait possible et ils méritent la plus grande considération de la FFVB.

**Nous pouvons être fiers du volley français.**

**CONTINUONS de BATIR ENSEMBLE LES FONDATIONS pour FAIRE GRANDIR NOTRE VOLLEY, NOTRE PASSION**

**(Applaudissements)**

N'ayant aucune question, nous procédons au vote du Rapport Moral.

**VOTE 4 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :**                    **3047 voix (93,29%)**

**CONTRE :**                /

**ABSTENTIONS :**      219 voix (6,71%)

**Soit un total :**        **3266 voix**

**LE RAPPORT MORAL EST APPROUVE**

Le Président remercie l'Assemblée de la confiance vis-à-vis de l'équipe.

**VOTE 4 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		12	David QUINTIN	90	Abstention
2	André TROESCH	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
3	Georges MEYER	47	Pour		38	Guillaume BITON	39	Abstention
4	Jacques MOREAU	60	Pour			<b>Total</b>	<b>219</b>	
5	Michel DINEAUX	59	Pour				<b>6,71%</b>	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour					
7	Jeannine DRUET	23	Pour					
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAINNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3047</b>						
		<b>93,29%</b>						

## Suspension de séance

## Reprise de séance à 16h48

Le Président accueille l'Entraîneur de l'Equipe de France Féminine afin de répondre aux questions sur le secteur féminin.

### Intervention de **Magali MAGAIL (Entraîneur de l'Equipe de France Féminine)**

« Comme vous avez pu le voir lors des retransmissions de la ligue européenne sur Eurosport, notre équipe est très jeune, avec un taux de renouvellement de joueuses très élevé.

Pour bon nombre d'entre elles, il s'agissait de leur première sélection en EDF sénior.

Seules 2 joueuses expérimentées (BAUER Christina & ROCHELLE Alexandra) ont pu faire le lien avec les jeunes joueuses et ainsi permettre une transmission inter générationnelle.

Je ne vous cache pas que nous aurions espéré la présence d'autres joueuses cadres à des postes clés afin de faciliter l'accompagnement de notre nouvelle génération, de les soutenir dans l'approche mentale de la compétition et de les guider davantage dans les exigences requises dans le sport de haut-niveau.

Vous l'avez donc compris, l'équipe de France Féminine est un collectif en total reconstruction.

Par conséquent, nous avons mis en place un projet collectif avec des valeurs fortes : tel que l'ambition, le travail et l'abnégation, l'état d'esprit, la culture de la gagne et l'importance de la notion d'équipe.

Pour nous, porter le maillot de l'EDF doit à tout prix redevenir un privilège et une fierté. On insiste beaucoup sur la remise solennelle des équipements que ce soit pour le staff ou pour les joueuses.

Nos anciennes Alex Rochelle ou Christina BAUER (capitaine) ont remis le maillot aux nouvelles joueuses intégrant pour la 1<sup>ère</sup> fois l'équipe de France en précisant les valeurs fortes de notre famille France. C'est un véritable engagement entre elles, elles passent un pacte. Les anciennes se doivent de guider les plus jeunes.

Nous avons aussi posé les fondations de notre maison France sur des notions fortes telles que l'exigence, la rigueur, l'état d'esprit, et surtout le travail.

Ensuite, il ne faut pas se leurrer, nous avons pris beaucoup de retard faute de moyen depuis 3 ans.

Encore cette année, nous avons dû reprendre les bases techniques et remettre à niveau physiquement l'ensemble des joueuses. Il y a une réalité à prendre en compte, malheureusement la majorité des clubs pro arrêtent l'entraînement dès la fin du championnat et c'est un réel problème pour nos joueuses internationales. Ce qui entraîne une réelle disparité sur l'état de forme des joueuses.

La solution idéale serait de créer un camp d'entraînement post-championnat.

L'un de nos objectifs a été aussi de définir et de mettre en place notre identité de jeu : le jeu à la française proposant des schémas offensifs variés utilisant tous les espaces et les couloirs (vitesse et variétés).

Notre identité de jeu ne pourra être efficace de suite, nous allons avancer étape par étape en fonction de l'évolution individuelle des joueuses.

En guise de préparation pour la Ligue européenne, nous avons effectués :

3 matchs de préparations contre la Hongrie. La Hongrie étant la tenante du titre de la ligue européenne.

3 victoires qui nous ont permis de commencer notre campagne sur une note positive. Il s'avère que le niveau de la Hongrie n'était pas celui attendu dans la mesure où l'équipe hongroise est également en reconstruction.

La ligue européenne a été un véritable outil permettant de nous préparer à notre objectif principal soit la qualification au CE 2017.

Le bilan est mitigé, nous revenons du Monténégro avec 3 défaites dont 2 au tie-break et nous renversons la tendance en France à Rennes puisque nous gagnons 2 matchs au tie-break.

Le Monténégro et l'Espagne sont 2 équipes sensiblement de notre niveau, avec des caractéristiques identiques au notre : une seule véritable arme offensive par équipe.

Nous avons manqué clairement de régularité dans notre jeu et de stabilité. En effet, on est capable de produire du très beau jeu mais pas encore dans la continuité et la durée.

Nous avons connu des difficultés à trouver un 7 de base performant : la vérité d'un match n'était souvent pas celle du lendemain. En effet, les joueuses les plus performantes étaient bien souvent les joueuses qui entraient en cours de jeu.

Toutes nos entames de match ont été difficiles: les joueuses semblaient tout de même tétanisées par l'enjeu (questionnement, besoin de feed-back permanent...), commettaient trop de fautes directes sans intention et se précipitaient dans la gestion des ballons faciles.

L'Azerbaïdjan est clairement l'équipe au-dessus du lot.

Nous avons dès le début du match rencontré des difficultés à tenir les impacts (réception et défense) par manque d'habitude à ce type d'opposition.

Le rapport de force était déséquilibré en terme de hauteur et de puissance. De plus cette équipe est composée de joueuses d'expériences évoluant dans les meilleurs clubs européens.

Nous avons complètement été dépassé dans le rapport de force bloc/défense et service/réception.

Toutefois nous avons montré notre faculté à nous adapter rapidement aux impacts et répondre intelligemment, en ne rentrant pas dans le rapport de force physique mais en proposant un jeu avec beaucoup plus de finesse.

Aujourd'hui, nous avons clairement une carence au niveau des passeuses. Même si les joueuses avancent vite, nous partons clairement de très loin sur ce poste là et il va falloir être patient et tout construire.

Ce souci à ce poste clé est une contrainte importante qui entraîne du coup une faible stabilité émotionnelle des autres joueuses. Les fautes de passe engendrent une pression supplémentaire dans les autres secteurs de jeu.

Et d'autres part, nous devons progresser dans le rapport de force service/réception qui à tous les niveaux est primordial pour performer. C'est aujourd'hui un secteur de jeu, où nous ne dominons pas même face aux équipes d'un niveau équivalent au notre.

C'est seul le travail qui nous permettra d'avancer, et les confrontations faces aux meilleures nations européennes. Les joueuses doivent emmagasiner de l'expérience et devenir joueuse de haut-niveau dans l'approche.

Il est aussi impératif que les joueuses s'expatrient et acceptent de sortir de leur zone de confort et se confrontent à de meilleurs championnats.

Notre prochain objectif est la qualification au CE 2017 avec 2 tournois qualificatifs :

- du 16 au 18 septembre à Bordeaux
- du 23 au 25 septembre en Belgique

Nos adversaires seront : l'Espagne (20<sup>ème</sup>), la Bosnie (32<sup>ème</sup>) et la Belgique (7<sup>ème</sup>) , la France(15<sup>ème</sup>)

Le 1<sup>er</sup> de la poule accède directement et le 2<sup>ème</sup> effectue un match de barrage dans la foulée début octobre.

Nous commencerons notre préparation le 01 août avec un gros travail physique (7semaines d'arrêt de l'activité faute de budget) puis nous disputerons un tournoi en Hongrie, 2 matchs amicaux contre la Bulgarie (10<sup>ème</sup>) et la Roumanie (13<sup>ème</sup>).

Soit 7 semaines de préparation avant le 1<sup>er</sup> tournoi en France.

Pour avoir une EDF performante, il faudra beaucoup de temps et surtout de travail.

Il est à mon sens capital que tout le monde fasse preuve de patience.

Le point positif est véritablement l'état d'esprit des joueuses, elles ont toutes envie d'avancer et de grandir. Elles sont investies pleinement dans ce qu'elles font. A noter que nous avons une moyenne d'âge très jeune (23 ans) dont 3 joueuses du 7 de base ont 20 ans et -.

Pour conclure :

Si nous sommes tous là aujourd'hui.

C'est que nous avons la même passion qui nous anime.

Trop souvent nous nous considérons tous comme des ennemis, des adversaires, des concurrents.

Alors qu'au final, nous avons tous le même rêve...

Nous demandons à nos joueuses de regarder dans la même direction pour faire avancer notre projet.

C'est à nous tous de leur montrer la voie, de trouver les chemins et la ligne de conduite qui va nous faire grandir et gagner.

Et cette histoire, le renouveau du volley féminin doit commencer aujourd'hui.

Si nous partageons, si nous nous écoutons, si nous avons tous envie, nous y arriverons et nous gagnerons ensemble.

La réussite sportive, l'excellence sportive passera forcément par un projet co-fabriqués d'un point de vue de la performance sportive, du développement, de la promotion et de l'image du volley-ball en France.

Je pense qu'il est important, que nous ayons la volonté de décloisonner nos univers, nos histoires, nos égos afin de travailler ensemble pour une réussite commune.

Pour finir, je vais vous faire partager la phrase clé qui conclut tous mes briefings.

Même engagement, même passion

Une équipe, un rêve

Ensemble pour construire notre team

Mesdames, Messieurs les élus, vous l'avez bien compris, nous avons besoin de vous.

Je tiens à remercier l'équipe dirigeante actuelle et son président Eric TANGUY mais aussi, Pierre MERCIER pour son éternel engagement pour le secteur féminin.

*(Applaudissements)*

Le Président informe des présences de **Magali MAGAIL** et **Laurence PLASMAN** ce soir à la soirée festive, disponibles pour répondre aux questions des congressistes.

### 3. MONTANTS DES AMENDES ET DROITS - Application pour la Saison 2016/2017

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : intervient sur la tarification avec peu de modifications.

Triple surclassement régionaux assurés par les ligues, tarif baissé à hauteur de 20€

Beach : mise en place de championnats fédéraux Beach depuis cette année, la gratuité n'est plus accordée. Nouveau tarif = Indoor vers Beach à 10€

Pass compétition 30 jours = tarif proposé à 10€

Licence Pro = proposition pour les joueurs contrats professionnels à 100€ avec part fixe encaissé par la FFVB et reversé à la LNV à 20€ et Ligues à 20€

Licence volley pour tous proposée à 15€ comprenant la part de la ligue à 9€ (la fédération doit reversée à la Ligue, charge à la Ligue de reverser à son comité)

Réaffiliations : Remise en place du tronc commun ....

Incitations du paiement des licences par carte bancaire

**Sébastien GONÇALVES-MARTINS (Ile de France)** intervient sur les tarifs pour les clubs départementaux, tronc commun : fixés avec une augmentation du tarif de 30€ à 180€

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Le calcul a été effectué sur la base des clubs fédéraux. Constat d'une grande augmentation. Le montant de 50€ serait valable en volley et beach pour ne pas avoir une grande différence.

**Claude GANGLOFF (Pays de la Loire)** intervient sur la facture de licences, licences pour les clubs affiliés notamment les nouveaux clubs. Gratuité pour la 1<sup>ère</sup> affiliation, 50% sur la seconde. Ceci maintenant a disparu. Il propose de rester à la situation précédente et souhaite avoir un tarif progressif.

Il confirme que pour la licence Volley pour tous, le tarif était fixé à hauteur de 6€ sur cette saison.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : L'affiliation de base a été remplacée par un tronc commun.

**Jacques MOREAU (Aquitaine)** : intervient sur les tarifs mutations. Evoque une mutation de jeunes.

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : La mutation ne s'applique à la catégorie benjamin minime cadet.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Il faut lire part régionale seule.

**Jacques MOREAU (Aquitaine)** : Il faut dire que si – 15 ans, il n'y a pas de part régionale.

**Daniel MAISONNIAL (Rhône-Alpes)**: a insisté pour que les tous les jeunes de sa région prennent une licence Beach gratuite, et maintenant il constate que le coût proposé est contraire au développement.

**Delphine VIALA (Centre)** : on ne va pas dans le sens du développement.

**Eric TANGUY (Président)** : indique que c'est une demande forte du secteur beach

**David QUINTIN (Bretagne)** : Sur la réaffiliation des clubs départementaux. Pour les clubs régionaux, tarifs intermédiaires. Sur la licence VPT, 6€ par contre le 15€ sont figés pour l'ensemble des ligues ou plafonnés ?

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : la Ligue en fait ce qu'elle souhaite.

**Eric TANGUY (Président)** : 15€ est le prix maximum

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Les cotisations sont votées en AG régionales, les AG prennent la part qu'elles veulent.

**Eric TANGUY (Président)** : On peut acter que la licence VPT soit plafonnée à 15€ toutes parts comprises.

**Hassan ALOUI (Basse-Normandie)** : souhaite intervenir sur les modes de paiement.

**Delphine VIALA (Centre)** : Sur le Beach et les tarifs pour les jeunes qui deviennent très compliqués.

**Gérald HENRY (Côte d'Azur)** : rejoint le problème du Beach sur le développement. Favorable sur la gratuité pour motiver. Sur la licence VPT, attirer les gens, tarif en hausse qui passe de 6€ à 15€ plafonné.

**Eric TANGUY (Président)** : C'est un plafonnement voté à 15€, la licence VPT part fédérale est toujours de 6€

**Rodolphe ADAM (Président CCS)** : n'entend pas la gratuité, le développement en disant que c'est gratuit est compliqué. Il s'étonne qu'on n'intervienne pas sur la facturation des mutations M17

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : les ligues ne pourront pas prendre de part régionale gratuite.

**Florence BAIGNET (Centre)** : tous les tarifs, toutes les licences baissent de 10%

**Didier SAPIN (Poitou-Charentes)** : Combien devrait coûter une saison ?

**Michel MARTIN-DOUYAT (Centre)** : revient sur la gratuité la 1<sup>ère</sup> année. Il faudra utiliser les GSD comme moyen de développement. Il faut concurrencer les fédérations affinitaires, la gratuite est un moyen de les ramener.

**Eric TANGUY (Président)** : on garde la gratuité la 1<sup>ère</sup> année

**Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France)** : sur les Yvelines, il fait le constat que c'est moins cher. Il faut faire attention au terme de la gratuité. Est-ce qu'on veut donner quelques moyens à la Fédération ? Il fait une remarque les parts fédérale et ligue.

**Pierre MERCIER (Lorraine)** : est convaincu que la gratuité ne nous aidera pas à faire du développement. Nous avons d'autres moyens pour rembourser les clubs que de faire la gratuite.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : la part de la responsabilité est comprise entre 2,20€ et 2,40€. La gratuite est compliquée à surveiller.

**Michel DINEAUX (Aquitaine)** : la gratuité n'a jamais apporté le développement. L'augmentation proposée nous paraît intéressante.

**Daniel MAISONNIAL (Rhône Alpes)/Frédéric SIEGL (Provence)**

**Michel GUEVENOUX (Provence)** : sur les loisirs, compétitions volley ou pas ?

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Le tronc commun comprend les licences autres que compétition

**TARIFICATIONS PAGE 51 DE LA BROCHURE :**

Modifications apportées en séance :

- ✓ Gratuité sur la mutation des jeunes
- ✓ Compétition Départ VB et Beach à 50€
- ✓ Mutations gratuite pour mutation nationale, régionale baby à M15

**Il ne pourra être voté par les AG régionales de part régionale sur les licences dont l'AG fédérale accorde la gratuité. Les licences gratuites ne participent pas aux décomptes des voix.**

**VOTE 3.51 : TARIFS PAGE 51**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 2287 voix (73,54%)

CONTRE : 382 voix (12,28%)

ABSTENTIONS : 441 voix (14,18%)

**Soit un total :** 3110 voix

**LES TARIFS PAGE 51 SONT APPROUVES**

**VOTE 3.51 : APPROBATION DES TARIFS PAGE 51**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	12	David QUINTIN	90	Contre
2	André TROESCH	47	Pour	39	René BARTHELEMY	39	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour	56	Nathalie TURIN	85	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Pour	57	Daniel MAISONNIAL	84	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour	59	Michel CARRAS	84	Contre
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour		<b>Total</b>	<b>382</b>	
7	Jeannine DRUET	23	Pour			<b>12,28%</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
9	Thierry GUENEAU	24	Pour	14	Charles Edouard LARRIBE	90	Abstention
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour	17	Delphine VIALA	30	Abstention
11	Bernard PLISSET	24	Pour	21	Gérald HENRY	59	Abstention
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour	47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Abstention
16	Florence BAIGNET	31	Pour	49	Gaëtan CYRULIK	26	Abstention
18	Franck JOLY	35	Pour	50	Didier SAPIN	40	Abstention
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour	51	Françoise BRIZARD	40	Abstention
20	Santa SANTONI	6	Pour	52	Marie-Christine LABORDE	39	Abstention
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour		<b>Total</b>	<b>441</b>	
23	Serge HAMICHE	58	Pour			<b>14,18%</b>	
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour				
29	Yves MOLINARIO	178	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
38	Guillaume BITON	39	Pour				
40	Hassan ALAOUI	29	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour				
44	Françoise DE BERNON	89	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>2287</b>					
		<b>73,54%</b>					

**VOTE 3.52 : TARIFS OUTRE MER**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 3061 voix (94.45%)

**CONTRE :** /

**ABSTENTIONS :** 180 voix (5,55%)

**Soit un total :** 3241 voix

**LES TARIFS OUTRE MER SONT APPROUVES**

**VOTE 3.52 : APPROBATION DES TARIFS OUTRE-MER**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE**

2	André TROESCH	47	Pour	12	David QUINTIN	90	Abstention
3	Georges MEYER	47	Pour	14	Charles Edouard LARRIBE	90	Abstention
4	Jacques MOREAU	60	Pour		<b>Total</b>	<b>180</b>	
5	Michel DINEAUX	59	Pour			5,55%	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour				
7	Jeannine DRUET	23	Pour				
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour				
9	Thierry GUENEAU	24	Pour				
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour				
11	Bernard PLISSET	24	Pour				
13	Viviane LE THOMAS	90	Pour				
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour				
16	Florence BAIGNET	31	Pour				
17	Delphine VIALA	30	Pour				
18	Franck JOLY	35	Pour				
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour				
20	Santa SANTONI	6	Pour				
21	Gérald HENRY	59	Pour				
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour				
23	Serge HAMICHE	58	Pour				
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour				
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour				
29	Yves MOLINARIO	178	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
38	Guillaume BITON	39	Pour				
39	René BARTHELEMY	39	Pour				
40	Hassan ALAOUI	29	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour				
44	Françoise DE BERNON	89	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour				
50	Didier SAPIN	40	Pour				
51	Françoise BRIZARD	40	Pour				
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
56	Nathalie TURIN	85	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				
59	Michel CARRAS	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>3061</b>					
		<b>94,45%</b>					

## **INCITATION DES PAIEMENTS DES LICENCES PAR CARTE BLEUE**

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : souhaite que le personnel s'investisse sur des opérations comptables et souhaite que les clubs prennent le principe du paiement par carte bleue. Partenariat signé avec le Crédit Mutuel. Il laisse la parole pour obtenir une carte à bas prix.

**Arnaud DAGORNE (Directeur Général)** indique l'offre préférentielle conclue avec le Crédit Mutuel.

Une information sera envoyée aux Ligues.

**Alain GRIGUER (Conseil de Surveillance)** : As-tu pensé au seuil ?

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : Il faut négocier avec la banque.

**Pierre MERCIER (Lorraine)** : ne peut-on pas voter uniquement le tarif proposé pour ceux qui paye en carte bleue ?

**Thierry BOLOMEY (Informaticien)** : explique la procédure du paiement des paniers et des non rapprochements.

**Jacques MOREAU (Aquitaine)** : avec le numéro de panier et son numéro de club, la procédure est simplifiée

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Oui si la somme correspond

**David QUINTIN (Bretagne)** : Le coût du prélèvement n'est pas évoqué.

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : Non, on ne le demande pas.

Autre solution, on ne parle plus d'incitation pour paiement par chèque bancaire, mais facturation de frais pour ceux qui paient uniquement par chèque, soit 3€ par panier payé par chèque

**Jean Pierre MELJAC (Languedoc-Roussillon)** : les coûts sont différents.

**Florence BAINET (Centre)** : Les tarifs sont à négocier avec la banque.

**Michel DINEAUX (Aquitaine)** : Il faudrait inciter ceux qui paient par CB par la mise en place d'une ristourne.

**Florence BAINET (Centre)** : C'est ce qui est proposé

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : indique que l'encaissement en Septembre n'a pas excédé plus de 10 jours.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : l'exception de ceux qui ne correspondaient pas aux paniers.

**Pierre-Yves VANALDELWELT (Flandres)** : souhaite que le vote porte sur la remise de 30€

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : La taxe sur le chèque peut permettre d'éviter le travail.

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : La redevance et l'affiliation ne figure pas dans le panier.

## VOTE 3.53 » : INCITATION CARTE BANCAIRE (PAGE 52)

### NOMBRE DE VOIX

POUR : 839 voix (25,70%)

**CONTRE :** 2105 voix (64,49%)

ABSTENTIONS : 320 voix (9,8%)

**Soit un total :** 3264 voix

**L'INCITATION PAR CARTE BANCAIRE EST REFUSEE**

### VOTE 3.53 : INCITATION CARTE BANCAIRE REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	4	Jacques MOREAU	60	Contre
2	André TROESCH	47	Pour	7	Jeannine DRUET	23	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour	8	Bernard CANTALOUBE	23	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour	10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Contre
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour	11	Bernard PLISSET	24	Contre
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour	12	David QUINTIN	90	Contre
20	Santa SANTONI	6	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
23	Serge HAMICHE	58	Pour	14	Charles Edouard LARRIBE	90	Contre
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour	16	Florence BAIGNET	31	Contre
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour	17	Delphine VIALA	30	Contre
41	Amine HACHELAF	23	Pour	18	Franck JOLY	35	Contre
44	Françoise DE BERNON	89	Pour	21	Gérald HENRY	59	Contre
46	Pierre LOREAU	88	Pour	24	Didier DECONNINCK	73	Contre
53	Alain ARIA	47	Pour	25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Contre
54	Frédéric SIEGL	47	Pour	26	M. DEGANDT	72	Contre
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour	27	Philippe VENDRAMINI	179	Contre
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour	28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Contre
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour	29	Yves MOLINARIO	178	Contre
	<b>Total</b>	<b>839</b>		30	Linda ROYO	58	Contre
		<b>25,70%</b>		31	Francis LAGUNA	58	Contre
6	Daniel DUCROQUET	59	Abstention	32	Jean-Pierre MELJAC	57	Contre
22	Geneviève CABIAUX	59	Abstention	35	Pierre MERCIER	44	Contre
40	Hassan ALAOUI	29	Abstention	38	Guillaume BITON	39	Contre
43	Philippe DAUCHEL	22	Abstention	39	René BARTHELEMY	39	Contre
58	Jean-Pierre VINOT	84	Abstention	42	Pierrick LEBALC'H	23	Contre
61	Stéphane MOUEZY	67	Abstention	45	Claude GANGLOFF	88	Contre
	<b>Total</b>	<b>320</b>		47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Contre
		<b>9,80%</b>		48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Contre
				49	Gaëtan CYRULIK	26	Contre
				50	Didier SAPIN	40	Contre
				51	Françoise BRIZARD	40	Contre
				52	Marie-Christine LABORDE	39	Contre
				56	Nathalie TURIN	85	Contre
				59	Michel CARRAS	84	Contre
					<b>Total</b>	<b>2105</b>	

**Michel GUEVENOUX (Provence) :** intervient sur l'augmentation Coupes de France Jeunes pour les marqueurs

**Stéphane JUAN (Président CCA) :** Répond que c'est une harmonisation fixée à 11€

**Alain de FABRY (Secrétaire Général) :** 11€ pour tous les marqueurs

**Philippe VENDRAMINI (Ile de France) :** qu'est-ce que « l'abus sur ballon ?

## VOTE 3.54 » : VOTES SUR LES TARIFS PAGES 53 A 57

### NOMBRE DE VOIX

**POUR :** 2959 voix (92,21%)

**CONTRE :** 59 voix (1,84%)

**ABSTENTIONS :** 191 voix (5,95%)

**Soit un total :** 3209 voix

**LES VOTES SUR LES TARIFS PAGES 53 A 57 SONT APPROUVES**

## VOTE 3.54 : VOTE SUR LES TARIFS PAGES 53 A 57

### REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	6	Daniel DUCROQUET	59	Contre
2	André TROESCH	47	Pour			1,84%	
3	Georges MEYER	47	Pour				
4	Jacques MOREAU	60	Pour	7	Jeannine DRUET	23	Abstention
5	Michel DINEAUX	59	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour	38	Guillaume BITON	39	Abstention
9	Thierry GUENEAU	24	Pour	39	René BARTHELEMY	39	Abstention
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour		<b>Total</b>	<b>191</b>	
11	Bernard PLISSET	24	Pour			5,95%	
12	David QUINTIN	90	Pour				
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour				
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour				
16	Florence BAIGNET	31	Pour				
17	Delphine VIALA	30	Pour				
18	Franck JOLY	35	Pour				
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour				
20	Santa SANTONI	6	Pour				
21	Gérald HENRY	59	Pour				
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour				
23	Serge HAMICHE	58	Pour				
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour				
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour				
29	Yves MOLINARIO	178	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
40	Hassan ALAQUI	29	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour				
44	Françoise DE BERNON	89	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour				
51	Françoise BRIZARD	40	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
56	Nathalie TURIN	85	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				
59	Michel CARRAS	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>2959</b>					
		<b>92,21%</b>					

## Nouvelle Proposition commune CCA/CCS : Intégrer à l'engagement et redevances des épreuves nationales seniors : les frais d'arbitrage

Echanges des délégués : Florence BAINET (Centre)/Rodolphe ADAM (Président CCS)/Pierrick LEBALC'H (Haute Normandie)/Nathalie TURIN (Rhône-Alpes)/Stéphane JUAN (Président CCA)/Michel GUEVENOUX (Provence)/Philippe DAUCHEL

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : indique que ce sera un travail supplémentaire pour la Comptabilité de payer les arbitres tous les 15 jours au lieu de 30.

### VOTE 3.55 » : TARIFS REDEVANCES + ARBITRAGE

#### NOMBRE DE VOIX

**POUR :** 1598 voix (51,38%)

CONTRE : 1331voix (42,80%)

ABSTENTIONS : 181 voix (5,82%)

**Soit un total :** 3110 voix

LES REDEVANCES ET ARBITRAGE SONT APPROUVEES

### VOTE 3.55 : TARIFS REDEVANCES + ARBITRAGE

#### REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE

3	Georges MEYER	47	Pour	1	Isabelle BROGLY	47	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Pour	2	André TROESCH	47	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour	6	Daniel DUCROQUET	59	Contre
7	Jeannine DRUET	23	Pour	10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Contre
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour	11	Bernard PLISSET	24	Contre
9	Thierry GUENEAU	24	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
12	David QUINTIN	90	Pour	15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Contre
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour	17	Delphine VIALA	30	Contre
16	Florence BAINET	31	Pour	24	Didier DECONNINCK	73	Contre
18	Franck JOLY	35	Pour	25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Contre
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour	26	M. DEGANDT	72	Contre
20	Santa SANTONI	6	Pour	30	Linda ROYO	58	Contre
21	Gérald HENRY	59	Pour	31	Francis LAGUNA	58	Contre
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour	32	Jean-Pierre MELJAC	57	Contre
23	Serge HAMICHE	58	Pour	37	Pascal ALLAMASSEY	40	Contre
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour	38	Guillaume BITON	39	Contre
29	Yves MOLINARIO	178	Pour	47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Contre
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour	48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Contre
35	Pierre MERCIER	44	Pour	50	Didier SAPIN	40	Contre
40	Hassan ALAOU	29	Pour	51	Françoise BRIZARD	40	Contre
41	Amine HACHELAF	23	Pour	52	Marie-Christine LABORDE	39	Contre
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour	56	Nathalie TURIN	85	Contre
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour	57	Daniel MAISONNIAL	84	Contre
44	Françoise DE BERNON	89	Pour	58	Jean-Pierre VINOT	84	Contre
46	Pierre LOREAU	88	Pour	59	Michel CARRAS	84	Contre
53	Alain ARIA	47	Pour			<b>Total</b>	<b>1331</b>
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				<b>42,80%</b>
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour	39	René BARTHELEMY	39	Abstention
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour	45	Claude GANGLOFF	88	Abstention
	<b>Total</b>	<b>1598</b>		49	Gaëtan CYRULIK	26	Abstention
		<b>51,38%</b>		60	Manuel PETRICIEN	28	Abstention
						<b>Total</b>	<b>181</b>

## 4. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL

BUDGETS PREVISIONNELS FFVB 2016 - 2017										
	RESULTAT 2015			PREVISIONNEL 2016				PROJET PREVISIONNEL 2017		
	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS	CHARGES	Surcout JO	Ministère CO	PRODUITS	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + transferts			3 416				3 400			3 500
Redevance Clubs			1 214				1 200			1 220
Partenariats			520				615			700
Amendes			84							
Fonctionnement FFVB	1 917			1 742				1 800		
Compléments salaires CT	156			185				185		
Communications	87			110	30			110		
Organisations	207			398	20		270	150		
Secteur Beach	138			146				150		
Sportive Coupe France jeunes + Finales séniors	254			200				220		
Arbitrage	514			450				470		
Aide aux Ligues	265			400				400		
DOM-TOM	147			130				140		
Boutique FFVB	32		57	50			65	50		70
Provisions/Litiges + Dépréciations diverses	172									
<b>Totaux</b>	<b>3 889</b>	<b>0</b>	<b>5 291</b>	<b>3 811</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>5 550</b>	<b>3 675</b>	<b>0</b>	<b>5 490</b>
<b>Résultats courants</b>	<b>1 402</b>			<b>1 689</b>				<b>1 815</b>		
Primes WL + CE	1 101		1 432		419			250		
Primes participations										
<b>Totaux</b>	<b>1 101</b>	<b>0</b>	<b>1 432</b>	<b>0</b>	<b>419</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultats exceptionnels</b>	<b>331</b>			<b>-419</b>				<b>-250</b>		
<b>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>										
Secteur Masculin	451	355		480	166	355		500	355	
Secteur Féminin	244	58		418		58	90	450	58	100
Secteur Beach	326	78		383	89	78		380	78	
Aides personnalisées	280	280		280		280		280	280	
Aides personnalisées - complément				30						
PES	985	221	395	1 119		221	515	1 200	221	500
Matériel	124			130			52	130		65
Médical	290	172		325		172		290	172	
Formations	72	59	90	128		59	77	130	59	90
Fonctionnement DTN	137	73		46				45		
Développement	218	79		267		150		190	70	
International	22	4		10		4		22	4	
<b>TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	<b>3 149</b>	<b>1 379</b>	<b>485</b>	<b>3 616</b>	<b>255</b>	<b>1 377</b>	<b>734</b>	<b>3 617</b>	<b>1 297</b>	<b>755</b>
<b>Résultat DTN (Fonds propres)</b>	<b>-1 285</b>			<b>-1 760</b>				<b>-1 565</b>		
Régularisations sur exercices antérieurs	140		169							
<b>Résultats exceptionnels</b>	<b>29</b>			<b>0</b>				<b>0</b>		
<b>RESULTATS FFVB</b>	<b>477</b>			<b>-490</b>				<b>0</b>		

13/05/2016 / 15:33

**Interventions :**

**Hassan ALAOUI (Basse-Normandie)** : dit qu'il faut prévoir les amendes.

**Christian ALBE (Trésorier Général)** : Elles ne sont pas prévues dans un prévisionnel

**VOTE 5 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 2672 voix (83,4%)

CONTRE : 175 voix (5,46%)

ABSTENTIONS : 357 voix (11,14%)

**Soit un total :** 3204 voix

**LE BUDGET PREVISIONNEL 2017 EST APPROUVE**

**VOTE 5 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
2	André TROESCH	47	Pour	56	Nathalie TURIN	85	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour		<b>Total</b>	<b>175</b>	
4	Jacques MOREAU	60	Pour			<b>5,46%</b>	
5	Michel DINEAUX	59	Pour	27	Philippe VENDRAMINI	179	Abstention
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour	28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Abstention
7	Jeannine DRUET	23	Pour		<b>Total</b>	<b>357</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour			<b>11,14%</b>	
9	Thierry GUENEAU	24	Pour				
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour				
11	Bernard PLISSET	24	Pour				
12	David QUINTIN	90	Pour				
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour				
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour				
16	Florence BAIGNET	31	Pour				
17	Delphine VIALA	30	Pour				
18	Franck JOLY	35	Pour				
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour				
20	Santa SANTONI	6	Pour				
21	Gérald HENRY	59	Pour				
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour				
23	Serge HAMICHE	58	Pour				
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
29	Yves MOLINARIO	178	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
38	Guillaume BITON	39	Pour				
39	René BARTHELEMY	39	Pour				
40	Hassan ALAOUI	29	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour				
44	Françoise DE BERNON	89	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour				
50	Didier SAPIN	40	Pour				
51	Françoise BRIZARD	40	Pour				
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	Total	2672					
		83,40%					

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Le document vœux est à compléter et à remettre demain à Sylvie PROUVÉ.

**Fin de séance à 19h00.**

## Dimanche 19 Juin 2016

### **Reprise de séance à 9h22**

Le Président informe que la prochaine **AG 2017** se déroulera les **10 et 11 Juin à Nantes**.

Appel à candidatures pour l'AG 2018 : Bourgogne/La Réunion/Corse

56 délégués présents

### **Votes :**

Corse : 1607 voix – 50,46%

La Réunion : 812 voix – 28,01%

Bourgogne – 686 voix – 21,54%

### **Organisation AG 2018 en Corse**

Alain rappelle que les documents vœux 2016.

**VOTE 6 : APPROBATION DE LA LIGUE ORGANISATRICE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EN 2017**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE**

POUR : LIGUE DE BOURGOGNE

CONTRE : LIGUE DE LA REUNION

ABSTENTIONS : LIGUE CORSE

16	Florence BAINET	31	Pour	1	Isabelle BROGLY	47	Abstention
24	Didier DECONNINCK	73	Pour	4	Jacques MOREAU	60	Abstention
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour	6	Daniel DUCROQUET	59	Abstention
26	M. DEGANDT	72	Pour	7	Jeannine DRUET	23	Abstention
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour	8	Bernard CANTALOUBE	23	Abstention
35	Pierre MERCIER	44	Pour	12	David QUINTIN	90	Abstention
44	Françoise DE BERNON	89	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
45	Claude GANGLOFF	88	Pour	14	Charles Edouard LARRIBE	90	Abstention
46	Pierre LOREAU	88	Pour	15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Abstention
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour	19	Antoine MARCAGGI	7	Abstention
	<b>Total</b>	<b>686</b>		20	Santa SANTONI	6	Abstention
		<b>21,54%</b>		21	Gérald HENRY	59	Abstention
2	André TROESCH	47	Contre	22	Geneviève CABIAUX	59	Abstention
3	Georges MEYER	47	Contre	23	Serge HAMICHE	58	Abstention
5	Michel DINEAUX	59	Contre	27	Philippe VENDRAMINI	179	Abstention
9	Thierry GUENEAU	24	Contre	29	Yves MOLINARIO	178	Abstention
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Contre	30	Linda ROYO	58	Abstention
11	Bernard PLISSET	24	Contre	32	Jean-Pierre MELJAC	57	Abstention
17	Delphine VIALA	30	Contre	52	Marie-Christine LABORDE	39	Abstention
18	Franck JOLY	35	Contre	53	Alain ARIA	47	Abstention
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Contre	54	Frédéric SIEGL	47	Abstention
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Contre	55	Michel GUEVENOUX	47	Abstention
38	Guillaume BITON	39	Contre	56	Nathalie TURIN	85	Abstention
39	René BARTHELEMY	39	Contre	58	Jean-Pierre VINOT	84	Abstention
40	Hassan ALAOUI	29	Contre	59	Michel CARRAS	84	Abstention
41	Amine HACHELAF	23	Contre		<b>Total</b>	<b>1607</b>	
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Contre			<b>50,46%</b>	
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Contre				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Contre				
50	Didier SAPIN	40	Contre				
51	Françoise BRIZARD	40	Contre				
60	Manuel PETRICIEN	28	Contre				
61	Stéphane MOUEZY	67	Contre				
	<b>Total</b>	<b>892</b>					
		<b>28,01%</b>					

Le Président intervient sur le Rapport du DTN distribué en séance :

Le Président excuse tout d'abord l'absence du DTN à cette Assemblée Générale.

Le Président intervient sur le paragraphe Relation DTN/élus : le Président et son équipe n'a pas fait de projet fédéral mais l'ancienne équipe avait déposé un projet fédéral qui court jusqu'en 2017.

Le Président ne cautionne pas l'écriture sur le non budget DTN prévu.

Le Président affirme que le recrutement de l'Entraîneur de l'Equipe de France a été fait par l'équipe et n'est pas du ressort du DTN, l'entraîneur étant salarié (point 4.2)

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** intervient sur les règlements particuliers, N3, N2 qui ne sont pas encore diffusés en raison du nombre d'équipes en Pro B qui n'est pas déterminé, et donc la CCSportive se trouve dans l'incapacité de faire une formule sportive. Les vœux déposés peuvent être affirmés ou modifiés les règlements particuliers. A l'issue de l'AG, les ligues et clubs recevront les règlements particuliers.

**Bernard PLISSET (Bourgogne)** : Peut-on voter un règlement pour la saison A+1 et non la saison 2016/2017 ?

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Les dépôts de vœux étant statutaires selon le code du sport, on ne peut pas interdire un adhérent de déposer un vœu. Il indique la distribution en séance d'un complément d'informations sur les statuts.

## 7. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** explique les échanges avec le Ministère selon les éléments ci-dessous :

CONCERNANT LE « **CODE ÉLECTORAL** » de la FFVB. L'Assemblée Générale du 27 février 2016 (Paris CNOSEF) a adoptée à la majorité qualifiée les modifications statutaires suivantes :

- INTEGRATION DES REPRESENTANTS DES REGIONS (issus de la réforme territoriale) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION FEDERAL (avec voix délibératives)
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES REGIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION FEDERAL PAR LES GSA LORS DES ASSEMBLES GENERALES REGIONALES
- LE OU LES REPRESENTANTS DES LIGUES ET TERRITOIRES ULTRA MARINS SERONT DÉSIGNÉS PAR LES GSA DES TERRITOIRES ULTRAMARINS PAR VOTE ELECTRONIQUE.
- SUPPRESSION DU VOTE DE DEFIANCE
- NOUVELLE PROPORTIONNALITE LICENCES/VOIX concernant le barème applicable à l'ensemble des instances de la FFVB.
- INTEGRATION DU BUREAU EXECUTIF DE LA FFVB (au sein du conseil d'administration).

L'ensemble de ces dispositions sont intégrées dans la version des statuts fédéraux proposée à l'approbation de l'AG du 18 juin.

LES DISPOSITIONS SUIVANTES N'ONT PAS OBTENU A L'AG DU 27 FEVRIER LA MAJORITÉ QUALIFIÉE NECESSAIRE POUR MODIFIER LES STATUTS FEDERAUX.

Voici comment les principes que ces dispositions concernent ont été intégrés dans la version des statuts fédéraux proposée à l'approbation de l'AG du 18 juin.

## **1. RÉPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

35 % des voix de l'AG se sont prononcés pour une répartition majoritaire des REPRESENTANTS REGIONAUX

34 % des voix de l'AG se sont prononcés pour une répartition équivalente des REPRESENTANTS REGIONAUX et des ADMINISTRATEURS ISSUS du scrutin de liste (option préférentielle de l'AG au choix final)

31 % des voix de l'AG se sont prononcés pour une répartition majoritaire des ADMINISTRATEURS ISSUS du scrutin de liste.

Le calcul de la parité légale (40% du genre minoritaire) établi sur Titulaire et Supplément d'un genre différent, des représentants régionaux - QUI AURAIT PERMIS LA REPARTITION EQUIVALENTE REPRESENTANTS/ADMINISTRATEURS - n'a pas été validée par le service juridique du Ministère qui contraint la représentation des 13 régions métropolitaines et des ligues ultramarines à l'élection de 23 représentants des régions :

Un ou une REPRESENTANT des ligues ultramarines

4 représentants des 4 ligues métropolitaines disposant du moins de voix délibératives.

9 élections de deux représentants de chaque genre des 9 ligues métropolitaines disposant du plus grand nombre de voix délibératives (ces 9 licenciées permettant d'atteindre obligatoirement les 40 % sur 23 élus =  $23 * 40\% = 9,2$ )

23 représentants régionaux implique l'abandon de la répartition équivalente REPRESENTANTS/ADMINISTRATEURS qui porteraient à 48 (23 +23 +2 LNV) les membres du conseil d'administration.

La version proposée à l'approbation de l'AG du 18 juin limite à 10 le nombre d'administrateurs, portant à 35 le nombre de membres.

MAIS LA MAJORITE EXECUTIVE EST GARANTIE PAR LA DESIGNATION DE 6 MEMBRES (président + 5) DU BUREAU EXECUTIF (8 élus du Conseil d'administration) DE LA FFVB, ISSUS DE LA LISTE VAINQUEUR. Les attributions du Bureau exécutif sont celles du PRESIDENT, du SECRETAIRE GENERAL et du TRESORIER GENERAL.

## **2. MODES DE DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS**

35 % des voix de l'AG se sont prononcés pour l'élection en AG fédérale par les DELEGUES des GSA

33 % des voix de l'AG se sont prononcés pour l'élection en AG régionale par les GSA (option préférentielle de l'AG au choix final)

32 % des voix de l'AG se sont prononcés pour l'élection par vote électronique des GSA

C'est l'option préférentielle de l'AG de février qui est proposée à l'approbation de l'AG de juin :

LES 10 ADMINISTRATEURS SONT ELUS EN AG REGIONALES ELECTIVES PAR LES GSA AU SCRUTIN DE LISTE A UN TOUR.

**EN RESUMÉ** : SIX dispositions du code électoral déjà approuvée par l'AG de Février sont intégrées à la version proposée à l'approbation de l'AG de juin -

Une option préférentielle a été intégrée, la seconde n'a pu l'être en fonction de la parité exigée mais préserve la majorité exécutive de la liste vainqueur au Bureau Exécutif de la FFVB.

La version proposée a été validée par le ministère (service juridique et direction des sports), la recherche de consensus entre le noyau exécutif (BUREAU) et le Conseil d'administration reconnue comme l'avancée d'un dialogue constructif au sein de l'exécutif fédéral.

## ERRATUM STATUTS :

### Sur la durée des mandats des membres des instances dirigeantes

Par décret n°2016-387 du 29 mars 2016, l'article 2.2.2.2.5 de l'Annexe I-5 du Code du sport est désormais rédigé ainsi :

« 2.2.2.2.5. Que le mandat de la ou des instances dirigeantes expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les jeux Olympiques d'été ou le 30 juin pour les fédérations qui relèvent d'une discipline inscrite aux jeux Olympiques d'hiver ; »

Cette modification doit être effective pour les prochains mandats, c'est-à-dire que les prochaines élections ayant lieu en mars 2017, les mandats de ces prochains élus se termineront au plus tard le 31 décembre 2020. En conséquence :

- le projet des Statuts est nouvellement rédigé comme suit dans son article 11 :

#### « 11.1.1 Membres à voix délibératives

[...]

La durée de leur mandat est fixée par *les Statuts* de la Ligue Régionale à laquelle sont affiliés les GSA qu'il représente.

[...]. »

- le projet des Statuts est nouvellement rédigé comme suit dans son article 15 :

#### « ARTICLE 15 – COMPOSITION

**Le Conseil d'Administration dont le mandat expire, au plus tard, le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été, compte 35 (trente-cinq) membres, dénommés ci-après « Administrateurs », qui doivent être majeurs et licenciés à la FFVB, hors licences « volley pour tous » et licences gratuites. »**

- le projet des Statuts est nouvellement rédigé comme suit dans son article 25 :

#### « ARTICLE 25 - COMPOSITION ET ELECTION

[...]

##### Election :

- **Ils sont élus par l'ensemble des délégués régionaux au scrutin secret pour une durée de quatre ans se terminant au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été lors d'une Assemblée Générale Elective de la FFVB, à l'issue d'une procédure figurant au Règlement Intérieur ;**

[...]. »

#### Interventions :

**David QUINTIN (Bretagne)** intervient sur la parité qui pourrait être au niveau du choix de la Ligue

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : le conseil d'Administration doit respecter la parité. La proposition de la Bretagne serait un genre imposé.

**Michel GUEVENOUX (Provence)** : intervient sur l'élection de la liste.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Indique une harmonisation d'un délai pour laisser les campagnes électorales. Le Secrétaire explique les délais d'ouverture et de fermeture des urnes.

**Eric TANGUY (Président)** : L'urne sera scellée pendant la durée des votes.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Un CD régulièrement affilié fait ses élections et désigne les représentants du Comité Directeur de la Région. Les adhérents ne sont pas membres du Comité Directeur.

**Didier SAPIN (Poitou-Charentes)** : intervient sur le non cumul des mandats

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** ouvre le vote à la majorité qualifiée.

## **VOTE 7 : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB**

### **APPLICATION SAISON 2017/2018**

#### **NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 2706 voix (82,3%)

CONTRE : 439 voix (13,35%)

ABSTENTIONS : 143 voix (4,35%)

**Soit un total :** 3288 voix

#### **NOMBRE DE GSA**

**POUR :** 993 GSA (82,3%)

CONTRE : 160 GSA (13,19%)

ABSTENTIONS : 60 GSA (4,95%)

**Soit un total :** 1213 GSA

**OBTENANT LA MAJORITÉ QUALIFIÉE NECESSAIRE EN NOMBRE DE VOIX ET EN NOMBRE DE GSA  
REPRESENTES**

**LA MODIFICATION DES STATUTS EST APPROUVEE**

**VOTE 7 : APPROBATION DES STATUTS DE LA FFVB**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		12	David QUINTIN	90	Contre
2	André TROESCH	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour		14	Charles Edouard LARRIBE	90	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Pour		56	Nathalie TURIN	85	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour		59	Michel CARRAS	84	Contre
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour			<b>Total</b>	<b>439</b>	
7	Jeannine DRUET	23	Pour				<b>13,35%</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour		10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Abstention
9	Thierry GUENEAU	24	Pour		50	Didier SAPIN	40	Abstention
11	Bernard PLISSET	24	Pour		51	Françoise BRIZARD	40	Abstention
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour		52	Marie-Christine LABORDE	39	Abstention
16	Florence BAIGNET	31	Pour			<b>Total</b>	<b>143</b>	
17	Delphine VIALA	30	Pour				<b>4,35%</b>	
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>2706</b>						
		<b>82,30%</b>						

**VOTE 7 : APPROBATION DES STATUTS DE LA FFVB**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR GSA**

1	Isabelle BROGLY	17	Pour	12	David QUINTIN	34	Contre
2	André TROESCH	16	Pour	13	Viviane LE THOMAS	33	Contre
3	Georges MEYER	16	Pour	14	Charles Edouard LARRIBE	33	Contre
4	Jacques MOREAU	23	Pour	56	Nathalie TURIN	30	Contre
5	Michel DINEAUX	22	Pour	59	Michel CARRAS	30	Contre
6	Daniel DUCROQUET	22	Pour		<b>Total</b>	<b>160</b>	
7	Jeannine DRUET	12	Pour			<b>13,19%</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	12	Pour	10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	10	Abstention
9	Thierry GUENEAU	10	Pour	50	Didier SAPIN	17	Abstention
11	Bernard PLISSET	10	Pour	51	Françoise BRIZARD	17	Abstention
15	Michel MARTIN-DOUYAT	10	Pour	52	Marie-Christine LABORDE	16	Abstention
16	Florence BAIGNET	12	Pour		<b>Total</b>	<b>60</b>	
17	Delphine VIALA	11	Pour			<b>4,95%</b>	
18	Franck JOLY	13	Pour				
19	Antoine MARCAGGI	3	Pour				
20	Santa SANTONI	3	Pour				
21	Gérald HENRY	20	Pour				
22	Geneviève CABIAUX	20	Pour				
23	Serge HAMICHE	20	Pour				
24	Didier DECONNINCK	28	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	28	Pour				
26	M. DEGANDT	27	Pour				
27	Philippe VENDRAMINI	60	Pour				
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	60	Pour				
29	Yves MOLINARIO	60	Pour				
30	Linda ROYO	20	Pour				
31	Francis LAGUNA	20	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	20	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	19	Pour				
35	Pierre MERCIER	19	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	17	Pour				
38	Guillaume BITON	16	Pour				
39	René BARTHELEMY	16	Pour				
40	Hassan ALAQUI	16	Pour				
41	Amine HACHELAF	9	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	9	Pour				
43	Philippe DAUCHEL	9	Pour				
44	Françoise DE BERNON	32	Pour				
45	Claude GANGLOFF	32	Pour				
46	Pierre LOREAU	32	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	11	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	11	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	10	Pour				
53	Alain ARIA	15	Pour				
54	Frédéric SIEGL	15	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	15	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	30	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	30	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	14	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	20	Pour				
	<b>Total</b>	<b>993</b>					
		<b>82,3%</b>					

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** revient sur l'erratum :

I – Sur les procédures de rattachement sportif

Le Ministère des Sports nous a indiqué qu'il est possible de rattacher sportivement un GSA à un comité départemental limitrophe. Cependant, un club doit voter dans son département auquel il est administrativement rattaché et non dans celui auquel il serait sportivement rattaché. En conséquence, l'article 5.4.1 du projet de Règlement Intérieur pour présentation à l'Assemblée Générale du 17 et 18 juin est nouvellement rédigé comme suit :

«

**5.4.1 RATTACHEMENT SPORTIF D'UN GSA A UN CDVB MITOYEN DE SON CDVB D'ORIGINE**

***Cette procédure concerne l'ensemble des équipes et des licenciés du GSA demandeur.***

***Le dossier de demande de rattachement d'un GSA doit être effectué par celui-ci et déposé auprès de la CCSR, il comprend :***

- ***Le PV de l'Assemblée Générale du GSA, mentionnant la décision motivée de demande de rattachement.***
- ***Le PV de l'organe de direction du CDVB d'origine devant mentionner l'absence d'opposition motivée à la demande de rattachement.***
- ***Le PV de l'organe de direction du CDVB accueillant (CDVB mitoyen du CDVB d'origine) devant mentionner l'absence d'opposition motivée à la demande de rattachement.***
- ***Le PV de l'organe de direction de la LRVB ou des LRVB concernées devant mentionner l'absence d'opposition motivée à la demande de rattachement.***
- ***Une convention de rattachement.***

***En présence d'un dossier complet, la CCSR rend un avis motivé d'opposition ou d'approbation sur le rattachement. Ensuite, le Conseil d'Administration statue au vu du dossier et de l'avis de la CCSR pour rendre une décision qui est communiquée au GSA intéressé et aux deux CDVB concernés.***

***Dans le cas, d'une décision positive du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale du CDVB recevant rend une décision entérinant le rattachement.***

***Le Conseil d'Administration de la FFVB traite de l'ensemble des différends pouvant intervenir dans un dossier de demande de rattachement d'un GSA.***

***Le GSA rattaché sportivement ne dispose pas de voix délibératives à l'Assemblée Générale du CDVB accueillant mais conservera ses voix délibératives à l'Assemblée Générale de son CDVB d'origine. La LRVB du CDVB d'origine disposera à l'Assemblée Générale de l'intégralité des voix du GSA rattaché sportivement. »***

## **II – Sur les procédures de rattachement sportif**

Dans la version du Règlement Intérieur envoyé pour l'Assemblée Générale du 17 et 18 juin 2016, il a été relevé un problème de cohérence entre les articles 11.3 et 11.4. Ainsi, l'article 11.4 est nouvellement rédigé comme suit, la modification étant en rouge :

### **« ARTICLE 11.4 – VERIFICATION DE LA REGULARITE DES DESIGNATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB »**

***La Commission Electorale rappelle les conditions de validité de l'élection des délégués régionaux et signifie aux Ligues Régionales les anomalies éventuellement constatées afin que celles-ci puissent effectuer les régularisations nécessaires ou les relancer si aucun document n'est parvenu à la FFVB.***

***La Commission Electorale vérifie la régularité de l'élection des délégués régionaux.***

***Les procès-verbaux des Assemblées Générales Electives Régionales doit être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et expédié à la FFVB 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Fédérale, sous peine de nullité. »***

Le rattachement sportif proposé au Ministère a été accepté. Pas de rattachement administratif, vote au sein de la ligue d'appartenance et ceux qui veulent un rattachement sportif devront obtenir une convention tripartite ou quadripartite pour évoluer sportivement dans l'autre Ligue.

Le Secrétaire attire l'attention sur la page 217 demandée par le Conseil de Surveillance.

Aucune intervention, le vote est ouvert (ce vote ne s'effectue pas à la majorité qualifiée).

## 8. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

### VOTE 8 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB

#### APPLICATION SAISON 2017/2018

#### NOMBRE DE VOIX

**POUR :** 3018 voix (94,37%)

**CONTRE :** 90 voix (2,81%)

**ABSTENTIONS :** 180 voix (5,63%)

**Soit un total :** 3288 voix

**LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB EST APPROUVEE**

**Fin de séance à 18h00.**

**VOTE 8 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
2	André TROESCH	47	Pour				2,81%	
3	Georges MEYER	47	Pour					
4	Jacques MOREAU	60	Pour		12	David QUINTIN	90	Abstention
5	Michel DINEAUX	59	Pour		14	Charles Edouard LARRIBE	90	Abstention
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour			<b>Total</b>	<b>180</b>	
7	Jeannine DRUET	23	Pour				5,63%	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3018</b>						
		<b>94,37%</b>						

## 9. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

### VOTE 9 : APPROBATION DU RGLIGA

#### NOMBRE DE VOIX

**POUR :** 2808 voix (91,05%)

CONTRE : 129 voix (4,18%)

ABSTENTIONS : 147 voix (4,77%)

**Soit un total :** 3084 voix

**LE RGLIGA EST APPROUVE**

**VOTE 9 : APPROBATION DU REGLEMENT DES LICENCES ET DES GSA**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
2	André TROESCH	47	Pour	38	Guillaume BITON	39	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour		<b>Total</b>	<b>129</b>	
4	Jacques MOREAU	60	Pour			<b>4,18%</b>	
5	Michel DINEAUX	59	Pour	14	Charles Edouard LARRIBE	90	Abstention
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour	32	Jean-Pierre MELJAC	57	Abstention
7	Jeannine DRUET	23	Pour		<b>Total</b>	<b>147</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour			<b>4,77%</b>	
9	Thierry GUENEAU	24	Pour				
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour				
11	Bernard PLISSET	24	Pour				
12	David QUINTIN	90	Pour				
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour				
16	Florence BAIGNET	31	Pour				
17	Delphine VIALA	30	Pour				
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour				
20	Santa SANTONI	6	Pour				
21	Gérald HENRY	59	Pour				
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour				
23	Serge HAMICHE	58	Pour				
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour				
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour				
29	Yves MOLINARIO	178	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
39	René BARTHELEMY	39	Pour				
40	Hassan ALAOUI	29	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour				
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
56	Nathalie TURIN	85	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				
59	Michel CARRAS	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>2808</b>					
		<b>91,05%</b>					

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** Un erratum sur le RGES a été communiqué en séance. L'adoption comprendra cet erratum.

Le RGES devrait constituer pour les nouvelles régions le contenu du RGES et les spécifications seraient incluses dans les règlements particuliers de chaque épreuve.

Interventions :

**Jean Pierre MELJAC (Languedoc-Roussillon)** : intervient sur l'autorisation des M11 avec un simple surclassement.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Si une mesure du RGES ne convient pas, il suffit de mettre dans les règlements particuliers que cette mesure ne sera pas appliquée.

**Sébastien CONÇALVES-MARTINS (Ile de France)** : C'est un constat de terrain.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : La CCM a laissé cette modification, nous ne pouvons pas la retirer mais si cela pose un problème, il faudra que la ligue indique que la disposition ne s'applique pas.

**Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres)** : quand les ligues et comités vont faire appliquer une sanction sur le délai 7 jours. Quand on applique une sanction, il faut bien préciser les dates.

**Rodolphe ADAM (Président de la CCS)** : une rédaction peut être précisée dans cet esprit. L'idée était de laisser à la personne son droit d'appel, la commission compétente indique la date de la période de la sanction.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Globalement, cette disposition applicable dans le futur RGES pourra être adaptée, il faut respecter l'harmonie des dispositions dans les différents règlements.

**Florence BAINET (Centre)** a transmis des remarques de modifications tout à fait justes sur le non-respect qui figure sur la RGES. Après validation de la CCA, les modifications seront appliquées.

**Michel GUEVENOUX (Provence)** : intervient sur la page 323 sur l'article 21,4 dernier paragraphe.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** Les lois du jeu figureront dans les RGES après relecture par la CCA.

### **VOTE 10 : APPROBATION DU RGES**

#### **NOMBRE DE VOIX**

**POUR :**                    **3163 voix (96,20%)**

**CONTRE :**                125 voix (3,80 %)

**ABSTENTIONS :**        /

**Soit un total :**        **3288 voix**

**LE RGES EST APPROUVE**

**VOTE 10 : APPROBATION DU REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES SPORTIVES**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		2	André TROESCH	47	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour		38	Guillaume BITON	39	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Pour		39	René BARTHELEMY	39	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour			<b>Total</b>	<b>125</b>	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour				<b>3,80%</b>	
7	Jeannine DRUET	23	Pour					
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
13	Viviane LE THOMAS	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3163</b>						
		<b>96,20%</b>						

## VOTE 11 : APPROBATION DU REGLEMENT PARTICULIER BEACH

### NOMBRE DE VOIX

**POUR :**                    **2930 voix (94,46%)**

**CONTRE :**                **27 voix (0,87%)**

**ABSTENTIONS :**      **145 voix (4,67%)**

**Soit un total :**        **3152 voix**

**LE REGLEMENT PARTICULIER BEACH EST APPROUVE**

## VOTE 11 : APPROBATION DU REGLEMENT GENERAL PARTICULIER BEACH REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Contre
2	André TROESCH	47	Pour				0,87%	
3	Georges MEYER	47	Pour					
4	Jacques MOREAU	60	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
5	Michel DINEAUX	59	Pour		40	Hassan ALAOUI	29	Abstention
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour		48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Abstention
7	Jeannine DRUET	23	Pour			<b>Total</b>	<b>145</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour				<b>4,67%</b>	
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
	<b>Total</b>	<b>2930</b>						
		<b>94,46%</b>						

## VOTE 12 : APPROBATION DU REGLEMENT PARTICULIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

### NOMBRE DE VOIX

**POUR :**                    **3150 voix (96,45%)**

**CONTRE :**                /

**ABSTENTIONS :**      116 voix (3,55%)

**Soit un total :**        **3266 voix**

**LE REGLEMENT PARTICULIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES EST APPROUVE**

## VOTE 12 : APPROBATION DU REGLEMENT PARTICULIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

### REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
2	André TROESCH	47	Pour		49	Gaëtan CYRULIK	26	Abstention
3	Georges MEYER	47	Pour			<b>Total</b>	<b>116</b>	
4	Jacques MOREAU	60	Pour				<b>3,55%</b>	
5	Michel DINEAUX	59	Pour					
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour					
7	Jeannine DRUET	23	Pour					
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3150</b>						
		<b>96,45%</b>						

**Interventions :**

**Florence BAINET (Centre) :** Quelle notion sur la précision supplémentaire : Comment remplir les obligations d'un GSA s'il n'arbitre plus ? Cela ne va pas dans le sens du développement des arbitres.

**Stéphane JUAN (Président de la CCA) :** C'est dans l'intérêt général.

**Nathalie TURIN (Rhône Alpes) :** page 396 article 9. Quel règlement s'applique ?

**Alain de FABRY (Secrétaire Général) :** Il faut prendre le règlement intérieur adopté en AG

**Michel GUEVENOUX (Provence) :** page 395 sur les frais de péage seraient en plus, incohérence entre les deux textes. Tarifs et RGA

**Alain de FABRY (Secrétaire Général) :** On appliquera les tarifs au RGA en question.

**VOTE 13 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ARBITRAGE**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 2696 voix (84,2%)

**CONTRE :** 329 voix (10,27%)

**ABSTENTIONS :** 177 voix (5,53%)

**Soit un total :** 3202 voix

**LE RGA EST APPROUVE**

**VOTE 13 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ARBITRAGE**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		12	David QUINTIN	90	Contre
2	André TROESCH	47	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour		14	Charles Edouard LARRIBE	90	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Pour		21	Gérald HENRY	59	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour			<b>Total</b>	<b>329</b>	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour				<b>10,27%</b>	
9	Thierry GUENEAU	24	Pour		22	Geneviève CABIAUX	59	Abstention
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour		39	René BARTHELEMY	39	Abstention
11	Bernard PLISSET	24	Pour		51	Françoise BRIZARD	40	Abstention
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour		52	Marie-Christine LABORDE	39	Abstention
16	Florence BAIGNET	31	Pour			<b>Total</b>	<b>177</b>	
17	Delphine VIALA	30	Pour				<b>5,53%</b>	
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>2696</b>						
		<b>84,20%</b>						

## VOTE 14 : APPROBATION DU RGEE

### NOMBRE DE VOIX

**POUR :** 3017 voix (92,89%)

CONTRE : 115 voix (3,54%)

ABSTENTIONS : 116 voix (3,57%)

**Soit un total :** 3248 voix

**LE RGEE EST APPROUVE**

### Intervention

**Richard GOUX (Médecin Fédéral)** : indique une évolution sur les certificats de niveau. Proposition de décret faite par le Ministère publié avant fin juin pour application début Septembre. Il pense difficile de l'appliquer pour le Volley. Les médecins essaient de faire modifier le décret. Sinon souhait de l'applicable N+1.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Si les modifications du décret nous l'oblige nous le ferons sinon application N+1

**VOTE 14 : APPROBATION DU REGLEMENT DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		30	Linda ROYO	58	Contre
2	André TROESCH	47	Pour		32	Jean-Pierre MELJAC	57	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour					
4	Jacques MOREAU	60	Pour			<b>Total</b>	<b>115</b>	
5	Michel DINEAUX	59	Pour				<b>3,54%</b>	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
7	Jeannine DRUET	23	Pour		49	Gaëtan CYRULIK	26	Abstention
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour			<b>Total</b>	<b>116</b>	
9	Thierry GUENEAU	24	Pour				<b>3,57%</b>	
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAINET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>3017</b>						
		<b>92,89%</b>						

## VOTE 15 : APPROBATION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

### NOMBRE DE VOIX

**POUR :** 3162 voix (98,02%)

**CONTRE :** 35 voix (1,08%)

**ABSTENTIONS :** 29 voix (0,90%)

**Soit un total :** 3226 voix

**LE RG ANTI-DOPAGE EST APPROUVE**

## VOTE 15 : APPROBATION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

### REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	18	Franck JOLY	35	Contre
2	André TROESCH	47	Pour			1,08%	
3	Georges MEYER	47	Pour				
4	Jacques MOREAU	60	Pour	40	Hassan ALAOUI	29	Abstention
5	Michel DINEAUX	59	Pour			0,90%	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour				
7	Jeannine DRUET	23	Pour				
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour				
9	Thierry GUENEAU	24	Pour				
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour				
11	Bernard PLISSET	24	Pour				
12	David QUINTIN	90	Pour				
13	Viviane LE THOMAS	90	Pour				
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour				
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour				
16	Florence BAIGNET	31	Pour				
17	Delphine VIALA	30	Pour				
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour				
20	Santa SANTONI	6	Pour				
21	Gérald HENRY	59	Pour				
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour				
23	Serge HAMICHE	58	Pour				
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour				
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour				
29	Yves MOLINARIO	178	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
38	Guillaume BITON	39	Pour				
39	René BARTHELEMY	39	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
44	Françoise DE BERNON	89	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour				
51	Françoise BRIZARD	40	Pour				
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
56	Nathalie TURIN	85	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				
59	Michel CARRAS	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>3162</b>					
		<b>98,02%</b>					

**Alain de FABRY (Secrétaire Général) : Compromis entre l'exécutif et M. LAGNIER : Si rétrogradation, application N+1**

**VOTE 16 : APPROBATION DU REGLEMENT DNACG**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 3046 voix (94,4%)

**CONTRE :** 90 voix (2,79%)

**ABSTENTIONS :** 90 voix (2,79%)

**Soit un total :** 3226 voix

**LE REGLEMENT DNACG EST APPROUVE**

**VOTE 16 : APPROBATION DU REGLEMENT DE LA DNACG**

**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
2	André TROESCH	47	Pour			2,79%	
3	Georges MEYER	47	Pour				
4	Jacques MOREAU	60	Pour	12	David QUINTIN	90	Abstention
5	Michel DINEAUX	59	Pour			2,79%	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour				
7	Jeannine DRUET	23	Pour				
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour				
9	Thierry GUENEAU	24	Pour				
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour				
11	Bernard PLISSET	24	Pour				
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour				
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour				
16	Florence BAIGNET	31	Pour				
17	Delphine VIALA	30	Pour				
18	Franck JOLY	35	Pour				
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour				
20	Santa SANTONI	6	Pour				
21	Gérald HENRY	59	Pour				
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour				
23	Serge HAMICHE	58	Pour				
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour				
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour				
29	Yves MOLINARIO	178	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
38	Guillaume BITON	39	Pour				
39	René BARTHELEMY	39	Pour				
40	Hassan ALAOUI	29	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
44	Françoise DE BERNON	89	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour				
51	Françoise BRIZARD	40	Pour				
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
56	Nathalie TURIN	85	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour				
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				
59	Michel CARRAS	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>3046</b>					
		<b>94,42%</b>					

**La réglementation est accessible sur le site de la FFVB :**

<http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements-FFVB>

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Les états des licenciés, des différences ont été constatées, les licences pour les droits de vote sont intégralement payées, l'état des licences communiquées par Thierry BOLOMEY sont des licences saisies.

**Rodolphe ADAM (Président CCS)** : A constaté le même problème sur le contrôle des DAF

**Jacques MOREAU (Aquitaine)** : Est-ce que les règlements sont applicables à partir de ce jour ?

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Oui.

**Jean Paul DUBIER (Responsable du Secteur Développement)** : Fait une présentation sur la dématérialisation de la licence. Des informations seront communiquées prochainement.

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Les statuts et RI qui viennent d'être votés font état des mandats du Conseil de Surveillance et de la CSOEG. Nouvelle proposition : Décalage élection à N+2 à la fin des jeux olympiques actuels. Le CS en place sera reporté à plus 2 ans, également pour la CSOEG. Le complément sera complété à l'AG Elective fédérale.

#### **VOTE 17 : MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE LA CSOEG**

##### **NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 2972 voix (92,88%)

**CONTRE :** 144 voix (4,5%)

**ABSTENTIONS :** 84 voix (2,63%)

**Soit un total :** 3200 voix

**LES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE LA CSOEG SONT APPROUVES**

**VOTE 17 : APPROBATION DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE LA CSOEG**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		5	Michel DINEAUX	59	Contre
2	André TROESCH	47	Pour		56	Nathalie TURIN	85	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour			<b>Total</b>	<b>144</b>	
4	Jacques MOREAU	60	Pour				<b>4,50%</b>	
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour		59	Michel CARRAS	<b>84</b>	Abstention
7	Jeannine DRUET	23	Pour				<b>2,63%</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour					
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour					
11	Bernard PLISSET	24	Pour					
12	David QUINTIN	90	Pour					
13	Viviane LE THOMAS	90	Pour					
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
19	Antoine MARCAGGI	7	Pour					
20	Santa SANTONI	6	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
		<b>Total</b>	<b>2972</b>					
			<b>92,88%</b>					

**Jacques TARRACOR (Membre de la CC Sportive)** communique le palmarès sportif 2015/2016.

**Jean-Paul DUBIER (Responsable du Secteur Développement)** : effectue un complément d'informations sur la dématérialisation de la licence, notamment plus de licence papier. Il intervient sur la feuille de match électronique mis en place dès la rentrée prochaine en élite.

**Florence BAIGNET (Centre)** : Quelle sera la précaution prise pour la saisie des licences et les délais de participation ?

**Daniel MAISONNIAL (Rhône Alpes)** : Pour les GSD ? Est-ce que cela la seule façon de prendre une licence.

**Jean-Paul DUBIER (Responsable du Secteur Développement)** : Le module marchera toujours, la licence papier pourra tous être prise. Une saison intermédiaire est mise en place.

**Michel GUEVENOUX (Provence)** : intervient sur l'insertion de la photo

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Rappel le calendrier de la mise en place des territoires et de la campagne électorale. Election des régions début novembre  
Précision sur la prolongation du Conseil de Surveillance  
Appel à candidature des membres de la CSOEAG à faire jusqu'au 5 septembre.

**Rodolphe ADAM (Président CCS)** : Des textes devront être modifiés pour la mise en place de la feuille de match électronique

**Alain de FABRY (Secrétaire Général)** : Prochain Conseil d'Administration le 9 juillet, le règlement particulier devra être modifié avec l'accord du Conseil de Surveillance sur la licence ou feuille de match électronique.

La prochaine Assemblée Générale sera ordinaire pour compléter les postes des membres du CS et de la CSOEAG.

### **VŒUX DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX**

- **LES VŒUX SANS OBJET (MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX) – ONT ETE RETIRES de la présentation en AG fédérale par le Conseil d'Administration (comité des vœux).**
- **Par Bulletin réponse, les délégués de l'AG ont refusé la mise aux voix des vœux dont ils n'acceptent pas que les principes réglementaires soient modifiés.**

**VOTE 18 : VŒUX DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX**  
**VŒUX 1 ET 43 - LIGUE DES FLANDRES – AS SAINT BARTHELEMY D’ANJOU VB**  
**BAREME DES POINTS**

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 557 voix (20,70%)

**CONTRE :** 1347 voix (50,06%)

MISE A L’ETUDE : 757 (28,13%)

ABSTENTIONS : 30 voix (1,1%)

**Soit un total :** 2691 voix

**LES VŒUX 1 ET 43 SONT REFUSES**

**VOTE 18 : VŒUX 1 ET 43 - LIGUE DES FLANDRES – AS SAINT BARTHELEMY D’ANJOU VB**  
**BAREME DES POINTS**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	3	Georges MEYER	47	Contre
2	André TROESCH	47	Pour	5	Michel DINEAUX	59	Contre
24	Didier DECONNINCK	73	Pour	6	Daniel DUCROQUET	59	Contre
26	M. DEGANDT	72	Pour	9	Thierry GUENEAU	24	Contre
31	Francis LAGUNA	58	Pour	10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Contre
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour	11	Bernard PLISSET	24	Contre
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
38	Guillaume BITON	39	Pour	14	Charles Edouard LARRIBE	90	Contre
40	Hassan ALAOUI	29	Pour	15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Contre
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour	21	Gérald HENRY	59	Contre
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour	23	Serge HAMICHE	58	Contre
	<b>Total</b>	<b>557</b>		34	Albert CHARPENTIER	44	Contre
		<b>20,70%</b>		35	Pierre MERCIER	44	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Mise à l'étude	41	Amine HACHELAF	23	Contre
16	Florence BAIGNET	31	Mise à l'étude	45	Claude GANGLOFF	88	Contre
18	Franck JOLY	35	Mise à l'étude	46	Pierre LOREAU	88	Contre
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Mise à l'étude	47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Contre
29	Yves MOLINARIO	178	Mise à l'étude	48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Contre
42	Pierrick LEBALC'H	23	Mise à l'étude	49	Gaëtan CYRULIK	26	Contre
43	Philippe DAUCHEL	22	Mise à l'étude	51	Françoise BRIZARD	40	Contre
44	Françoise DE BERNON	89	Mise à l'étude	52	Marie-Christine LABORDE	39	Contre
53	Alain ARIA	47	Mise à l'étude	56	Nathalie TURIN	85	Contre
54	Frédéric SIEGL	47	Mise à l'étude	57	Daniel MAISONNIAL	84	Contre
55	Michel GUEVENOUX	47	Mise à l'étude	58	Jean-Pierre VINOT	84	Contre
	<b>Total</b>	<b>757</b>		59	Michel CARRAS	84	Contre
		<b>28,13%</b>			<b>Total</b>	<b>1347</b>	
17	Delphine VIALA	30	Abstention			<b>50,06%</b>	
		<b>1,11%</b>					

**VŒU 2 - LIGUE DE LORRAINE**  
**RGLIGA - MUTATIONS ARTICLE 22B2**

Nouvelle rédaction de cet Article :

2. La licence mutation demandée, bien qu'ayant été inscrit sur une feuille de match de la saison en cours, avec son club quitté, sous réserve :

que sa mutation réponde à l'un des trois cas suivants :

- mutation professionnelle
- formation professionnelle débutée en cours de saison
- déménagement de la cellule familiale

que cette demande soit accompagnée de l'envoi à la CCSR de documents justificatifs appropriés,

que l'étude du dossier par la CCSR permette de valider le bien-fondé de la demande.

Le joueur pourra alors participer à une compétition de tout niveau, à la stricte exception du niveau du GSA quitté et dans la limite des dates de qualification propres à chaque compétition, sans être considéré comme muté pour la saison en cours, bien que réalisant administrativement une mutation.

> Motivation du changement souhaité :

Suppression de cette possibilité aux cas de cursus scolaire et universitaire. Ils peuvent être sujets à détournement, les inscriptions pouvant se faire après le début des championnats et n'être pas "sincères". On a déjà vu le cas de joueurs étrangers qui s'inscrivaient à l'Université pour avoir le droit d'être en France, mais qui n'y allaient jamais.

> Date de Mise en Application : Saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :** 1434 voix (47,16%)

**CONTRE :** 1399 voix (46%)

**MISE A L'ETUDE :** 168 voix (5,52%)

**ABSTENTIONS :** 40 voix (1,32%)

**Soit un total :** 3041 voix

**LE VŒU 2 EST MIS A L'ETUDE**

**VŒU 2 - LIGUE DE LORRAINE - RGLIGA - MUTATIONS ARTICLE 22B2**

**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

3	Georges MEYER	47	Pour	1	Isabelle BROGLY	47	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Pour	2	André TROESCH	47	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour	12	David QUINTIN	90	Contre
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
9	Thierry GUENEAU	24	Pour	18	Franck JOLY	35	Contre
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour	27	Philippe VENDRAMINI	179	Contre
11	Bernard PLISSET	24	Pour	28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Contre
21	Gérald HENRY	59	Pour	29	Yves MOLINARIO	178	Contre
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour	30	Linda ROYO	58	Contre
23	Serge HAMICHE	58	Pour	31	Francis LAGUNA	58	Contre
24	Didier DECONNINCK	73	Pour	32	Jean-Pierre MELJAC	57	Contre
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour	42	Pierrick LEBALC'H	23	Contre
26	M. DEGANDT	72	Pour	44	Françoise DE BERNON	89	Contre
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour	45	Claude GANGLOFF	88	Contre
35	Pierre MERCIER	44	Pour	46	Pierre LOREAU	88	Contre
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour	54	Frédéric SIEGL	47	Contre
38	Guillaume BITON	39	Pour	55	Michel GUEVENOUX	47	Contre
39	René BARTHELEMY	39	Pour			<b>Total</b>	<b>1399</b>
41	Amine HACHELAF	23	Pour				<b>46,00%</b>
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour	15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Mise à l'étude
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour	16	Florence BAIGNET	31	Mise à l'étude
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour	17	Delphine VIALA	30	Mise à l'étude
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour	40	Hassan ALAOUI	29	Mise à l'étude
56	Nathalie TURIN	85	Pour	53	Alain ARIA	47	Mise à l'étude
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour			<b>Total</b>	<b>168</b>
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour				<b>5,52%</b>
59	Michel CARRAS	84	Pour	51	Françoise BRIZARD	<b>40</b>	Abstention
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour			<b>1,32%</b>	
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>1434</b>					
		<b>47,16%</b>					

## **VCEU 3 – AS SPORTIVE DE MONACO RGES – ACCESSION DANS LE CHAMPIONNAT ELITE**

> Article Règlementaire à Modifier :  
REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES NATIONALES – partie FIXE

Article 38 - SYSTEME DE COMPETITION

Article 4 - ENGAGEMENTS

4.1 Equipes qualifiées d'office Dans la période fixée par la CCS (publication des classements généraux annuels), les équipes qualifiées d'office dans chacune des épreuves masculines ou féminines seniors, confirment leur engagement en retournant un formulaire spécial (après l'inscription par procédure informatique) mis à leur disposition par la FFVB, signé du Président du GSA ou du Président de la section Volley-Ball (Omnisports) régulièrement mandatés. Pour être pris en compte le formulaire d'engagement doit être accompagné de l'intégralité des droits d'engagement correspondants.

L'engagement ne peut être pris qu'après la ré-affiliation du GSA

Toute équipe dont l'engagement n'a pas été confirmé dans la période fixée annuellement par la CCS et approuvée par le Conseil d'Administration de la FFVB, est considérée comme ayant renoncé à sa qualification. L'équipe est rétrogradée ou maintenue comme indiqué ci-après et son remplacement dans l'épreuve est effectué selon les modalités définies par l'article 24 du présent RGEN. La validation définitive d'une inscription dans les épreuves organisées par la CCS intervient dès que le service comptable de la FFVB dispose de l'intégralité des droits d'engagements correspondants.

4.2 Situation des équipes qualifiées d'office, refusant leur engagement

1) Les équipes remplissant les critères sportifs d'accession selon les réglementations particulières du RGEN (partie ANNUELLE) sont contraintes d'accéder à la division supérieure.

En cas de refus d'engagement dans la division pour laquelle elles sont qualifiées, les équipes sont rétrogradées dans la division immédiatement inférieure sans possibilité d'accession à l'issue de la saison suivante.

Si une équipe de division NATIONALE 2, support d'un CFC, obtient l'accession en division ELITE, elle pourra refuser l'accession en division ELITE et ce, sans sanctions de relégation en division inférieure. Toute demande relative aux cas exposés ci-dessus devra être adressée à la Commission Centrale Sportive par tout moyen permettant d'établir l'identité du club et la qualité de la personne le représentant.

2) Si une équipe n'étant pas classée à une place entraînant l'accession automatique, refuse la proposition d'accession prévue au chapitre des règlements particuliers de sa division, elle sera maintenue dans la division. Elle sera alors remplacée par l'équipe souhaitant monter selon l'ordre du classement général annuel (sauf réglementation particulière FFVB ou LNV).

> Nouvelle rédaction de cet Article :

4.2

Si une équipe de division NATIONALE 2, support d'un CFC, obtient l'accession en division ELITE, elle pourra refuser l'accession en division ELITE et ce, sans sanctions de relégation en division inférieure. Toute demande relative aux cas exposés ci-dessus devra être adressée à la Commission Centrale Sportive par tout moyen permettant d'établir l'identité du club et la qualité de la personne le représentant.

En cas de refus d'accession automatique d'un club ou plusieurs clubs CFC, la montée est proposée à l'équipe en respectant l'ordre du classement de la POULE PLAY-OFF à laquelle l'équipe ou les équipes refusant cette accession appartient, quelle que soit son classement dans la poule.

> Motivation du changement souhaité :

Afin de rétablir l'équité sportive au sein des championnats de NATIONAL 2 Masculin et Féminin, il faut modifier ce dispositif en permettant en cas de refus d'accession automatique d'un club, la montée d'une autre équipe en respectant l'ordre du classement de la POULE PLAY-OFF à laquelle l'équipe refusant cette accession appartient. Cette règle est d'autant plus légitime depuis la modification du RGEN pour la saison 2015/2016 permettant désormais à une équipe CFC obtenant l'accession en division Elite de refuser cette accession et ce sans sanction de relégation en division inférieure.

Le constat qui peut être établi est qu'à terme les clubs CFC paralysent totalement les poules dans lesquelles ils sont inscrits en refusant toute montée et en n'étant nullement sanctionnés par la FFVB. La conséquence naturelle et logique serait pour les autres clubs de ne jamais pouvoir accéder à la division supérieure. Cette saison sportive, dans la poule Play Off G, Mende a dominé son championnat en terminant 1er. Si il n'y avait pas eu cette équipe d'un niveau largement au-dessus des autres, une équipe CFC aurait terminée première de cette poule et aurait empêché un club non CFC d'accéder.

1. MENDE VOLLEY LOZERE

2. CAC VOLLEY-BALL 2 CFC

3. ASS SPORTIVE DE MONACO

Pour rappel lors de la saison 2014/2015, il y avait trois clubs CFC aux trois premières places.

A la phase des Play-Off (poule G). Cette poule G était composée de huit clubs dont cinq étaient des supports CFC. Le classement final de cette poule d'accession au championnat Elite est établi de la sorte :

1 - Nice Volley-ball CFC

2 - T.O.A.C. - T.U.C. Volley-ball CFC

3 - Arago de Sète Volley-ball CFC

4 - A.S. Monaco Volley-ball

5 - E.N.T. Puygouzon/Castelnau Levis

6 - Narbonne Volley-ball CFC

7 - T.P.M. Racing Volley

8 - A.S.U.L. Lyon Volley-ball CFC

> Date de Mise en Application : Saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire :

**INTERVENTION DE RODOLPHE ADAM (PRESIDENT DE LA CCS) : LE VCEU EST MIS A L'ETUDE**

**VCEU 4 – VOLLEY BALL STADE LAURENTIN  
RGES – REGLEMENT DU TQCN**

> Article Règlementaire à Modifier : Article 39 – Tournois de qualification aux Championnats Nationaux

...

39.5 - Nombre de mutés (ées)

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois.

39.6 - Lieu

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Ajout d'un point 39.6 à l'article 39, l'article 39.6 devenant 39.7 etc.

39.6 Nombre de joueurs étrangers

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U. E.) autorisé sur la feuille de match est de un (1).

> Motivation du changement souhaité :

Suivant les Liges, le nombre de mutés ou de joueurs étrangers en Prénationale est différent.

Le règlement du TQCN définit les joueurs qualifiés et le nombre de muté (es) autorisés, mais pas le nombre de joueurs étrangers.

Par souci d'équité, il convient de fixer un nombre de joueurs étranger pouvant participer au TQCN. La logique veut que ce nombre soit celui qui sera autorisé en nationale 3, soit un joueur étranger.

> Date de Mise en Application : saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Sans objet

**POUR :** 2250 voix (70,05%)

**CONTRE :** 570 voix (17,75%)

**MISE A L'ETUDE :** 262 voix (8,16%)

**ABSTENTIONS :** 130 voix (4,05%)

**Soit un total :** 3212 voix

**LE VCEU 4 SERA INTEGRE DANS LE REGLEMENT RGES**

**VŒU 2 - VOLLEY BALL STADE LAURENTIN**  
**RGES – REGLEMENT DU TQCN**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour	4	Jacques MOREAU	60	Contre
2	André TROESCH	47	Pour	5	Michel DINEAUX	59	Contre
3	Georges MEYER	47	Pour	6	Daniel DUCROQUET	59	Contre
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour	18	Franck JOLY	35	Contre
9	Thierry GUENEAU	24	Pour	27	Philippe VENDRAMINI	179	Contre
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour	28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Contre
11	Bernard PLISSET	24	Pour			<b>Total</b>	<b>570</b>
12	David QUINTIN	90	Pour				<b>17,75%</b>
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour	29	Yves MOLINARIO	178	Mise à l'étude
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour	58	Jean-Pierre VINOT	84	Mise à l'étude
16	Florence BAINET	31	Pour			<b>Total</b>	<b>262</b>
17	Delphine VIALA	30	Pour				<b>8,16%</b>
21	Gérald HENRY	59	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour	51	Françoise BRIZARD	40	Abstention
23	Serge HAMICHE	58	Pour			<b>Total</b>	<b>130</b>
24	Didier DECONNINCK	73	Pour				<b>4,05%</b>
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour				
26	M. DEGANDT	72	Pour				
30	Linda ROYO	58	Pour				
31	Francis LAGUNA	58	Pour				
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour				
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour				
35	Pierre MERCIER	44	Pour				
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour				
38	Guillaume BITON	39	Pour				
39	René BARTHELEMY	39	Pour				
40	Hassan ALAOU	29	Pour				
41	Amine HACHELAF	23	Pour				
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour				
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour				
44	Françoise DE BERNON	89	Pour				
45	Claude GANGLOFF	88	Pour				
46	Pierre LOREAU	88	Pour				
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour				
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour				
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour				
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour				
53	Alain ARIA	47	Pour				
54	Frédéric SIEGL	47	Pour				
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour				
56	Nathalie TURIN	85	Pour				
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour				
59	Michel CARRAS	84	Pour				
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour				
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour				
	<b>Total</b>	<b>2250</b>					
		<b>70,05%</b>					

**VŒU 6 – PLOEMEUR VOLLEY**  
**RGLIGA - EXTENSION DU DOUBLE SURCLASSEMENT M15 FILLES**

> Article Règlementaire à Modifier :

RGLIGA Article 16 Double Surclassement

> 16A –Bénéficiaires

Le Double Surclassement est réservé exceptionnellement aux M17 et aux M15 présentant des garanties physiques, physiologiques et morphologiques très au-dessus de la normale.

- Le joueur (ou la joueuse) M15 qui bénéficie d'un Double Surclassement peut participer aux compétitions M20 (Masculins (Féminins)

...

> Nouvelle rédaction de cet Article :

RGLIGA Article 16 Double Surclassement

> 16A –Bénéficiaires

Le Double Surclassement est réservé exceptionnellement aux M17 et aux M15 présentant des garanties physiques, physiologiques et morphologiques très au-dessus de la normale.

- Le joueur M15 qui bénéficie d'un Double Surclassement peut participer aux compétitions M20 (Masculins)

- La joueuse M15 qui bénéficie d'un Double Surclassement peut participer aux compétitions M20 féminines et aux compétitions départementales ou interdépartementales seniors féminines.

> Motivation du changement souhaité :

Un joueuse M15 qui bénéficie d'un Double Surclassement ne peut pas jouer actuellement en départementale senior quel que soit son niveau de pratique dans les catégories jeunes et même si elle fait partie de l'effectif du Centre Régional d'Entraînement. Par contre elle peut participer aux compétitions régionales et nationales M20.

Quand on sait que le niveau de ces compétitions est la plupart du temps supérieur au niveau ces championnats départementaux seniors, l'interdiction faite à une joueuse M15 d'évoluer avec un Double Surclassement dans un championnat départemental senior Filles paraît disproportionnée.

Cela paraît d'autant plus disproportionné que lorsque cette joueuse passera M17, elle pourra, du jour au lendemain, avec un SIMPLE surclassement, évoluer jusqu'en Ligue A.

Il faut également noter que cette disposition a été établie lorsqu'il existait une catégorie d'âge supplémentaire, à savoir la catégorie "Espoirs".

Cette extension du double surclassement permettra à certains clubs de fidéliser leurs joueuses et créer ou de pérenniser des équipes féminines départementales, ce qui ne peut aller que dans le sens du développement du volley ball.

> Date de Mise en Application : 1er juillet 2016

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun coût supplémentaire

### **NOMBRE DE VOIX**

POUR : 665 voix (23,32%)

**CONTRE : 1885 voix (66,09%)**

MISE A L'ETUDE : 262 voix (9,19%)

ABSTENTIONS : 40 voix (1,4%)

**Soit un total : 2852 voix**

**LE VŒU 6 EST REFUSE**

**VŒU 6 - PLOEMEUR VOLLEY**  
**RGLIGA - EXTENSION DU DOUBLE SURCLASSEMENT M15 FILLES**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

4	Jacques MOREAU	60	Pour	1	Isabelle BROGLY	47	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour	2	André TROESCH	47	Contre
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour	3	Georges MEYER	47	Contre
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour	9	Thierry GUENEAU	24	Contre
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
11	Bernard PLISSET	24	Pour	15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Contre
12	David QUINTIN	90	Pour	18	Franck JOLY	35	Contre
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour	21	Gérald HENRY	59	Contre
16	Florence BAIGNET	31	Pour	22	Geneviève CABIAUX	59	Contre
17	Delphine VIALA	30	Pour	23	Serge HAMICHE	58	Contre
40	Hassan ALAOUI	29	Pour	24	Didier DECONNINCK	73	Contre
41	Amine HACHELAF	23	Pour	25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Contre
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour	26	M. DEGANDT	72	Contre
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour	28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Contre
	<b>Total</b>	<b>665</b>		30	Linda ROYO	58	Contre
		<b>23,32%</b>		31	Francis LAGUNA	58	Contre
29	Yves MOLINARIO	178	Mise à l'étude	32	Jean-Pierre MELJAC	57	Contre
58	Jean-Pierre VINOT	84	Mise à l'étude	34	Albert CHARPENTIER	44	Contre
	<b>Total</b>	<b>262</b>		35	Pierre MERCIER	44	Contre
		<b>9,19%</b>		37	Pascal ALLAMASSEY	40	Contre
51	Françoise BRIZARD	40	Abstention	38	Guillaume BITON	39	Contre
		<b>1,40%</b>		39	René BARTHELEMY	39	Contre
				42	Pierrick LEBALC'H	23	Contre
				43	Philippe DAUCHEL	22	Contre
				44	Françoise DE BERNON	89	Contre
				46	Pierre LOREAU	88	Contre
				47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Contre
				48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Contre
				53	Alain ARIA	47	Contre
				54	Frédéric SIEGL	47	Contre
				55	Michel GUEVENOUX	47	Contre
				56	Nathalie TURIN	85	Contre
				59	Michel CARRAS	84	Contre
				60	Manuel PETRICIEN	28	Contre
					<b>Total</b>	<b>1885</b>	
						<b>66,09%</b>	

**VŒU 10 – LIGUE RHONE-ALPES**  
**RGLIGA – SIMPLIFICATION DES LICENCES CLUB-JEUNES**

> Article Règlementaire à Modifier :  
Article 47 RGLIGA

> Nouvelle rédaction de cet Article :  
47 D

- La licence club jeune est gratuite en création ET en renouvellement, pour l'enseignant et sur toute la scolarité pour les élèves, sauf pour la participation à la Coupe de France Jeunes ou à des compétitions en senior ;
- La mutation est autorisée après une licence club Jeunes
- La licence fédérale beach-volley est gratuite dans le club parrain pour les adhérents licenciés dans le club jeune

> Motivation du changement souhaité :

La gratuité actuelle uniquement en création de licence ne permet pas d'accrocher le/la jeune licencié(e) dans la durée ; les clubs licencient seulement les quelques jeunes néo-pratiquants, ce qui aboutit à des effectifs de clubs jeunes de quelques unités de licences seulement ! Les enseignants d'EPS sont dissuadés de s'investir dans le dispositif ; aucun effort n'est actuellement fait envers eux qui doivent payer pour encadrer bénévolement, sans même recevoir de publication fédérale comme auparavant; en ne les ayant plus comme licenciés, on perd leurs coordonnées et donc la possibilité de communiquer avec eux via le logiciel fédéral.  
L'interdiction actuelle de mutation après une licence club jeunes est un non-sens  
La licence beach-volley déclinée du club jeune n'était actuellement pas envisagée

> Date de Mise en Application : Saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Chiffrage à faire du manque à gagner de part fédérale, au regard du gain attendu en nombre de licences sur le long terme.

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :**                    **2652 voix (84,67%)**

**CONTRE :**                **362 voix (11,56%)**

**MISE A L'ETUDE :**    **71 voix (2,27%)**

**ABSTENTIONS :**      **47 voix (1,50%)**

**Soit un total :**        **3132 voix**

**LE VŒU 10 SERA INTEGRE DANS LE REGLEMENT RGLIGA**

**VCEU 10 – LIGUE RHONE-ALPES**  
**RGLIGA – SIMPLIFICATION DES LICENCES CLUB-JEUNES**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

3	Georges MEYER	47	Pour		12	David QUINTIN	90	Contre
4	Jacques MOREAU	60	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
5	Michel DINEAUX	59	Pour		18	Franck JOLY	35	Contre
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour		22	Geneviève CABIAUX	59	Contre
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour		34	Albert CHARPENTIER	44	Contre
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour		35	Pierre MERCIER	44	Contre
11	Bernard PLISSET	24	Pour				<b>Total</b>	<b>362</b>
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour					<b>11,56%</b>
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour		1	Isabelle BROGLY	47	Mise à l'étude
16	Florence BAIGNET	31	Pour		9	Thierry GUENEAU	24	Mise à l'étude
17	Delphine VIALA	30	Pour				<b>Total</b>	<b>71</b>
21	Gérald HENRY	59	Pour					<b>2,27%</b>
23	Serge HAMICHE	58	Pour		2	André TROESCH	47	Abstention
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					<b>1,50%</b>
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
		<b>Total</b>						
		<b>2652</b>						
		<b>84,67%</b>						

## **VŒU 15 – LIGUE DE PROVENCE SUSPENSION AUTOMATIQUE D'UN JOUEUR**

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 21.4

Les licenciés totalisant TROIS inscriptions au relevé règlementaire sont suspendus 8 jours de toute épreuve de la FFVB ou de ses délégataires

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Les licenciés totalisant TROIS inscriptions au relevé règlementaire sont suspendus lors de la prochaine rencontre de toute épreuve de la FFVB ou de ses délégataires

> Motivation du changement souhaité :

Un licencié pourrait être suspendu soit sur plusieurs rencontres soit sur aucunes rencontres en fonction de la date de notification avec le nouveau texte. La proposition permet d'avoir une sanction identique.

> Date de Mise en Application : saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

**INTERVENTION DE RODOLPHE ADAM (PRESIDENT DE LA CCS) :  
LE VŒU EST MIS A L'ETUDE POUR UNE NOUVELLE REDACTION**

## **VŒU 16 – LIGUE DE PROVENCE RGES – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE**

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 28

Dans le cas d'un forfait, l'équipe présente ne réglera aucune indemnité d'arbitrage.

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Dans le cas où une équipe est déclarée absente, l'autre équipe ne réglera aucune indemnité d'arbitrage

> Motivation du changement souhaité :

IL n'appartient à l'arbitre de déclarer une équipe forfait mais seulement de constater son absence.

Il appartiendra à la commission sportive compétente de prononcer le forfait

> Date de Mise en Application : saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

### **NOMBRE DE VOIX**

**POUR :**                    **2786 voix (91,34%)**

**CONTRE :**                /

**MISE A L'ETUDE :**    237 voix (7,77%)

**ABSTENTIONS :**      27 voix (0,89%)

**Soit un total :**        **3050 voix**

**LE VŒU 16 SERA INTEGRE DANS LE REGLEMENT RGES**

**VCEU 16 – LIGUE DE PROVENCE**  
**RGES – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		5	Michel DINEAUX	59	Mise à l'étude
2	André TROESCH	47	Pour		14	Charles Edouard LARRIBE	90	Mise à l'étude
3	Georges MEYER	47	Pour		46	Pierre LOREAU	88	Mise à l'étude
4	Jacques MOREAU	60	Pour			<b>Total</b>	<b>237</b>	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour				<b>7,77%</b>	
9	Thierry GUENEAU	24	Pour		47	Jean-Didier JAWORSKI	<b>27</b>	Abstention
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour				<b>0,89%</b>	
12	David QUINTIN	90	Pour					
13	Viviane LE THOMAS	90	Pour					
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUI	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
51	Françoise BRIZARD	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
53	Alain ARIA	47	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
55	Michel GUEVENOUX	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>2786</b>						
		<b>91,34%</b>						

## **VCEU 21 – ARCHE VOLLEY-BALL**

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 1

> Nouvelle rédaction de cet Article :

> Motivation du changement souhaité :

Pourquoi limiter l'arbitrage à seules licences Compétition et Encadrement ? Pourquoi ne pas l'ouvrir au Comptelib, VPT,... N'oubliez pas svp que tous les clubs n'ont pas une grosse structure... Donc si un joueur VPT veut et peut arbitrer pourquoi l'en empêcher (surtout si il ne veut pas faire de compétition). En tout cas pour les championnats jusqu'à pré-nat. Nous ne comprenons pas cette striction sauf intérêt financier.

Proposition : tout titulaire d'une licence FFVB (VPT, Compet-lib) peut arbitrer et tenir une table au moins jusqu'au niveau pré-nat. Ça ouvre les champs des arbitres...

> Date de Mise en Application : Saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun.

**LE VCEU EST MIS A L'ETUDE – UNE NOUVELLE REDACTION SERA EFFECTUEE PAR LA CCA**

## **VCEU 25 – LIGUE RHONE-ALPES**

### **RGLIGA - LIMITER LES SELECTIONS EN COUPE DE FRANCE JEUNES PAR LE DEVOIEMENT DE LA LICENCE OPEN**

> Article Règlementaire à Modifier :

RGLIGA article 45D

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Un joueur ou une joueuse bénéficiant de l'option OPEN ne peut participer à la Coupe de France Jeunes au sein du club support de formation.

> Motivation du changement souhaité :

Rendre au projet Zénith son objet initial : le développement.

Eviter l'assèchement des clubs modestes vers les gros clubs dès les petites catégories

> Date de Mise en Application : Saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

**LE VCEU EST MIS A L'ETUDE AVEC LA REGLEMENTATION ACTUELLE**

**VCEU 26 – LIGUE RHONE-ALPES**  
**RGLIGA – SIMPLIFIER LE SIMPLE SURCLASSEMENT**

> Article Règlementaire à Modifier :

RGLIGA  
Article 15

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Pas de modification de l'article ni du principe, mais modification du modèle de certificat médical de type A

Par défaut le simple surclassement devient le régime de base du certificat médical. Le médecin peut cocher une case pour empêcher le joueur/la joueuse de l'obtenir le cas échéant.

> Motivation du changement souhaité :

Simplifier les contraintes, les frais et limiter les contre-visites inutiles comme les réimpressions de licences.

> Date de Mise en Application : Saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

**LE VCEU EST MIS A L'ETUDE**

**VCEU 39 – ASPTT LAVAL**  
**RGES 6 SUPPRESSION DU TQCN POUR LES 1<sup>ER</sup> DES CHAMPIONNATS PRENATIONAUX**

> Article Règlementaire à Modifier :

ARTICLE 23 - TOURNOI DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

Un nombre d'équipes fixé dans la partie annuelle du RGEN, provenant des divisions régionales, interrégionales ou pré-nationales accéderont chaque saison en N3M et N3F. Ces équipes seront qualifiées par des barrages dont le nombre de participants et la formule sportive seront proposés au Conseil d'Administration de JUILLET de la FFVB par la CCS.

Pour participer aux barrages d'accession, un joueur devra avoir disputé au minimum trois rencontres du championnat régional ou inter-régional ou pré-national.

> Nouvelle rédaction de cet Article :

ARTICLE 23 - maintien du TOURNOI DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX pour les équipes terminant 2ème du championnat pré-nationales qui souhaitent accéder en N3M et N3F. Ces équipes seront qualifiées par des barrages dont le nombre de participants et la formule sportive seront proposés au Conseil d'Administration de JUILLET de la FFVB par la CCS.

Pour participer aux barrages d'accession, un joueur devra avoir disputé au minimum trois rencontres du championnat régional ou inter-régional ou pré-national.

> Motivation du changement souhaité :

Une équipe peut se voir refuser une montée alors qu'elle a terminé 1ère de sa saison régulière après 18 ou 20 rencontres. Il suffit que cette équipe au moment du TQCN se retrouve avec 2 ou 3 blessés, elle ne peut disputer ses chances. Cela me semble totalement injuste au vu de sa saison.

Par contre laisser l'opportunité à une équipe qui finit 2ème de son championnat me parait intéressant (si la ligue est forte et a plus d'équipes que d'autres...

> Date de Mise en Application : 1/9/2016

> Moyens de financement si nécessaire : gratuit

**LE VCEU EST MIS A L'ETUDE**

**VŒU 45 – UNION SPORT RAINNEVILLE  
RGES - COUPE DE FRANCE JEUNES**

> Article Règlementaire à Modifier :  
Règlement Coupe de France Jeunes  
Article 1.1 Qualification des joueurs

Sont autorisés à jouer en Coupe de France M20

- Les M20
- Les M17
- Les M15 avec une Fiche Médicale B avec Double Surclassement

> Nouvelle rédaction de cet Article :  
Règlement Coupe de France Jeunes  
Article 1.1 Qualification des joueurs

Sont autorisés à jouer en Coupe de France M20

- Les M20
- Les M17
- Les M15 avec une Fiche Médicale B avec Double Surclassement et/ou Fiche médicale C avec Triple Surclassement National et/ou Régional

> Motivation du changement souhaité :

Dans le règlement de la coupe de France jeune, il est noté qu'une M15 féminine possédant un double surclassement peut participer à la Coupe de France M20.

Cela fait plusieurs années qu'une M15 ayant un triple surclassement régional peut participer à la coupe de France M20 mais cela n'est pas signifié dans le règlement et nous devons attendre les accords de la FFVB afin de fournir la preuve aux arbitres qui appliquent en toute logique le règlement de base si nous ne présentons pas le document (souvent mail) de la FFVB

> Date de Mise en Application : Saison 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire :

**NOMBRE DE VOIX**

**POUR :**                    **2969 voix (91,3%)**

**CONTRE :**                **40 voix (1,23%)**

**MISE A L'ETUDE :**    **47 voix (1,45%)**

**ABSTENTIONS :**      **196 voix (6,03%)**

**Soit un total :**        **3252 voix**

**LE VŒU 45 SERA INTEGRE DANS LES REGLEMENTS PARTICULIERS**

**VCEU 45 – UNION SPORT RAINNEVILLE**  
**RGES - COUPE DE FRANCE JEUNES**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

1	Isabelle BROGLY	47	Pour		51	Françoise BRIZARD	40	Contre
2	André TROESCH	47	Pour				1,23%	
3	Georges MEYER	47	Pour					
4	Jacques MOREAU	60	Pour		55	Michel GUEVENOUX	47	Mise à l'étude
6	Daniel DUCROQUET	59	Pour				1,45%	
8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour					
9	Thierry GUENEAU	24	Pour		5	Michel DINEAUX	59	Abstention
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Abstention
11	Bernard PLISSET	24	Pour		53	Alain ARIA	47	Abstention
12	David QUINTIN	90	Pour			<b>Total</b>	<b>196</b>	
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Pour				6,03%	
15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Pour					
16	Florence BAIGNET	31	Pour					
17	Delphine VIALA	30	Pour					
18	Franck JOLY	35	Pour					
21	Gérald HENRY	59	Pour					
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour					
23	Serge HAMICHE	58	Pour					
24	Didier DECONNINCK	73	Pour					
25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Pour					
26	M. DEGANDT	72	Pour					
27	Philippe VENDRAMINI	179	Pour					
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour					
29	Yves MOLINARIO	178	Pour					
30	Linda ROYO	58	Pour					
31	Francis LAGUNA	58	Pour					
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour					
34	Albert CHARPENTIER	44	Pour					
35	Pierre MERCIER	44	Pour					
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour					
38	Guillaume BITON	39	Pour					
39	René BARTHELEMY	39	Pour					
40	Hassan ALAOUÏ	29	Pour					
41	Amine HACHELAF	23	Pour					
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour					
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour					
44	Françoise DE BERNON	89	Pour					
45	Claude GANGLOFF	88	Pour					
46	Pierre LOREAU	88	Pour					
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour					
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour					
49	Gaëtan CYRULIK	26	Pour					
50	Didier SAPIN	40	Pour					
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour					
54	Frédéric SIEGL	47	Pour					
56	Nathalie TURIN	85	Pour					
57	Daniel MAISONNIAL	84	Pour					
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour					
59	Michel CARRAS	84	Pour					
60	Manuel PETRICIEN	28	Pour					
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour					
	<b>Total</b>	<b>2969</b>						
		<b>91,30%</b>						

**VŒU 49 – SENS OLYMPIQUE CLUB VB**  
**RGES – MODIFICATION DE LA DATE D'AUTORISATION DE JOUER EN CHAMPIONNAT ELITE**

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 45 - QUALIFICATIONS ET LICENCES

Elite :

Seul(e)s peuvent participer aux championnats Elite les joueurs (joueuses) et les entraîneurs dont la licence aura été homologuée par la FFVB. L'équipe devra être en possession et présenter à l'arbitre la liste des joueurs (joueuses) autorisé(e)s à participer à un Championnat Elite. Cette liste devra comporter un maximum de 24 joueurs (joueuses).

ELITES MASCULINE/ FEMININE Avant le Vendredi 4 septembre 2015 - 17h00 Samedi 10 octobre 2015

ELITES MASCULINE/ FEMININE Avant le Mercredi 16 septembre 2015 - 17h00 Samedi 24 octobre 2015

ELITE MASCULINE Après le Mercredi 16 septembre 2015

Avant le Vendredi 26 février 2016 - 17h00 Samedi 2 avril 2016

ELITE FEMININE Après le Vendredi 16 septembre 2015

Avant le Vendredi 29 janvier 2016 - 17h00 Samedi 5 mars 2016

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Revenir aux périodes d'autorisation de jouer de la saison 2014/2015. Permettre à un joueur non qualifié pour le début du championnat élite d'obtenir une autorisation de jouer dès le début des matches retour de la première phase.

> Motivation du changement souhaité :

Autoriser un joueur à ne disputer que les matches de la seconde phase (play off/play down) soit 8 matches n'est pas cohérent en matière de motivation et de développement.

La qualification uniquement pour la dernière phase peut générer le recrutement d'un ou plusieurs "mercenaires" sur une période de 3 mois à même de fausser le championnat (accession ou maintien).

> Date de Mise en Application : 2016/2017

> Moyens de financement si nécessaire :

**NOMBRE DE VOIX**

POUR : 301 voix (9,76%)

**CONTRE : 2264 voix (73,43%)**

MISE A L'ETUDE : 254 voix (8,24%)

ABSTENTIONS : 264 voix (8,56%)

**Soit un total : 3083 voix**

**LE VŒU 49 EST REFUSE**

**VCEU 49 – SENS OLYMPIQUE CLUB VB**  
**REGES – MODIFICATION DE LA DATE D'AUTORISATION DE JOUER EN CHAMPIONNAT ELITE**  
**REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

4	Jacques MOREAU	60	Pour		1	Isabelle BROGLY	47	Contre
9	Thierry GUENEAU	24	Pour		2	André TROESCH	47	Contre
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour		3	Georges MEYER	47	Contre
11	Bernard PLISSET	24	Pour		5	Michel DINEAUX	59	Contre
56	Nathalie TURIN	85	Pour		12	David QUINTIN	90	Contre
59	Michel CARRAS	84	Pour		13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
	<b>Total</b>	<b>301</b>			14	Charles Edouard LARRIBE	90	Contre
		<b>9,76%</b>			15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Contre
8	Bernard CANTALOUBE	23	Mise à l'étude		17	Delphine VIALA	30	Contre
16	Florence BAIGNET	31	Mise à l'étude		18	Franck JOLY	35	Contre
29	Yves MOLINARIO	178	Mise à l'étude		21	Gérald HENRY	59	Contre
43	Philippe DAUCHEL	22	Mise à l'étude		22	Geneviève CABIAUX	59	Contre
	<b>Total</b>	<b>254</b>			23	Serge HAMICHE	58	Contre
		<b>8,24%</b>			24	Didier DECONNINCK	73	Contre
40	Hassan ALAOUI	29	Abstention		25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Contre
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Abstention		26	M. DEGANDT	72	Contre
53	Alain ARIA	47	Abstention		27	Philippe VENDRAMINI	179	Contre
54	Frédéric SIEGL	47	Abstention		28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Contre
55	Michel GUEVENOUX	47	Abstention		30	Linda ROYO	58	Contre
61	Stéphane MOUEZY	67	Abstention		31	Francis LAGUNA	58	Contre
	<b>Total</b>	<b>264</b>			32	Jean-Pierre MELJAC	57	Contre
		<b>11,66%</b>			34	Albert CHARPENTIER	44	Contre
					35	Pierre MERCIER	44	Contre
					37	Pascal ALLAMASSEY	40	Contre
					38	Guillaume BITON	39	Contre
					39	René BARTHELEMY	39	Contre
					41	Amine HACHELAF	23	Contre
					42	Pierrick LEBALC'H	23	Contre
					44	Françoise DE BERNON	89	Contre
					45	Claude GANGLOFF	88	Contre
					46	Pierre LOREAU	88	Contre
					48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Contre
					50	Didier SAPIN	40	Contre
					51	Françoise BRIZARD	40	Contre
					52	Marie-Christine LABORDE	39	Contre
					58	Jean-Pierre VINOT	84	Contre
					60	Manuel PETRICIEN	28	Contre
						<b>Total</b>	<b>2264</b>	
							<b>73,43%</b>	

## **VŒU 51 – PARIS AMICALE CAMOU**

### **RGEE – OBLIGATIONS DES GSA EN MATIERE D'ENTRAINEURS**

#### ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES GSA EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEURS

Date : 29/04/2016

> Article Règlementaire à Modifier :

#### ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES GSA EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEURS

&#61623; Pour les entraîneurs susceptibles d'être notifiés sur une feuille de match durant la saison, tous les GSA doivent faire une demande en amont de Conformité d'Entraîneur. Toute absence de ce formulaire à la date demandée entraînera une amende.

&#61623; Les GSA sont tenus de favoriser la formation initiale et continue de leurs entraîneurs.

&#61623; La FFVB détermine les niveaux de qualification exigés pour les entraîneurs qui figureront sur les feuilles de matchs des compétitions nationales et professionnelles.

&#61623; Ces diplômes attestent que les personnes qui en sont détentrices ont acquis une qualification jugée compatible avec un type et un niveau d'entraînement

Dans ce but :

- l'inscription sur les feuilles de match des compétitions professionnelles, d'un entraîneur détenteur de l'autorisation de figurer sur la feuille de match (provisoire ou non) est obligatoire.

- l'inscription sur les feuilles de matchs des compétitions nationales d'un entraîneur ou entraîneur joueur(euse) détenteur(trice) de l'autorisation de figurer sur les feuilles de matchs (provisoire ou non) est obligatoire.

&#61558; 4A - En NATIONALE 3

Chaque GSA engagé doit inscrire sur toutes feuilles de matchs :

- Un entraîneur ou un entraîneur-joueur(euse) dont la conformité aux exigences de diplôme aura été validée par la CCEE (détenteur du BEF3 avec Formation Continue Amateur valide).

OU

- Un entraîneur ou un entraîneur joueur(euse) sous la responsabilité d'un Référent et s'engageant à suivre obligatoirement une formation BEF3 dans les DEUX années à venir, en conformité avec les exigences de la CCEE.

En clair, une personne ne pourra être « Référée » au-delà de DEUX années si aucune démarche de formation n'a été entreprise durant cette période.

Définition du REFERENT

1/ Le REFERENT est un entraîneur diplômé détenteur :

&#61623; du BEF2 avec Formation Continue Amateur à jour. OU

&#61623; du DEJEPS + BEF3 avec Formation Continue Amateur à jour.

2/ Le REFERENT ne peut être entraîneur référent que pour un seul GSA.

3/ L'« Entraîneur Référent » devra être obligatoirement licencié avec une licence compétition Volley-Ball ou une licence encadrement Volley-Ball valide dans la Ligue du GSA pour lequel il est référent.

Rappel: Les éventuels entraîneurs salariés doivent posséder le BPJEPS ou le DEJEPS ou la Carte Professionnelle avec prérogative similaire (selon l'article L212-1 du Code du Sport).

&#61558; 4B - En NATIONALE 2

Chaque GSA doit inscrire un entraîneur ou un entraîneur-joueur(euse) dont la conformité aux exigences de diplôme aura été validée par la CCEE (détenteur du BEF2 avec Formation Continue Amateur valide).

Rappel : Les éventuels entraîneurs salariés doivent posséder le DEJEPS ou la Carte Professionnelle avec prérogatives similaires (selon l'article L212-1 du Code du Sport).

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Idée :

Maintenir les obligations de formation et de diplôme pour les clubs ayant des équipes qui évoluent en nationale 2 ou en nationale 3.

MAIS, cette obligation est faite au club et ne concerne pas une équipe particulière.

Rédaction (proposition car impacte toute la rédaction)

Le club dont une ou plusieurs équipes évoluent en nationale 2 et/ou 3 a pour obligation d'avoir en son sein un entraîneur ou des entraîneurs répondant aux exigences réglementaires de la FFVB et de la CCEE.

L'affectation de cet entraîneur ou de ces entraîneurs reste libre et est de la responsabilité du club.

Il affecte ces personnes au meilleur endroit en fonction de ses caractéristiques et projets (et en considérant un ensemble de contraintes propres à chacun), NOTAMMENT AUPRÈS DES CATÉGORIES JEUNES, afin de servir au mieux le projet du club et le développement qualitatif et quantitatif du volley-ball.

> Motivation du changement souhaité :

En nationale, il existe un nombre non négligeable d'équipes qui sont dans une approche peu contraignante, pour ne pas dire « loisirs », et ce pour diverses raisons tout à fait acceptables. N'oublions pas qu'il y a eu une forte augmentation des équipes en nationale.

Si l'on considère que le volley doit entrer dans une phase de développement, contraindre les clubs (lourdes sanctions financières) à placer systématiquement ses meilleurs entraîneurs sur certaines équipes, au détriment des jeunes qu'il faut attirer, former, fidéliser, on se trouve alors confrontés à une règle contreproductive du point de vue du développement à moyen terme, sur les plans qualitatif et quantitatif.

Il faut favoriser la présence de ces meilleurs entraîneurs sur les groupes de jeunes (M9 à M20). Il faut changer de "paradigme", au moins ne pas sanctionner ceux qui le font.

Il faut aussi veiller à diminuer la pression financière sur les clubs, d'autant plus que dans la situation actuelle, elle peut revêtir une forme d'injustice". Le club met ses forces où bon lui semble.

> Date de Mise en Application : Saison 2016-17

> Moyens de financement si nécessaire :

Aucun. Si ce n'est une diminution des recettes pour la FFVB, mais dans ce cas, justifiée.

### NOMBRE DE VOIX

POUR : 1248 voix (39,07%)

CONTRE : 723 voix (22,64%)

MISE A L'ETUDE : 947 voix (29,65%)

ABSTENTIONS : 276 voix (8,64%)

**Soit un total : 3194 voix**

**LE VŒU 51 EST MIS A L'ETUDE**

### **VŒU 51 – PARIS AMICALE CAMOU RGEE – OBLIGATIONS DES GSA EN MATIERE D'ENTRAINEURS REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

8	Bernard CANTALOUBE	23	Pour	1	Isabelle BROGLY	47	Contre
10	Séverine LESAVRE PETRUZZI	24	Pour	2	André TROESCH	47	Contre
21	Gérald HENRY	59	Pour	4	Jacques MOREAU	60	Contre
22	Geneviève CABIAUX	59	Pour	5	Michel DINEAUX	59	Contre
28	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	178	Pour	6	Daniel DUCROQUET	59	Contre
29	Yves MOLINARIO	178	Pour	9	Thierry GUENEAU	24	Contre
30	Linda ROYO	58	Pour	12	David QUINTIN	90	Contre
31	Francis LAGUNA	58	Pour	13	Viviane LE THOMAS	90	Contre
32	Jean-Pierre MELJAC	57	Pour	18	Franck JOLY	35	Contre
37	Pascal ALLAMASSEY	40	Pour	34	Albert CHARPENTIER	44	Contre
39	René BARTHELEMY	39	Pour	35	Pierre MERCIER	44	Contre
41	Amine HACHELAF	23	Pour	38	Guillaume BITON	39	Contre
42	Pierrick LEBALC'H	23	Pour	56	Nathalie TURIN	85	Contre
43	Philippe DAUCHEL	22	Pour		<b>Total</b>	<b>723</b>	
47	Jean-Didier JAWORSKI	27	Pour			<b>22,64%</b>	
48	Jean Jacques DEJONGHE	26	Pour	11	Bernard PLISSET	24	Mise à l'étude
50	Didier SAPIN	40	Pour	15	Michel MARTIN-DOUYAT	31	Mise à l'étude
51	Françoise BRIZARD	40	Pour	16	Florence BAIGNET	31	Mise à l'étude
52	Marie-Christine LABORDE	39	Pour	17	Delphine VIALA	30	Mise à l'étude
58	Jean-Pierre VINOT	84	Pour	24	Didier DECONNINCK	73	Mise à l'étude
59	Michel CARRAS	84	Pour	25	Pierre-Yves VANALDERWELT	73	Mise à l'étude
61	Stéphane MOUEZY	67	Pour	26	M. DEGANDT	72	Mise à l'étude
	<b>Total</b>	<b>1248</b>		27	Philippe VENDRAMINI	179	Mise à l'étude
		<b>39,07%</b>		44	Françoise DE BERNON	89	Mise à l'étude
3	Georges MEYER	47	Abstention	45	Claude GANGLOFF	88	Mise à l'étude
14	Charles Edouard LARRIBE	90	Abstention	46	Pierre LOREAU	88	Mise à l'étude
40	Hassan ALAOUI	29	Abstention	53	Alain ARIA	47	Mise à l'étude
49	Gaëtan CYRULIK	26	Abstention	54	Frédéric SIEGL	47	Mise à l'étude
57	Daniel MAISONNIAL	84	Abstention	55	Michel GUEVENOUX	47	Mise à l'étude
	<b>Total</b>	<b>276</b>		60	Manuel PETRICIEN	28	Mise à l'étude
		<b>8,64%</b>			<b>Total</b>	<b>947</b>	
						<b>29,65%</b>	

**VCEU 53 – LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE  
RGES – ARTICLE 23**

RGES-CCS- Article 23 à modifier

TQCN (accession en N3) :

Compte-tenu du nouveau découpage administratif fédéral, qualification automatique du champion de pré-nationale (ou inter-régionale ou régionale, suivant les ligues), sans barrage, et maintien de la formule TQCN actuelle à 4 équipes pour les équipes classées 2ème et/ou 3ème du championnat, pour compléter les poules de N3.

La montée directe est la reconnaissance et le fruit d'un travail de toute la saison et le TQCN se joue sur une seule date, sans rattrapage possible (avec risque d'absences en cas de blessures, veilles d'exams, etc.).

Application : saison 2017/2018

Coût : néant

**LE VCEU 53 EST MIS A L'ETUDE**

**VCEU 53 – LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE  
REPARTITION DES VOIX PAR DELEGUE – PAR VOIX**

**EN AUCUN CAS UNE DISPOSITION CONTENUE DANS UN VCEU APPROUVÉ PAR L'AG DE STRASBOURG NE PEUT RENTRER EN OPPOSITION AVEC UNE DISPOSITION PARFAITEMENT COMPARABLE VOTÉE PRECEDEMMENT DANS L'ORDRE DU JOUR) PAR L'AG DE STRASBOURG.**

**Eric TANGUY (Président de la FFVB)** clôture l'Assemblée Générale à 13h00 en remerciant l'AG pour la richesse de ses débats et remercie la ligue organisatrice (applaudissements). Remercie le personnel de la FFVB pour la préparation et l'organisation de cette Assemblée Générale. Bon retour et bonne fête des pères.

**Alain de FABRY**  
Secrétaire Général de la FFVB

**Eric TANGUY**  
Président de la FFVB